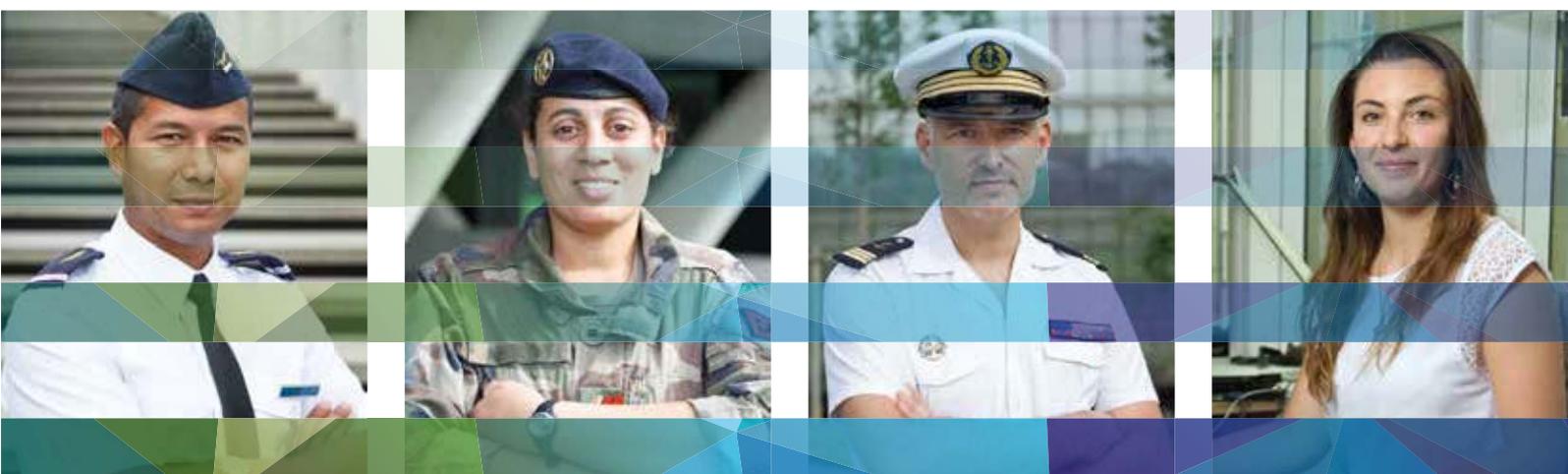


PROJET DE LOI **DE FINANCES**

2018



Défense,
Mémoire, culture et liens avec la Nation
Anciens combattants





La protection du territoire national et des Français, ainsi que la sauvegarde de nos intérêts partout dans le monde constituent la mission prioritaire du ministère des Armées. En 2018, la France, l'Europe et le monde resteront exposés à des menaces intenses, variées et évolutives, dans un contexte international marqué par la persistance du terrorisme d'inspiration djihadiste, le recours à des stratégies de puissance, la prolifération des armes de destruction massive et l'émergence de nouvelles menaces, par exemple dans le domaine cyber. Les armées seront également fortement sollicitées sur le territoire national, où elles poursuivront leur mission de protection contre le terrorisme, dans le cadre d'un dispositif *Sentinelle* rénové, et se tiendront prêtes à répondre aux catastrophes naturelles, comme elles ont su le faire avec réactivité et efficacité aux Antilles, face au cyclone Irma.

Fortes de la confiance placée en elles par la Nation, les armées sont prêtes à relever ces défis, avec l'appui de l'ensemble du ministère. Elles aspirent légitimement à disposer de moyens à la hauteur de ces missions, pour répondre aux attentes de nos compatriotes.

C'est pourquoi le Président de la République m'a demandé de préparer une nouvelle Loi de programmation militaire (LPM) pour la période 2019-2025. Elle devra répondre à deux exigences majeures : satisfaire les besoins immédiats de nos armées, qui font face à un niveau d'engagement opérationnel inédit, et structurer nos armées pour répondre aux menaces à l'horizon de 2030. Elle devra permettre de construire un outil de défense agile et réactif, soutenable dans la durée et préservant notre capacité d'autonomie, tout en mettant en œuvre les nécessaires coopérations européennes et internationales. Une revue stratégique, dont les conclusions me seront remises au début du mois d'octobre, précisera le contexte extérieur dans lequel s'inscrira cette LPM et définira les aptitudes dont nos armées devront être dotées. Conformément aux décisions du Président de la République, les armées bénéficieront de moyens accrus pour répondre à ces défis, avec l'ambition de porter le budget à 2 % du PIB à l'horizon 2025.

Dès 2018, le budget marquera une inflexion pour redresser l'effort de défense de notre pays. Le budget du ministère des Armées sera porté à 34,2 milliards d'euros de crédits budgétaires, soit 1,8 milliard d'euros de plus que ceux inscrits en loi de finances pour 2017. En incluant les recettes issues de cessions, les ressources du ministère des Armées s'élèveront à 34,4 milliards d'euros en 2018. Cette hausse constitue une véritable rupture en faveur des armées, sans précédent sur les trente dernières années.

Elle permettra de soutenir l'engagement de nos forces et leur préparation opérationnelle, de poursuivre la modernisation de nos équipements et d'améliorer les conditions dans lesquelles les hommes et les femmes de la défense, mais aussi leurs familles, vivent l'exercice de leurs missions. Un effort marqué continuera d'être consacré aux priorités fixées par le chef de l'État que sont la protection des forces, la cyberdéfense et le renseignement. En 2018, le ministère des Armées verra ses effectifs croître à nouveau de plus de 500 équivalents temps plein.

Cette hausse des moyens s'accompagne d'une exigence d'efficacité accrue, permettant de garantir que chaque euro confié par les Français au ministère des Armées est utilisé au mieux. Le ministère poursuivra donc sa modernisation, afin d'accroître son efficacité et son adaptabilité. Des efforts particuliers seront réalisés en matière de simplification, de transformation numérique, de conduite des investissements, de maintien en condition opérationnelle et de soutiens.

Ce double effort, budgétaire et réformateur, permettra de poser dès 2018 les bases d'une ambition plus large, à savoir maintenir dans la durée des forces armées modernes aptes à s'engager au plus près comme au plus loin, au service de la sécurité de nos concitoyens, de la défense de nos intérêts et de la place de la France sur la scène internationale. Le projet de budget que j'ai l'honneur de présenter cet automne marque ainsi un premier jalon d'importance dans la construction de nos armées pour les quinze prochaines années, objet de la future LPM, qui sera déposée au Parlement avant la fin du premier semestre 2018.

Florence Parly

Ministre des Armées



À bien des égards, 2018 sera une année particulière. Incontestablement marquée par la fin du cycle mémoriel consacré au centenaire de la première guerre mondiale, elle sera aussi l'année du premier budget du quinquennat en faveur des anciens combattants, de la mémoire et du lien armée-Nation.

Dans un contexte budgétaire marqué par une volonté politique forte de mieux maîtriser nos finances et notre déficit publics, le Gouvernement a voulu respecter l'engagement, pris pour 2017, dont bénéficie le monde combattant au titre de la reconnaissance et de la réparation que

lui doit la Nation. Ainsi, la hausse de 2 points de la retraite du combattant au 1^{er} septembre 2017 a été mise en œuvre. Son montant s'élève à plus de 750 euros au bénéfice de près d'un million d'anciens combattants. C'est un budget de 30 millions d'euros qui sera consacré en 2018 au financement de cette mesure.

Parallèlement, j'ai souhaité que soient mises en œuvre, en 2018, deux mesures nouvelles :

- une mesure d'équité pour les conjoints survivants d'anciens combattants, qui bénéficieront du même mode de calcul de leur pension de réversion, soit pour tous au taux du grade. Cette mesure représente une augmentation budgétaire de 6 millions d'euros ;
- une mesure particulière en faveur des harkis, des anciens membres des formations supplétives et de leurs ayants droit. Ainsi, l'allocation de reconnaissance et l'allocation viagère seront augmentées de 100 euros, portant leur montant à 3663 euros ou 2555 euros selon l'option initialement retenue par le bénéficiaire.

Notre soutien à l'ONACVG, interlocuteur privilégié du monde combattant, sera sans faille.

L'année 2018 sera résolument tournée vers la mémoire et le point d'orgue sera la clôture du cycle mémoriel de la première guerre mondiale. À ce titre, j'ai prévu, pour 2018, une enveloppe supplémentaire exceptionnelle de 5,3 millions d'euros pour la célébration de ce moment qui rappellera, dans le contexte international actuel, l'impératif d'harmonie et d'union entre les peuples et les nations européennes.

Je porterai également la plus grande attention à la mémoire contemporaine et à celle de la 4^e génération du feu, qui contribuent à rappeler à la Nation la valeur du sacrifice de ses soldats.

J'aurai à cœur de toujours renforcer le lien armée-Nation. Nous participerons activement à la réflexion interministérielle sur la mise en œuvre du Service national universel voulu par le Président de la République.

Tel est le sens de l'action que je mènerai en 2018 aux côtés de la ministre des Armées, Florence Parly.

Geneviève Darrieussecq

Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées

Présentation générale du budget 2018 du ministère des Armées	9
PREMIÈRE PARTIE : DÉFENSE	11
Chapitre 1 - Une ambition réaffirmée	13
Chapitre 2 - Le PLF 2018 : un effort budgétaire inédit au profit de la défense	17
1. Un budget s'inscrivant dans la trajectoire visant à porter le budget des armées à 2 % du PIB en 2025.....	17
2. Les dotations des programmes de la mission « Défense » pour 2018.....	19
Chapitre 3 - Les moyens de la défense.....	23
1. Les fonctions stratégiques.....	24
2. La consolidation de la remontée de l'activité opérationnelle.....	27
3. L'engagement en opération.....	28
4. La santé au service du combattant.....	32
5. L'Europe de la défense.....	34
6. La France dans l'Otan.....	36
Chapitre 4 - Les femmes et les hommes de la défense	39
1. Un renforcement de la sécurité-protection, de la cyberdéfense et du renseignement face à la menace	39
2. Une politique RH au service du personnel militaire et civil.....	41
Chapitre 5 - Les équipements	45
1. Une hausse substantielle des ressources consacrées à l'équipement.....	45
2. Les livraisons de matériels en 2018.....	46
3. Les commandes de matériels en 2018.....	48
4. L'Entretien programmé des matériels (EPM) et la protection des forces.....	50
5. L'effort de recherche et développement.....	52
6. L'infrastructure.....	54

DEUXIÈME PARTIE : MÉMOIRE, CULTURE ET LIENS AVEC LA NATION 57

Chapitre 1 - Une politique de mémoire ambitieuse 59

- 1. L'hommage au monde combattant 59
- 2. La valorisation du patrimoine de mémoire 60

Chapitre 2 - Culture et lien armée-Nation 65

- 1. «La jeunesse, au cœur de la défense»: une stratégie ministérielle cohérente en faveur des jeunes générations 65
- 2. Les politiques culturelles 71

TROISIÈME PARTIE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT 75

Chapitre 1 - Les droits des anciens combattants maintenus et consolidés en 2018 77

- 1. PLF 2018 : la mission « Anciens combattants » sous responsabilité du ministère des Armées 77
- 2. Le maintien de l'ensemble des dispositifs 79
- 3. La refonte du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) 79

Chapitre 2 - La 4^e génération du feu 81

- 1. Une reconnaissance accrue et un accompagnement renforcé 81
- 2. L'accompagnement des militaires blessés en opération ou en service 82

Chapitre 3 - Un engagement déterminé en faveur des harkis et rapatriés 87

- 1. Des droits maintenus et améliorés 87
- 2. La mise en œuvre du Plan harki se traduit par une amélioration de l'insertion de la communauté harkie dans la communauté nationale 88
- 3. Une modernisation administrative en voie d'achèvement 89

Chapitre 4 - Des opérateurs dédiés au monde combattant d'hier et d'aujourd'hui 91

- 1. ONACVG, la « maison des anciens combattants et des victimes de guerre » 91
- 2. L'Institution nationale des Invalides, la « maison des Invalides » 98
- 3. Le Conseil national des communes « Compagnon de la libération » 99



EMA



C. Luu/marine nationale



O. Ravenel/armée de l'air - EMA

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2018 DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Les crédits du ministère des Armées se répartissent au sein de trois missions :

- la mission « Défense » ;
- la mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » ;
- la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ».

Le montant total des crédits de paiement du ministère inscrit dans le Projet de loi de finances (PLF) pour 2018 (toutes ressources, pensions comprises) s'élève à près de 45,36 milliards d'euros (Md€), contre 43,46 Md€ en Loi de finances initiale (LFI) pour 2017.

La répartition par missions et programmes est la suivante :

Crédits de paiement en Md€ - Toutes ressources ⁽¹⁾ - Structure courante		LFI 2017	PLF 2018
Mission « Défense »	P144 - « Environnement et prospective de la politique de défense »	1,34	1,40
	P146 - « Équipement des forces »	10,05	10,24
	P178 - « Préparation et emploi des forces »	7,35	8,12
	P212 - « Soutien de la politique de la défense » (partie HT2)	2,35	2,70
	Total hors titre 2	21,08	22,45
	Titre 2 (y compris Opex ⁽²⁾ , hors pensions)	11,61	11,93
	Titre 2 (y compris Opex ⁽²⁾ et pensions)	19,76	20,37
	Total hors pensions	32,69	34,39
	Total avec pensions	40,84	42,82
Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »	P167 - « Liens entre la Nation et son armée »	0,04	0,04
	P169 - « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant »	2,40	2,32
	Total hors titre 2	2,44	2,36
Mission « Recherche et enseignement supérieur »	P191 - « Recherche duale (civile et militaire) »	0,18	0,18
	Total hors titre 2	0,18	0,18
Ministère des Armées	Total hors titre 2	23,70	25,00
	Total hors pensions	35,30	36,93
	Total avec pensions	43,46	45,36

(1) Y compris les recettes issues des cessions immobilières et de matériels militaires.

(2) Opérations extérieures.

La décision du Président de la République de porter l'effort budgétaire sur les crédits des armées en 2018 se traduit par une hausse du projet de budget de la mission « Défense » de 1,8 Md€ de crédits budgétaires par rapport à la LFI 2017 (hors CAS Pensions). Le PLF 2018 permet ainsi de mettre en œuvre les priorités du ministère des Armées pour sécuriser les opérations extérieures, acquérir et maintenir les équipements, assurer la dissuasion et répondre aux principaux besoins en matière d'infrastructure.

PREMIÈRE PARTIE

DÉFENSE



J. Tureau/armée de terre



A. Dumoutier/armée de terre



Marine nationale

CHAPITRE 1

UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE

Dans un contexte géostratégique marqué par l'instabilité, les armées françaises continuent à jouer un rôle de premier plan tant en opérations extérieures que sur le territoire national. Les moyens qui leur sont dédiés doivent donc être à la hauteur des missions qui leur sont confiées et de l'intensité de l'engagement qui excède les contrats opérationnels initialement définis dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013. De ce point de vue, le Projet de loi de finances (PLF) pour 2018 marque une inflexion majeure dans la hausse des moyens des armées amorcée en 2016.

En effet, le budget des armées atteindra 34,2 Md€ de crédits budgétaires dans le PLF pour 2018, soit une augmentation de 1,8 Md€ par rapport à la LFI 2017 (32,4 Md€ de crédits budgétaires). Au total, le montant des ressources dont bénéficieront les armées atteindra 34,4 Md€ hors pensions, y compris les Recettes issues de cessions – RIC (190 millions d'euros [M€] prévus).

Cette hausse exceptionnelle, trois fois supérieure à celle, déjà notable, constatée dans le précédent budget (+600 M€ entre 2016 et 2017) permet d'accroître significativement l'effort de défense de 1,77 % en 2017 à 1,82 % en 2018.

Cette inflexion significative de l'effort de la Nation en faveur de sa défense s'inscrit dans une dynamique générale de réévaluation à la hausse des budgets de défense dans le monde et en Europe en particulier. Elle constitue le fondement d'un effort plus global.

Ainsi, le Président de la République a confié à la ministre des Armées une revue stratégique, lancée le 29 juin dernier et dont les conclusions seront présentées au début du mois d'octobre 2017, qui a pour ambition d'actualiser l'état des menaces présentes et à venir et d'en déduire les aptitudes nécessaires à la France pour garantir une défense à la hauteur des enjeux. Les conclusions de la revue stratégique décriront les fondements sur lesquels s'inscriront les travaux de la future Loi de programmation militaire (LPM) pour 2019-2025. Conformément à la volonté du Président de la République, la future LPM sera présentée au Parlement d'ici la fin du premier semestre 2018 et décrira la trajectoire financière concrétisant l'engagement de porter l'effort national de défense à 2 % de la richesse nationale, soit environ 50 Md€ à périmètre constant et hors pensions, d'ici 2025.

À ce titre, le projet de budget pour 2018 constitue un premier jalon en vue de la réalisation de cette ambition. Concrètement, l'effort consenti permettra de soutenir nos forces en opérations à un niveau d'engagement élevé dans la durée et sans dégradation du capital opérationnel, de garantir leur préparation opérationnelle tout en assurant la nécessaire modernisation de nos équipements et la disponibilité d'hommes et de femmes, personnel militaire et civil, dotés des compétences indispensables pour remplir la mission de défendre la France et les Français.

Face aux menaces actuelles contre la sécurité des Français et contre leurs intérêts, les armées françaises sont aujourd'hui employées dans le cadre d'une stratégie globale visant à protéger le territoire national et ses approches, appuyer nos partenaires, particulièrement en Afrique, contribuer à la stabilisation du Levant et s'inscrire dans la continuité de nos engagements auprès de nos partenaires atlantiques et européens.

En premier lieu, la protection du territoire national repose sur la permanence des missions de dissuasion et des postures de sûreté aérienne et de sauvegarde maritime, ainsi que sur l'engagement de militaires dans le domaine terrestre, en particulier dans le cadre de l'opération *Sentinelle*.

En Méditerranée, la France restera également impliquée dans l'opération européenne Sophia, afin de lutter aux côtés de nos partenaires européens contre les trafics de migrants et de faire respecter l'embargo sur les armes à destination de la Libye, décidé par le Conseil de sécurité de l'Onu.

Au Sahel, les armées françaises luttent contre les groupes armés terroristes et aident nos partenaires africains à mieux prendre en compte cette menace dans une logique régionale. En amont d'opérations militaires conjointes, la France joue un rôle clé dans la montée en puissance de la force conjointe des pays du G5 Sahel, en apportant formation, moyens et soutien. Plus largement en Afrique, par des actions de coopération opérationnelle menées par les forces prépositionnées, les armées françaises contribuent directement à la sécurité à terre et en mer.

Au Levant, face à Daech, la France maintiendra son engagement militaire au sein de la coalition internationale dans le cadre des résolutions des Nations Unies, avec des moyens militaires importants participant directement aux opérations visant à détruire la structure de l'organisation. Plus globalement, la France soutient également des pays partenaires, en particulier la Tunisie, le Liban et la Jordanie, confrontés directement à cette menace au travers d'actions de coopération visant à leur donner les outils pour lutter de façon autonome contre les groupes armés terroristes.

Pour garantir ce haut niveau d'engagement et la capacité opérationnelle des unités déployées, un effort particulier sera fait pour consolider la remontée de l'activité opérationnelle des forces, amorcée en 2016. Pour ce faire, les crédits relatifs à l'entretien programmé des matériels seront portés à 3,9 Md€ en 2018, en nette augmentation par rapport à 2017. Ces crédits seront en particulier dédiés à la régénération des équipements, condition indispensable à la préservation du capital opérationnel de nos forces engagées sur des théâtres de plus en plus exigeants pour les équipements comme pour le personnel.

La protection des forces revêt donc une importance toute particulière et le PLF 2018 y consacrerait plus de 200 M€ dédiés à la protection des combattants, au durcissement des infrastructures ainsi qu'à la résilience des équipements de toute nature face à la menace cyber.

Pour ce qui concerne les ressources humaines, le budget 2018 permettra de financer l'arrêt des déflations décidé en 2016, de réussir la manœuvre de redéploiement des effectifs au profit des forces opérationnelles et de leurs soutiens associés, mais aussi d'accentuer les priorités fixées par le Président de la République concernant la cybersécurité, le renseignement et la protection des forces. Ainsi, en complément des 3000 postes redéployés pour renforcer les domaines prioritaires, les effectifs du ministère des Armées connaîtront en 2018 une nouvelle hausse de plus de 500 équivalents temps plein (hors service industriel de l'aéronautique) dont 150 seront consacrés à la protection des emprises militaires. Ces renforcements et ces redéploiements seront accompagnés en outre par un ajustement des crédits consacrés au fonctionnement et aux infrastructures d'accueil de ces nouveaux effectifs.

La prise en compte des sujétions relatives aux contraintes professionnelles du personnel de la défense et de ses proches sera également accentuée, conformément aux orientations données par le Président de la République lors de son discours d'Istres le 20 juillet 2017. Ainsi, le Plan d'amélioration de la condition du personnel (PACP) sera poursuivi, les mesures indemnitaires

au profit du personnel civil renforcées (+8 M€) et un plan à destination des familles mis en place dès 2018, avec une dotation de plus de 22 M€.

Ce plan visera notamment à compenser la *surabsen*ce du personnel déployé mais aussi à accompagner la mobilité des conjoints, à améliorer le quotidien des familles (notamment leurs conditions de logement) et à soutenir les familles des blessés.

Les réserves bénéficieront également d'un effort particulier et 2018 permettra d'atteindre l'effectif cible de 40 000 réservistes opérationnels fixé par la loi de programmation militaire actualisée de 2015. L'effort de recrutement se poursuivra avec 4 200 réservistes supplémentaires et le taux d'activité moyen passera à plus de 36 jours par an pour chacun des réservistes désormais regroupés dans la Garde nationale.

Sur le plan capacitaire et conformément à la LPM actualisée, le renforcement des flottes les plus récentes se poursuit avec, en particulier, la livraison de deux avions de transport A400M Atlas, d'une FREMM, d'un B2M¹ et de 8 000 fusils de nouvelle génération HK416 F. Des livraisons initiales d'équipements seront également effectuées, dans le cadre d'un renouvellement de matériels ou de l'arrivée de nouvelles capacités : trois VBMR² lourds Griffon, 500 VLTP NP³, deux BSAH⁴, un satellite d'observation MUSIS, un avion ravitailleur en vol MRTT Phénix, huit avions de formation et d'entraînement FoMEDEC, un avion de transport C-130J, un ALSR⁵.

Les commandes du PLF 2018 permettront en outre la montée en puissance des parcs d'équipements neufs (*pods* de désignation laser de nouvelle génération, sous-marin Barracuda, fusils HK416 F, véhicules lourds pour forces spéciales, véhicules légers tactiques polyvalents) ainsi que la rénovation de matériels existants (avions de patrouille maritime, Mirage 2000D, avions de transport C-130, chars Leclerc).

C'est donc un effort particulièrement conséquent qui sera fait au profit des équipements en 2018 puisque l'agrégat correspondant bénéficiera de plus de 18,5 Md€ de ressources (RIC incluses), en hausse de 1,2 Md€ par rapport à 2017. Cette inflexion significative permettra de garantir le socle nécessaire à l'autonomie opérationnelle de nos forces, notamment en accélérant la modernisation des armées et en se focalisant sur les domaines prioritaires comme l'infrastructure (+327 M€), la dissuasion (+176 M€) dans ses deux composantes ou encore la cybersécurité et le renseignement. La base industrielle et technologique de défense, notamment son volet recherche, bénéficiera de cet effort et pourra ainsi conforter sa place sur le marché international, en pleine expansion. Pour ce faire, l'industrie de défense poursuivra également les projets de coopération avec ses partenaires internationaux, notamment européens, avec lesquels des pistes de coopérations nouvelles, ouvertes en 2017, se concluront probablement en 2018.

Parallèlement, la transformation et la modernisation du ministère, conditions nécessaires à l'agilité d'une structure qui doit son succès à sa réactivité, se poursuivront sans pause dans le rythme prévu. Ainsi, les plans stratégiques spécifiques définis par les armées, directions et services seront approfondis, avec un effort particulier au profit du service de santé des armées pour lequel 2018 sera une année charnière pour atteindre l'ambition du projet de service « SSA 2020 ». Enfin, d'autres chantiers relatifs à la transformation numérique, à la conduite des programmes d'armement ou au maintien en condition opérationnelle des équipements seront ouverts pour optimiser l'action du ministère dans ces domaines cruciaux.

Au bilan, l'année 2018 constitue la première étape d'une ambition plus large qui vise à s'assurer de la modernisation de nos forces et de leur capacité à garantir aux Français de disposer dans la durée d'armées aptes à se déployer au plus loin comme au plus près pour faire face aux menaces croissantes et protéiformes auxquelles elle est confrontée. C'est sur cette base solide que s'appuieront les travaux de la future Loi de programmation militaire (LPM).

1 Bâtiment multimission.

2 Véhicules blindés multirôles.

3 Véhicules légers tactiques polyvalents non protégés.

4 Bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers.

5 Avion léger de surveillance et de reconnaissance.



Marine nationale



J.-B. Tabone/armée de terre



G. Lampia/armée de terre - EMA

CHAPITRE 2

LE PLF 2018 : UN EFFORT BUDGÉTAIRE INÉDIT AU PROFIT DE LA DÉFENSE

La volonté du Président de la République d'atteindre l'objectif d'effort de défense de 2 % du PIB à l'horizon 2025, compte tenu des dépenses liées aux investissements et à l'activité des forces, se traduit par une hausse sensible des crédits accordés pour la mission « Défense » au PLF 2018 par rapport à la LFI 2017 et confirme la hausse continue de la trajectoire budgétaire de la défense initiée par la LPM actualisée et consolidée lors du Conseil de défense du 6 avril 2016.

Cet effort financier important, réalisé dans un contexte budgétaire marqué par les impératifs de redressement des comptes publics et de respect des engagements européens, gages de souveraineté, permet de financer deux axes prioritaires : les besoins opérationnels et l'infrastructure.

1. UN BUDGET S'INSCRIVANT DANS LA TRAJECTOIRE VISANT À PORTER LE BUDGET DES ARMÉES À 2 % DU PIB EN 2025

L'augmentation sensible de l'effort de défense (1,82 % en 2018 contre 1,77 % en 2017) et le rehaussement de la trajectoire budgétaire de la LPM s'illustrent, en 2018, par une augmentation des crédits budgétaires de la mission « Défense » de 1,8 Md€ par rapport à 2017. Le budget des armées s'élève donc à 34,2 Md€ de crédits budgétaires en 2018 (32,4 Md€ en 2017). Recettes issues de cessions (RIC) comprises, les ressources du ministère sont portées à 34,4 Md€ (32,7 Md€ en 2017).

Face aux défis opérationnels, les crédits budgétaires supplémentaires en PLF 2018 sont destinés au financement des opérations extérieures, à l'entretien du matériel et des équipements, et au renforcement de la protection des forces. En outre, une attention particulière est portée à l'infrastructure et à la dissuasion.

La trajectoire financière de la LPM actualisée

Md€ courants	2017			2018		
	LPM initiale ⁽¹⁾	LPM actualisée ⁽²⁾	LFI 2017	LPM initiale ⁽¹⁾	LPM actualisée ⁽²⁾	PLF 2018 ⁽³⁾
Ressources totales	31,6	32,3	32,7	31,8	32,8	34,4
dont équipement	17,1	17,3	17,3	17,4	17,7	18,5
dont fonctionnement ⁽³⁾	3,5	3,4	3,5	3,5	3,5	3,6

(1) Loi n° 2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale.

(2) Loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense.

(3) Hors dotation Opex.

Pour le PLF 2018, la part des recettes issues de cessions diminue de 60 M€ par rapport à 2017 pour atteindre 190 M€, soit moins de 0,6 % des ressources totales de la mission « Défense ».

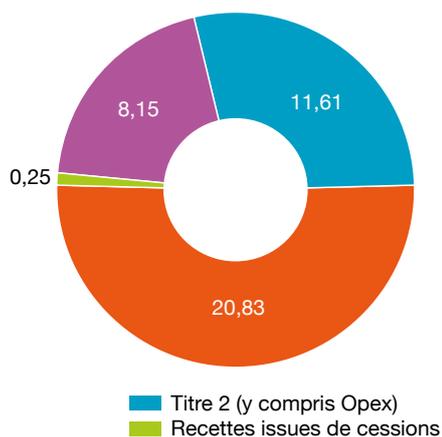
Trajectoire des crédits budgétaires et recettes issues de cessions de la mission « Défense »

LFI 2017 - Mission « Défense » (en Md€)

Total crédits budgétaires hors pensions : 32,44 Md€

Total toutes ressources hors pensions : 32,69 Md€

Total toutes ressources avec pensions : 40,84 Md€

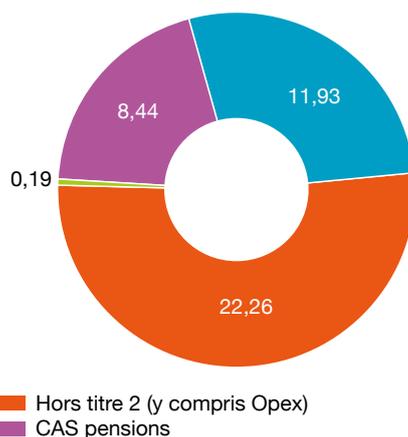


LFI 2018 - Mission « Défense » (en Md€)

Total crédits budgétaires hors pensions : 34,20 Md€

Total toutes ressources hors pensions : 34,39 Md€

Total toutes ressources avec pensions : 42,82 Md€



Le PLF 2018 décline les choix faits par le Président de la République de répondre au haut niveau d'engagement des forces, du matériel et des équipements ainsi qu'au besoin de modernisation des armées. Cela se traduit notamment à travers :

- l'équipement des forces et la R&T, avec des crédits portés à plus de 18,5 Md€ dans le PLF 2018 (17,3 Md€ en LFI 2017). Cette progression de 1,2 Md€ et de près de 7 % vise à accélérer la modernisation des armées et le renouvellement des matériels. Les capacités de cyberdéfense et de renseignement, l'effort de dissuasion et l'amélioration de l'infrastructure de défense bénéficieront en priorité de cette augmentation des crédits. Ce niveau d'investissement vise également à préserver la Base industrielle et technologique de défense (BITD), gage de souveraineté et de capacité à créer de la valeur, dans un contexte de forte concurrence internationale ;
- la préparation et l'activité opérationnelle : les crédits consacrés à l'Entretien programmé des matériels (EPM) s'établissent pour 2018 à 3,9Md€, soit une hausse de 450 M€ par rapport à 2017. La régénération physique et organique demeure prioritaire et indispensable afin de maintenir l'intensité d'engagement des forces armées, souvent déployées sur des terrains particulièrement éprouvants pour les matériels. Ces crédits confirment la poursuite de l'effort engagé au profit du matériel et permettront, notamment, de réaliser un effort important en faveur des matériels de combat terrestre (VBL, AMX10, ERC90 et VAB), de la flotte d'avions de transport tactique (C-160 et C-130), ou encore des avions de patrouille maritime (Atlantique 2) et guet aérien (E-2C Hawkeye) ;
- la protection des forces : engagement fort du Président de la République. 200 M€ sont destinés à renforcer la protection des forces en termes d'équipement de protection et d'infrastructure ;
- la dissuasion : le renouvellement des composantes de la dissuasion nucléaire constituera un enjeu majeur dans les prochaines années. Afin d'amorcer la modernisation de ses composantes, la dissuasion bénéficie d'une hausse de crédits de 4,5 % (176 M€) ;
- l'infrastructure : l'infrastructure voit ses crédits augmenter de 28 % (327 M€) par rapport à 2017, marquant ainsi le plein engagement de l'État à entretenir, réhabiliter et moderniser les emprises de la défense ainsi qu'à renforcer leur protection

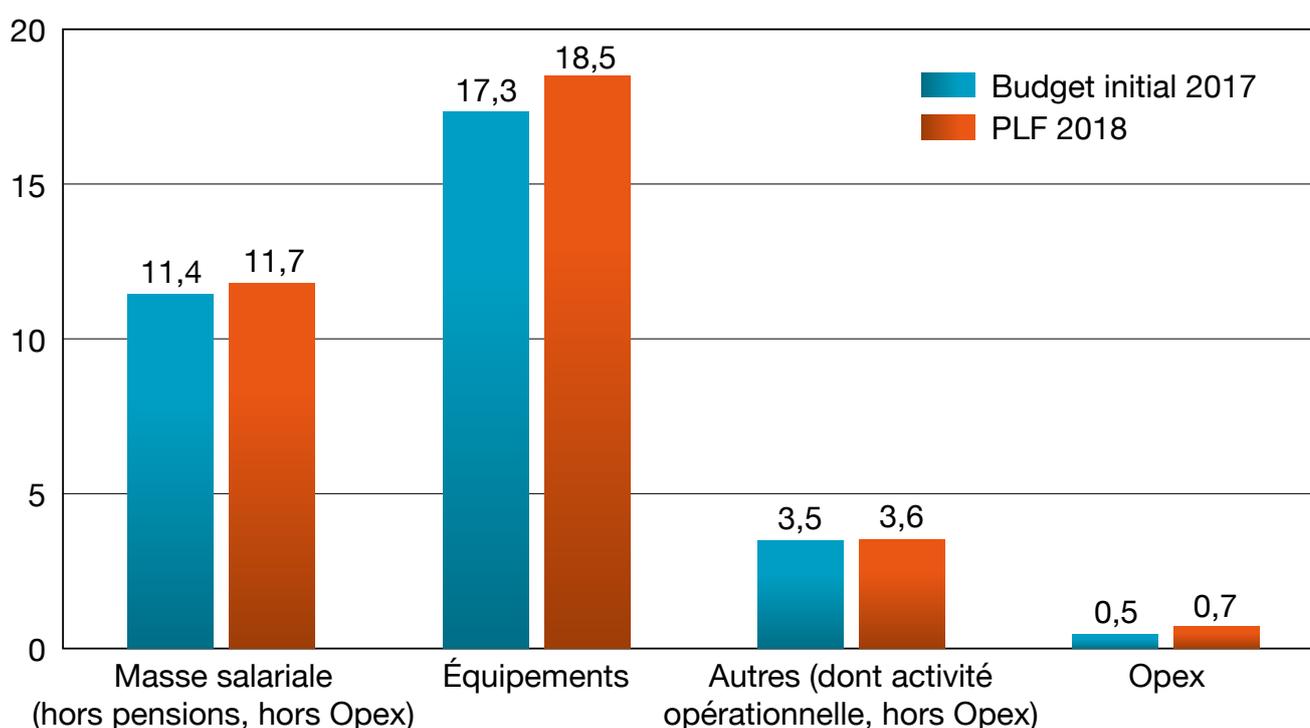
et leur sécurisation, tout en assurant le financement des infrastructures nouvelles pour permettre l'accueil des nouveaux équipements militaires ;

- la création nette en 2018 de 500 ETP (hors opérateurs et hors SIAé) : cette évolution des effectifs du ministère des Armées bénéficiera principalement au renseignement et à la cyberprotection afin de finaliser l'effort engagé en matière d'effectifs dans des fonctions prioritaires compte tenu du haut niveau de menace terroriste. Ces créations seront accompagnées des crédits nécessaires au fonctionnement et aux infrastructures d'accueil correspondants.

Par ailleurs, la dotation au titre des Opérations extérieures (Opex) en PLF 2018 est portée à 650 M€ (+200 M€ par rapport à la LFI 2017) afin de mieux assurer le financement des surcoûts liés aux Opex. Le financement des éventuels surcoûts non couverts par cette dotation reste garanti par la clause de sauvegarde de la LPM, qui prévoit un financement interministériel.

2. LES DOTATIONS DES PROGRAMMES DE LA MISSION « DÉFENSE » POUR 2018

Les budgets 2017 et 2018 par grands agrégats en Md€ courants (structure courante et hors CAS Pensions, recettes issues de cessions comprises).



Le cadre budgétaire issu de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit une allocation des ressources par missions et programmes, auxquels sont associés des objectifs et des indicateurs de performance de l'action de l'État.

La mission « Défense » disposera en 2018 (contribution aux dépenses de pensions comprise) de 47,18 Md€ en AE et de 42,82 Md€ en CP. Ce dernier montant comprend les recettes issues de cessions, qui s'élèvent à 190 M€ pour 2018.

Les crédits de la mission « Défense » (pensions comprises) se répartissent ainsi :

- Le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » : 1443 M€ en AE et 1396 M€ en CP.

Sous la responsabilité du Directeur général des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), ce programme est dédié à l'analyse du contexte stratégique et à l'anticipation de son évolution. Pour ce faire, il regroupe les services chargés du renseignement, de l'élaboration des systèmes de force futurs ou encore de la maîtrise des capacités technologiques et industrielles.

Il porte ainsi les crédits de deux actions érigées en priorités par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013 et la LPM actualisée en 2015, à savoir les études amont des grands programmes d'équipement qui bénéficient d'une dotation à hauteur de 723 M€ (dissuasion comprise) pour 2018 afin de garantir le respect de la trajectoire fixée par la LPM et le renseignement dont les crédits s'élèvent à 262 M€ hors masse salariale.

- Le programme 146 « Équipement des forces » : 13 661 M€ en AE et 10 243 M€ en CP.

Copiloté par le Chef d'état-major des armées (CEMA) et le Délégué général pour l'armement (DGA), le programme 146 regroupe une large part des investissements de l'État, à travers les programmes et opérations d'armement permettant d'acquérir ou de maintenir les capacités prévues par la politique de défense.

Ce programme finance par exemple l'achat des Frégates multimissions (FREMM), des Frégates de taille intermédiaire (FTI), des sous-marins nucléaires d'attaque de nouvelle génération (Barracuda), des avions Rafale ou MRTT, des drones, des hélicoptères Tigre ou NH90, ou encore des véhicules blindés de l'armée de terre.

En 2018, le renouvellement des matériels continuera de bénéficier d'un volume de crédits particulièrement significatif : les crédits de paiement s'élèvent à 5,5 Md€ pour les programmes majeurs, à 3,2 Md€ pour les équipements des forces de dissuasion (4 Md€ sur l'ensemble du périmètre de la mission « Défense ») et à 1,3 Md€ pour les autres opérations d'armement.

- Le programme 178 « Préparation et emploi des forces » : 8 818 M€ en AE et 8 117 M€ en CP (dont 50 M€ issus des produits de cessions de matériels).

Sous la responsabilité du CEMA, le programme 178 porte les crédits nécessaires à la préparation et à l'activité des forces, ainsi qu'à l'entretien des matériels des armées. Le financement de l'entraînement et de l'activité, notamment concernant l'armée de terre, est une priorité renforcée pour le ministère compte tenu des engagements opérationnels des forces armées et de la nécessaire capacité à tenir cet effort dans la durée.

En 2018, les crédits dédiés à l'activité des forces sont maintenus à un haut niveau. Poursuivant l'effort important consenti depuis l'actualisation de la LPM, les ressources dévolues à l'Entretien programmé des matériels (EPM) s'élèvent à environ 3,9 Md€ en CP (+13 % par rapport à 2017), contribuant ainsi au maintien et au renforcement de la disponibilité des matériels notamment sur certaines flottes (hélicoptères, avions de patrouille maritime, avions de transport tactique), à la prolongation de flottes anciennes et à la montée en puissance des nouveaux équipements (A400M, NH90, Tigre, FREMM, notamment). Cette augmentation permettra aussi de pallier l'usure accélérée des matériels due à la sollicitation intensive de ces derniers dans des conditions d'emploi difficiles sur les théâtres d'opération extérieure.

- Le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » : 23 260 M€ en AE et 23 068 M€ en CP (dont 140 M€ de produits de cessions immobilières).

Sous la responsabilité du Secrétaire général pour l'administration (SGA), le programme regroupe les fonctions mutualisées de direction et de soutien du ministère. Il assure les fonctions de coordination des politiques transverses (ressources humaines, finances, immobilier, logement...). Il supervise également le « projet Balard », composante importante de la modernisation du ministère, qui a permis le regroupement des états-majors et des services centraux sur un site unique.

Ce programme comprend notamment les crédits d'infrastructure de la défense, pour un total de 1,5 Md€ hors dissuasion (environ 1,6 Md€ avec la dissuasion), dont 140 M€ de ressources issues des cessions immobilières qui seront inscrits sur le CAS immobilier. L'augmentation de près de 327 M€ des ressources consacrées aux dépenses d'infrastructure par rapport à la LFI 2017 permettra de renforcer les unités opérationnelles et leur soutien, de poursuivre les investissements d'accueil des grands programmes d'armement (Barracuda, Scorpion, MRTT), ainsi que de renforcer la protection des emprises militaires.

Il regroupe également l'ensemble des crédits de personnel du ministère des Armées placés sous la responsabilité du SGA, soit près de 20,4 Md€ en 2018 (pensions incluses).



J.-B. Tabone/armée de terre



A. Monot/marine nationale



W. Collet/armée de l'air

CHAPITRE 3

LES MOYENS DE LA DÉFENSE

L'évolution récente du contexte international conjugue une intensification des crises et un affaiblissement des mécanismes de régulation internationaux. Cette tendance confère à notre outil militaire, *ultima ratio* de la protection de nos concitoyens, une importance majeure. La criticité des enjeux a amené le Président de la République à confier le 29 juin 2017 à la ministre des Armées la conduite d'une revue stratégique de défense et de sécurité nationale. Cette revue examinera l'environnement stratégique actuel et prévisible, et en particulier les menaces qui pèsent sur la France et l'Europe. Elle définira, sur la base de nos intérêts de défense et de sécurité nationale, nos ambitions en matière de défense et en déduira les aptitudes requises de nos forces. Elle permettra enfin d'affirmer les domaines prioritaires, notamment en matière de renouvellement des équipements, d'entretien des matériels, de dépenses de personnel.

Dans l'immédiat, et avant même la Loi de programmation militaire (LPM) qui mettra en œuvre les conclusions de cette revue, le Président de la République a décidé d'augmenter dès 2018 l'effort de défense afin de l'inscrire sur une trajectoire permettant d'atteindre 2 % du produit intérieur brut à horizon 2025, compte tenu des besoins du ministère des Armées en matière d'acquisition/régénération de ses équipements et de financement de son activité. Ainsi, en dépit de fortes tensions sur les finances publiques, le budget des armées est porté en 2018 à 34,2 Md€ de crédits budgétaires (34,39 Md€ avec les recettes issues de cessions), soit une hausse de 1,8 Md€ par rapport à l'année précédente, ce qui amènera l'effort de défense à 1,82 % du produit intérieur brut, pensions comprises.

Ces moyens permettront de poursuivre avec détermination l'action des armées contre les groupes terroristes d'inspiration djihadiste, que ce soit à l'étranger, notamment au Levant et au Sahel, ou sur le territoire national, pour protéger nos intérêts et notre sécurité. Portant l'accent sur les priorités opérationnelles, la dotation budgétaire inscrite en Loi de finances initiale (LFI) pour le financement des opérations extérieures s'élève à 650 M€, soit une hausse de 200 M€ par rapport aux années précédentes. Parallèlement, 200 M€ sont consacrés au renforcement de la protection des forces.

Les ressources dévolues aux armées permettront également de renforcer les capacités militaires, par le biais de la livraison de nouveaux équipements ou la régénération des systèmes les plus éprouvés, et de consolider la remontée de l'activité opérationnelle en accroissant l'effort fait au profit de l'entretien des matériels.

Enfin, elles consacrent l'engagement de la France aux côtés de ses alliés, en termes de contribution opérationnelle comme de participation financière à l'effort de défense commun.

1. LES FONCTIONS STRATÉGIQUES

1.1. Connaissance et anticipation

La fonction « connaissance et anticipation » vise à donner à la France une capacité d'appréciation autonome des situations, indispensable à une prise de décision libre et souveraine ainsi qu'à la conduite de l'action. Le renseignement, dont la qualité conditionne aussi étroitement l'efficacité des forces, y joue un rôle central. L'année 2017 a permis de poursuivre la correction, entreprise en 2016, de certaines des faiblesses capacitaires mises en évidence par les opérations les plus récentes. L'effort se poursuivra en 2018.

Dans le domaine spatial, le segment « sol » du programme d'observation spatiale MUSIS a été livré au 1^{er} semestre 2017 pour entrer en phase de qualification. Le premier satellite sera livré en 2018.

Le processus d'acquisition de drones Moyenne altitude longue endurance (MALE) se poursuivra pour répondre au besoin opérationnel; le deuxième système a été livré fin 2016. Les troisième et quatrième systèmes seront livrés en 2019.

Par ailleurs, le programme européen de drone MALE de nouvelle génération a fait de sensibles avancées au cours du premier semestre 2017 (notamment sur la conception de la composante « avion » du vecteur); l'horizon est fixé à 2025 en partenariat avec l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

Enfin, la contractualisation du programme Système de drones tactiques (SDT – système Patroller) en 2016 permet d'assurer la modernisation et le développement de cette composante au-delà de 2018.

1.2. Dissuasion

La dissuasion française repose sur la retenue qu'impose à un adversaire étatique la perspective de dommages inacceptables, hors de proportion avec l'enjeu d'une agression ou menace d'agression contre les intérêts vitaux de la France.

Par essence purement défensive, la dissuasion doit s'adapter à la diversité des situations qui résultent, notamment, de la croissance ou de la modernisation de certains arsenaux dans le monde et des risques de prolifération nucléaire. Elle contribue par son existence à la sécurité de l'alliance Atlantique et à celle de l'Europe. Elle garantit en permanence notre autonomie de décision et notre liberté d'action dans le cadre de nos responsabilités internationales. Son exercice relève de la responsabilité directe du Président de la République.

Le maintien de deux composantes répond au besoin de complémentarité des performances et des modes d'action; il permet également de se prémunir contre une surprise opérationnelle ou technologique. Ce choix impose de poursuivre l'effort nécessaire à la crédibilité et à la pérennité des capacités requises pour la mise en œuvre de la dissuasion par les deux composantes, océanique et aéroportée. Cet effort produit aussi un effet d'entraînement sur nos aptitudes technologiques et nos capacités industrielles. Il sera conduit dans le respect du principe de stricte suffisance de l'armement nucléaire attaché à notre concept de dissuasion.

En 2018, la poursuite de la modernisation des composantes et la préparation de leur renouvellement sont illustrées par plusieurs actions:

- les efforts pour la mise à niveau des moyens et des installations de la composante océanique seront maintenus, avec l'adaptation du quatrième sous-marin lanceur d'engins au missile M51, la poursuite du déploiement de la tête nucléaire océanique, les suites du développement de la future version de ce missile et la continuation des travaux de conception du Sous-marin nucléaire lanceur d'engins de 3^e génération (SNLE 3G);

- la composante aéroportée verra se poursuivre les travaux de rénovation à mi-vie du missile ASMP-A et les études technologiques concernant son successeur. Pour les moyens aériens (Rafale en remplacement des Mirage 2000N et MRTT en remplacement des C-135), les commandes et livraisons se déroulent conformément à la LPM actualisée;
- les systèmes de transmissions nucléaires feront l'objet de mesures de modernisation touchant principalement les réseaux de longue portée, durcis pour les composantes océanique et aéroportée;
- au titre du programme simulation, la montée en puissance progressive du laser mégajoule et la coopération franco-britannique dans le cadre du programme TEUTATES seront poursuivies.

1.3. Protection

La fonction « protection » vise à garantir l'intégrité du territoire, à assurer aux Français une protection efficace contre l'ensemble des risques et des menaces, en particulier le terrorisme et les cyberattaques, à préserver la continuité des fonctions vitales de la Nation et à garantir sa résilience. Si l'ensemble des fonctions stratégiques et des moyens civils autant que militaires concourent à la protection, les armées garantissent de manière permanente, en métropole comme outre-mer, la sûreté du territoire, de son espace aérien et de ses approches maritimes. Cette fonction « protection » s'étend aux menaces représentées par les drones de petite taille.

Dans ce cadre, la posture permanente de sûreté sera maintenue dans ses dimensions aérienne et maritime, et renforcée par la mise en place d'une posture permanente terrestre ainsi que par la cyberdéfense, composante désormais à part entière. Les armées, outre la défense maritime du territoire, continueront également à apporter une contribution à l'action de l'État en mer.

Décidé face à la hausse et à la continuité dans le temps d'une menace terroriste majeure sur le territoire national, le nouveau contrat « protection » permet de contribuer, au profit de l'autorité civile et en renfort des forces de sécurité intérieure et de sécurité civile, à la protection de Points d'importance vitale (PIV), à celle des flux essentiels pour la vie du pays, au contrôle et à l'accès au territoire et à la sauvegarde des populations.

Parallèlement à cet engagement pour la protection des Français, le dispositif de sécurisation des sites sensibles vise à renforcer la protection des emprises et du personnel du ministère des Armées pour circonscrire l'accroissement des menaces visant les installations, moyens et activités du ministère.

Par ailleurs, le cyberspace s'affirme comme un espace de confrontation de plein exercice et une caractéristique des conflits modernes. Dans la continuité du pacte « cyber » lancé en 2014, le dispositif de cyberdéfense militaire est désormais totalement intégré à la conduite des opérations et va continuer, comme le renseignement, à faire l'objet d'un effort marqué en 2018, complétant ainsi la nouvelle posture de protection. La création du Commandement de cyberdéfense (COMCYBER) en 2017 constitue un jalon important de cette dynamique.

Dans le cadre de la protection du territoire national et de la lutte antiterroriste, l'accroissement de la mobilité tactique des unités des forces terrestres déployées sur le territoire national doit permettre d'adopter des dispositifs plus dynamiques et plus réactifs qui répondront plus efficacement à la nature de la menace. Ainsi, il a été décidé d'acquérir 4200 Véhicules légers tactiques polyvalents non protégés (VLTP NP), dont les premières livraisons ont débuté en 2017 et se poursuivent en 2018 avec la livraison de 500 véhicules supplémentaires. Ces véhicules permettront aux forces de se déployer très rapidement en zone urbaine encombrée comme en zone rurale. Les premiers véhicules sont engagés dans le cadre de la mission *Sentinelle*.

La capacité navale d'intervention reposera sur le maintien d'unités encore en service, complété par la livraison en 2018 du quatrième et dernier Bâtiment multimission (B2M). Deux Bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH) seront également livrés.

Les bases navales de Toulon et Cherbourg bénéficieront des premières mesures du programme d'amélioration de la protection des unités à quai.

S'agissant des capacités aériennes de surveillance et d'intervention maritime, le premier des quatre Falcon 50 devant bénéficier d'une adaptation de la capacité de largage de chaînes SAR (recherche et sauvegarde) sera livré. Issus du parc gouvernemental, ces aéronefs permettront de compléter une flotte composée de quatre Atlantique 2, de quatre Falcon 50M et de cinq Falcon 200 Guardian.

Dans le domaine de la sûreté aérienne, le programme SCCOA (Système de commandement et de conduite des opérations aérospatiales) poursuivra la modernisation des capacités de surveillance de l'espace aérien. En particulier, l'année 2018 verra la livraison de quatre centres de contrôle local d'aérodrome et la livraison ou la modernisation de sept radars, dont un tactique de nouvelle génération.

Enfin, dans la lutte contre le survol des minidrones, de nouveaux équipements légers ont été déployés avant la livraison en 2018 de Moyens intérimaires de lutte antidrone (MILAD) qui prendront en compte les menaces que sont susceptibles de représenter les drones de petite taille sur le territoire national.

1.4. Prévention

La prévention des crises inclut des actions diversifiées (élaboration de normes nationales et internationales, lutte contre les trafics, désarmement, coopération militaire, etc.) et s'appuie, sur le plan militaire, sur des déploiements navals permanents et sur des moyens prépositionnés.

Ces dispositifs évoluent en cohérence avec les contrats opérationnels, gages d'efficacité accrue pour nos engagements militaires comme pour la préparation de l'avenir (réactivité améliorée et capacités d'action et de montée en puissance autonomes dans les zones prioritaires).

Notre dispositif, articulé entre forces prépositionnées et forces déployées en opération, sera réorienté avec une concentration de nos moyens sur nos zones d'intérêt prioritaire, qui sont également aujourd'hui les plus sensibles : la bande sahélo-saharienne et le golfe Arabo-Persique. En Méditerranée orientale, dans le golfe de Guinée et dans l'océan Indien, notre présence est confirmée par les déploiements navals permanents ou occasionnels et le déploiement de forces aériennes.

En outre, les forces de souveraineté prépositionnées outre-mer assurent la continuité de la sécurité sur les territoires français éloignés et contribuent à prévenir toute atteinte à nos intérêts souverains.

Par ailleurs, face à la situation sensible sur le flanc est de l'Europe, et en complément des mesures d'assurance prises dès 2014 (déploiements occasionnels, exercices bilatéraux ou *via* l'Otan, police du ciel des États baltes) au bénéfice de nos alliés d'Europe centrale et orientale, auxquelles contribuent les trois armées, l'alliance Atlantique a décidé de mettre en place une « présence avancée rehaussée » à des fins dissuasives : la France y participe depuis mars 2017 en déployant un sous-groupe tactique interarmes (chars Leclerc, véhicules blindés de combat d'infanterie) en Estonie. La France déploiera un volume de force équivalent en Lituanie en 2018.

1.5. Intervention

La projection des capacités militaires hors du territoire national vise à défendre les intérêts stratégiques de la France, comme ceux de nos alliés, à l'étranger et, lorsque cela s'avère nécessaire, à protéger nos ressortissants hors du territoire national.

La LPM 2014-2019 initiale, son actualisation en 2015 et les mesures décidées en Conseil de défense en 2016 visent à renforcer ou régénérer plusieurs de nos capacités. L'année 2018 verra en particulier la consolidation des capacités militaires d'intervention avec l'acquisition des principaux équipements suivants :

- pour les forces terrestres et aéroterrestres : livraison de cinq Tigre HAD ; huit hélicoptères NH90 TTH Caïman ; 4523 structures Félin allégées ; 40 Porteurs polyvalents terrestres (PPT) ; 1050 Ensembles de parachutage du combattant (EPC) ; 8000 Armes individuelles futures (AIF) ; trois VBL régénérés ; 125 postes de tir Missile moyenne portée (MMP) ; enfin, livraison en 2018 des trois premiers Véhicules blindés multirôles (VBMR) lourds Griffon et de prototypes de l'Engin blindé roue canon (EBRC) Jaguar pour les premiers essais, précurseurs d'un renouvellement en profondeur des principaux moyens du combat de contact terrestre ;
- pour les forces navales : remontée en puissance du porte-avions *Charles de Gaulle* au terme de son arrêt technique majeur ; livraison d'une Frégate multimission (FREMM) et d'un lot de Missiles de croisière navals (MdCN) ; livraison de deux hélicoptères NFH 90 Caïman dédiés aux frégates de nouvelle génération ; poursuite de la rénovation des avions de patrouille maritime ATL2, la première livraison étant attendue en 2019 ; expérimentation d'un prototype du futur système de guerre des mines en coopération franco-britannique ;
- pour les forces aériennes : livraison de quatre Rafale dont un Rafale F1 *rétrofités* au standard F3 (au profit de la marine nationale) ; deux avions de transport A400M ; un C-130J ; 768 AASM (Armement air-sol modulaire). La réalisation de la rénovation à mi-vie du Mirage 2000D a par ailleurs été lancée fin 2015 et contractualisée en 2016 pour de premières livraisons en 2020 ; cette rénovation contribue à rejoindre le format de l'aviation de chasse. Le *réetrofit* des 45 premiers avions, sur un total de 55, sera engagé en 2018.

2. LA CONSOLIDATION DE LA REMONTÉE DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

L'activité opérationnelle permet à nos armées de faire face aux missions qui leur sont confiées avec l'efficacité requise. Cette activité a pour socle la préparation opérationnelle, qui repose sur l'instruction individuelle, l'entraînement collectif et la qualification des forces, nécessaire avant tout déploiement, et ce dans un contexte d'engagement déjà particulièrement soutenu, tant en opération extérieure que sur le territoire national.

Les crédits sous-jacents de l'activité opérationnelle sont principalement les crédits d'Entretien programmé du matériel (EPM), qui permettent l'entretien des équipements mis en œuvre par les forces et la gestion des stocks de rechange. S'y ajoutent les dépenses d'acquisition de divers matériels ainsi que de munitions. Ils comprennent également les crédits dédiés à l'achat de carburant opérationnel et des crédits de soutien de l'activité permettant, par exemple, les déplacements du personnel et du matériel vers les zones d'activité.

La LPM 2014-2019 a en particulier pour objectif de rétablir les capacités à mener un niveau d'activité cohérent avec les contrats opérationnels, les efforts financiers se conjuguant aux effets de la mise en œuvre du nouveau modèle d'armée et des réformes dans le domaine du Maintien en condition opérationnelle (MCO). Ces efforts ont été suivis d'effet et ont permis d'enrayer la chute de l'activité, puis de constater à partir de 2016 les premiers signes tangibles de remontée d'activité. L'EPM, comme tout investissement, doit être considéré sur une période de temps long, les effets des efforts consentis se faisant ressentir dans la durée.

Alors que l'effort financier en faveur de l'entretien des équipements était déjà inscrit dans la LPM initiale (augmentation des crédits d'EPM de 4,3 % par an en moyenne), l'actualisation de cette loi votée le 28 juillet 2015 a permis d'y consacrer des crédits supplémentaires à hauteur de 500 M€ sur 2016-2019 au profit de la régénération des matériels les plus sollicités en opération. Ce besoin de régénération, qui va au-delà du simple entretien, s'explique par l'impératif de pouvoir disposer d'équipements, arrivés à bout de potentiel du fait d'un rythme d'utilisation très élevé et des conditions d'emploi souvent sévères. Le PLF 2018 marque l'arrivée des premiers crédits de paiement significatifs liés aux engagements réalisés à ce titre en 2016 et 2017.

Ainsi, les crédits de paiement consacrés à l'EPM atteindront 3,9 Md€ en 2018, soit une hausse de plus de 25 % par rapport à 2014, première année de la LPM. Une fois l'ensemble des crédits correspondant à l'effort de régénération de l'actualisation de la LPM (500 M€ majoritairement programmés en 2018 et 2019) mis en place, la hausse annuelle moyenne au cours de la LPM devrait s'établir à +7,6 %, au-delà de l'objectif affiché de 4,3 % et en corrélation avec un engagement accru depuis 2015. Après un redressement des indicateurs d'activité en 2016 et 2017, 2018 devrait confirmer les acquis de ce rattrapage et permettre l'activité opérationnelle.

3. L'ENGAGEMENT EN OPÉRATION

Les opérations se caractérisent par leur diversité et leur complexité, nécessitant une grande variété de capacités et de modes opératoires à mettre en œuvre, souvent dans l'urgence.

Les capacités des forces doivent permettre aux armées de réaliser un large éventail de missions : contre-terrorisme, maintien ou rétablissement de la paix, opérations de coercition, protection des populations civiles et des ressortissants français, assistance aux populations touchées par des catastrophes humanitaires ou naturelles, défense des intérêts nationaux, cyberdéfense. Ces capacités doivent être interopérables pour agir en coalition, notamment avec les États-Unis et le Royaume-Uni.

Le soutien de nos principaux partenaires (États-Unis, Royaume-Uni, Canada, Allemagne et Espagne notamment) est aujourd'hui systématiquement recherché. Les relations bilatérales de défense ont, dans ce contexte, un rôle primordial, car elles permettent de valoriser les multiples réseaux de coopération auxquels la France est partie prenante. Outre l'appui international aux déploiements de nos forces (Mali, Irak), elles facilitent les négociations institutionnelles (en marge de l'UE et de l'Otan) et encouragent la coopération capacitaire.

Toutes ces opérations sont menées en combinant les capacités de nos trois armées et en agissant dans le domaine du cyberspace.

Le niveau d'engagement des armées françaises en Opex demeure élevé, comme l'atteste la vingtaine d'opérations menées de façon autonome, sous l'égide d'organisations internationales (Onu, Otan, UE) ou dans le cadre de coalitions de circonstance.

Ces opérations ont notamment pour but :

- de maintenir, avec toute la gamme de nos capacités aéroterrestres, un niveau d'action de contre-terrorisme adapté à la menace des groupes armés terroristes dans la bande sahélo-saharienne, au travers d'un dispositif régionalisé de la Mauritanie au Tchad et en partenariat avec les pays africains (opération Barkhane) ; de former les forces armées maliennes et de fournir aux autorités maliennes des activités de conseil stratégique dans la reconfiguration de ces forces par la mission européenne EUTM Mali ; d'agir en liaison avec les forces déployées dans le cadre de la MINUSMA ;
- de lutter contre le groupe terroriste Daech en apportant un appui aérien aux forces irakiennes, en formant certaines de leurs unités de combat, en appuyant l'action de la coalition en Syrie, et en ayant aussi recours, en tant que de besoin, à nos forces spéciales (opération Chammal) ;
- d'appuyer la MINUSCA, chargée de maintenir le niveau sécuritaire en Centrafrique ; de contribuer à la reconstruction des forces armées centrafricaines par la participation à l'opération européenne EUTM RCA ;

- de participer aux mesures de réassurance prises dans le cadre de l'Otan, notamment vis-à-vis des pays baltes et de la Pologne; en particulier, prise d'alerte de la police du ciel, déploiements réguliers de bâtiments de la marine, contribution au dispositif terrestre de présence avancée en Estonie en 2017 et en Lituanie en 2018, ainsi qu'au dispositif aérien de présence avancée en Estonie en 2018;
- d'évacuer les ressortissants français (ou ceux de nos alliés) en cas de besoin;
- de garantir le cessez-le-feu au Sud-Liban dans le cadre de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL - opération Daman);
- de participer à la mission de lutte contre les réseaux de trafiquants en Méditerranée centrale dans le cadre de l'Union européenne (opération EUNAVFOR Med Sophia);
- de lutter contre les trafics illicites en océan Indien (opération de la coalition Enduring Freedom) ou l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée (opération Corymbe) ou en océan Indien (opération UE Atalante).

Les armées agissent sur le territoire national, dans le cadre des Missions intérieures (Missint). Ce terme générique regroupe les engagements sur le territoire national (métropole et DOM-COM) sous l'autorité de la ministre des Armées, sous le commandement opérationnel (OPCOM) du Chef d'état-major des armées (CEMA), dont l'outil de commandement pour ces missions est l'Organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD).

Ces missions sont:

- permanentes: lutte contre le terrorisme (*Sentinelle*), *Vigipirate*, les Postures permanentes de sûreté aérienne (PPSA) et de sauvegarde maritime (PPSM), protection du Centre spatial guyanais (*Titan*) ou encore lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane (*Harpie*), lutte contre la pêche illégale;
- récurrentes: lutte contre les feux de forêt en zone méditerranéenne (*Hephaistos*), lutte contre le narcotrafic ou l'immigration clandestine;
- circonstancielles: protection de sommets internationaux ou d'événements particuliers (COP 21, Euro 2016), intervention lors de catastrophes naturelles, sanitaires ou technologiques, soutien à l'action gouvernementale.

Déclenchée à la suite des attentats de janvier 2015, *Sentinelle* est une opération militaire contribuant à la **protection des Français face à la menace terroriste**. Conformément à la décision du Président de la République, le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, et la ministre des Armées ont présenté en septembre **une nouvelle articulation de l'opération *Sentinelle*** pour créer un dispositif rendant la force plus **flexible, réactive et imprévisible**, par la concentration des efforts là où ils sont le plus nécessaires, en fonction de l'évolution de la menace et des événements qui rythment la vie de la Nation.

Sentinelle concernera **toujours 7 000 militaires et jusqu'à 10 000** pouvant être engagés sur décision du Président de la République au regard de la situation. L'opération rénovée est désormais articulée selon **trois niveaux**, dont les deux premiers concernent 7 000 militaires de *Sentinelle*:

- tout d'abord, le **dispositif opérationnel permanent** dont l'objectif est d'assurer les missions permanentes de sécurisation dans les lieux les plus sensibles et vulnérables (lieux symboliques, sites touristiques, aéroports, gares, éventuellement appui au contrôle aux frontières);
- ensuite, un **échelon de manœuvre** permettant de porter un effort là où le besoin se fait le plus sentir. Il vise principalement à contribuer à la sécurisation d'événements ponctuels ou saisonniers, majoritairement planifiés à l'avance, en complément de l'action des forces de sécurité intérieure;
- enfin, une **réserve stratégique** de 3 000 hommes pouvant être engagée sur décision du Président de la République et ainsi faire face à un événement d'ampleur exceptionnelle.

Ainsi, l'opération *Sentinelle* rénovée apporte une plus grande efficacité opérationnelle au service de la protection des Français.

Territoire national :



13 000 militaires déployés sur le territoire national, dont 3 000 en réserve stratégique

- > Engagement terrestre
- > Sauvegarde maritime
- > Sûreté aérienne

Opérations extérieures :

Barkhane



4 000 militaires

Mauritanie - Mali
Burkina Faso
Niger - Tchad

Chammal



Syrie - Irak 1 200 militaires

Daman



Liban 900 militaires

Posture de présence avancée renforcée (eFP)

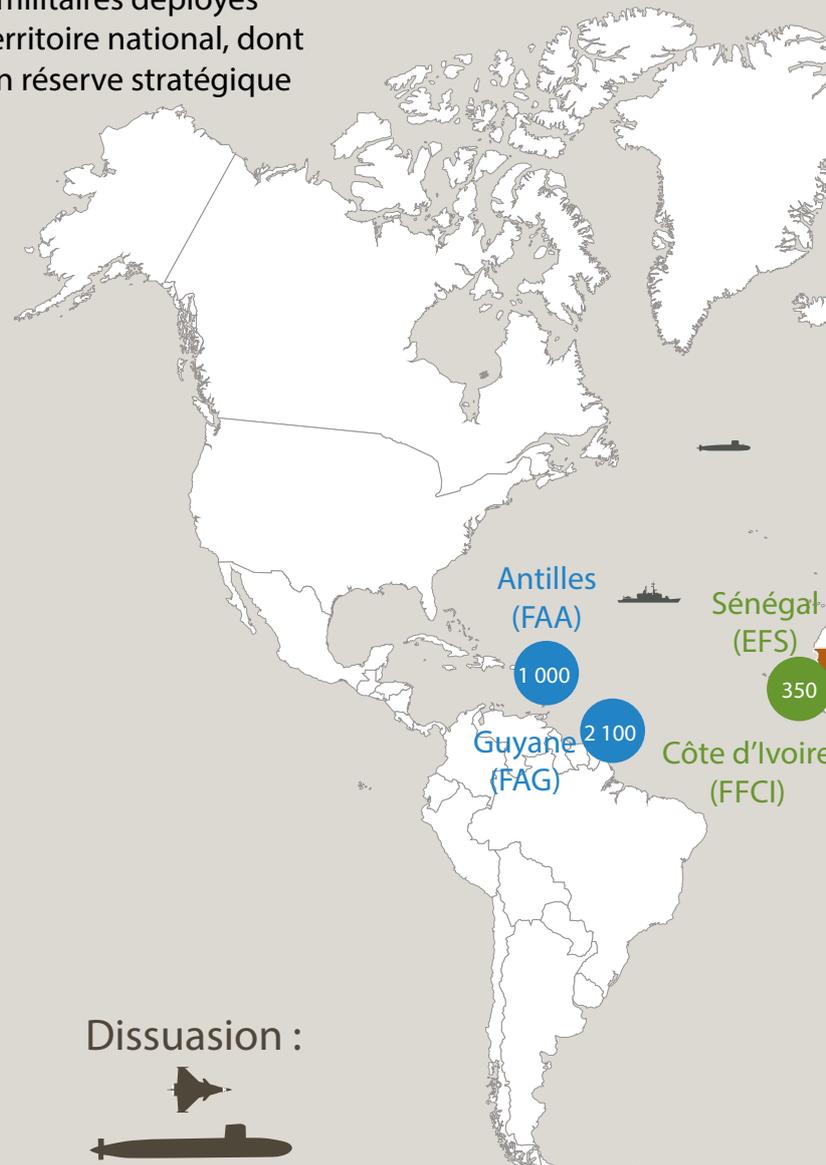


Estonie 300 militaires

Dissuasion :



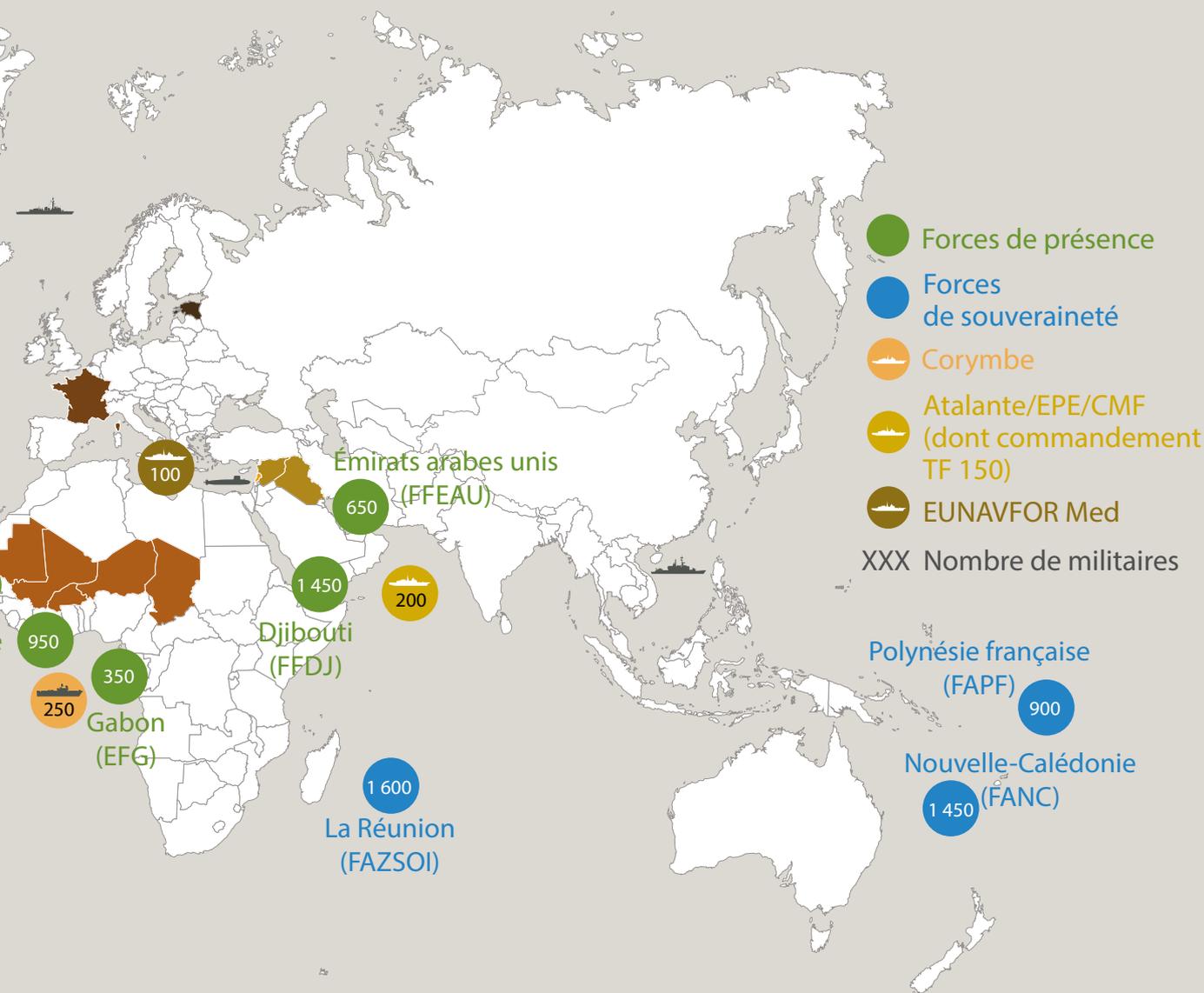
Plus de 30 000



Participation aux

RD Congo (MONUSCO) : 5
Libéria (MINUL) / Sinaï (FMO) : 5

militaires français engagés*



opérations multinationales (Otan/Onu/UE)

RCA (MINUSCA + EUTM + ESN) : 280
Mali (EUTM + MINUSMA) : 30 à 50
Sahara (MINURSO) : 5 à 15

Côte d'Ivoire (ONUCI) : 30 à 50

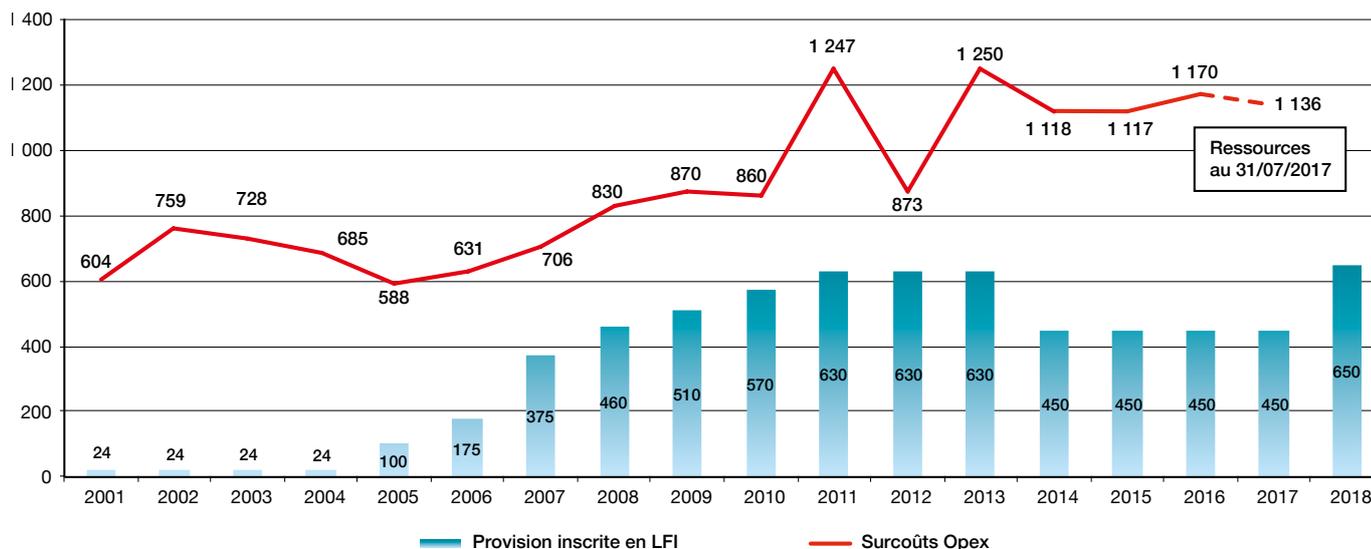
* Militaires en opération, en mission ou en alerte.

État-major des armées / juillet 2017

Le montant de la dotation budgétaire prévue pour financer les Opex en 2018 est porté à 650 M€. Le dépassement éventuel par les surcoûts nets liés aux Opex du montant de cette dotation fait l'objet d'une clause de sauvegarde dans la LPM 2014-2019, qui prévoit qu'un financement interministériel viendra compléter le montant de la dotation initiale à hauteur des surcoûts nets constatés.

Surcoût des Opérations extérieures (Opex, en M€)

(Opex DGGN incluses jusqu'en 2008 - montant au 31 juillet pour 2017)



Les Missions intérieures (MISSINT) effectuées sur le territoire national bénéficient quant à elles d'une dotation en Projet de loi de finances (PLF) pour 2018 de 41 M€. Les surcoûts nets excédant cette dotation bénéficient de la possibilité d'un financement interministériel depuis l'actualisation de la LPM en 2015. Ce financement a représenté 145 M€ en 2016.

4. LA SANTÉ AU SERVICE DU COMBATTANT

L'état de santé des militaires est un facteur de succès essentiel des engagements opérationnels. À ce titre, il fait l'objet d'une attention constante, opérée par un système de santé militaire dédié, garant de la finalité opérationnelle de ce soutien. Le Service de santé des armées (SSA), service interarmées placé sous l'autorité du CEMA, détient un large éventail d'expertises et de capacités permettant de déployer un soutien médical de grande qualité au profit des militaires, notamment à ceux blessés en service. Il exerce son action sur tous les lieux et conditions de stationnement, de déploiement et d'engagement de nos forces.

Cette mission permanente se traduit dans tous les milieux terrestre, aérien et maritime, au plus près du combattant :

- en préparation des activités opérationnelles, par la mise en condition des forces (sélection médicale initiale, visites périodiques d'aptitude, réalisation des vaccinations, délivrance des soins, protection médicale, médecine de prévention) et par la mise sur pied de la composante médicale du soutien opérationnel (constitution des équipes médicales, réalisation des équipements, entraînement) ;

- en opération et en mission, par la prise en charge des blessés et des malades avec pour objectif de sauver les vies et de préserver l'intégrité physique, fonctionnelle et psychologique des combattants;
- après le désengagement, par le contrôle et le suivi de l'état de santé du militaire tout au long de sa vie (surveillance spécifique, poursuite de traitements, évaluation des séquelles) et le cas échéant, par sa remise en condition physique et psychologique et sa réhabilitation.

Une sujétion opérationnelle accrue, un système civil de santé en pleine mutation et un contexte budgétaire contraint ont conduit le SSA à élaborer en 2013 une nouvelle vision stratégique, le projet de service « SSA 2020 », afin de renforcer sa performance opérationnelle, technique et financière. Ce projet, résolument tourné vers le soutien médical des forces armées en opération, repose sur trois principes :

- la concentration : recentrage sur la mission opérationnelle et densification des équipes et des structures ;
- l'ouverture au service public de santé, pour en devenir un acteur à part entière et bénéficier de son soutien, ainsi qu'à l'interministériel et à l'international ;
- la simplification, fondée sur la délégation et la transversalité.

La déclinaison des principes de ce projet de service a conduit à l'élaboration d'un nouveau modèle qui vise à garantir aux militaires la permanence et la qualité du soutien, face aux risques spécifiques, sanitaires et militaires, de toute activité opérationnelle. Pour développer sa résilience face à une sollicitation opérationnelle intense, le SSA adoptera d'ici 2020 un format resserré et recentré, garantissant la proximité au profit des forces armées.

Pour atteindre ces ambitions, le SSA a entamé depuis 2015 une transformation simultanée de ses cinq composantes. Elle concerne tout particulièrement la médecine des forces et la médecine hospitalière, dont le modèle cible devrait être atteint vers 2023 au terme d'une réorganisation majeure. Le ravitaillement sanitaire, la formation et la recherche, déjà largement réformés au cours de la précédente LPM, sont à présent en cours d'optimisation (atteinte du modèle prévue en 2019).

En 2018, un effort financier important concerne les crédits d'équipement (48 M€, +11 % par rapport au PLF 2017) pour l'acquisition des matériels médicaux nécessaires à la réalisation du contrat opérationnel, d'équipements lourds visant à renouveler le parc hospitalier, et des systèmes d'information et de commandement spécifiques santé afin de mettre à disposition des professionnels de santé des moyens informatiques modernes.

L'infrastructure constitue l'un des supports majeurs à la transformation du SSA. En 2018, une forte montée en puissance des engagements en maîtrise d'œuvre et en travaux est programmée, à hauteur de 51 M€, après les nécessaires et complexes phases d'études préparatoires menées avec les partenaires du système civil de santé.

Grâce à l'effort consenti dans le cadre du PLF 2018, les établissements du SSA pourront maintenir le volume et la qualité des actes de soins. C'est la garantie indispensable à la préservation de la maîtrise technique nécessaire à la réalisation du contrat opérationnel. L'objectif est également d'en faire des acteurs connus et reconnus de l'offre de soins dans leur territoire de santé, contribuant également à la résilience de la Nation en matière de santé.

5. L'EUROPE DE LA DÉFENSE

La construction de l'Europe de la défense, réaffirmée dans le Livre blanc de 2013, est plus que jamais une priorité pour la France.

5.1. La Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) en action

L'UE est actuellement engagée dans six opérations et missions militaires et dix missions civiles au titre de la PSDC. Parmi les opérations et missions militaires en cours, EUTM RCA (formation des forces armées centrafricaines) et EUNAVFOR Med (opération Sophia de lutte contre les trafics de migrants) sont les plus récentes.

Conformément à son ambition de mettre en œuvre l'approche globale, l'Union européenne (UE) développe des stratégies régionales visant à coordonner les politiques européennes en matière d'action extérieure, à l'instar de la Stratégie de sûreté maritime destinée à protéger les intérêts européens sur l'ensemble du domaine maritime mondial, ou encore de la Stratégie européenne pour la sécurité et le développement au Sahel élaborée en 2011.

En outre, l'UE a entrepris, conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2013, la révision de sa stratégie de sécurité afin de se doter d'un cadre ambitieux pour son action extérieure qui prenne en compte le nouvel environnement stratégique du continent européen. Cette « Stratégie globale de politique étrangère et de sécurité » a été présentée et accueillie par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2016.

L'élaboration d'une nouvelle stratégie de sécurité a permis de franchir un pas supplémentaire dans le domaine des outils de gestion de crise de l'UE, avec l'établissement d'une « capacité opérationnelle permanente de planification au niveau stratégique » ou *Military Planning and Conduct Capability* (MPCC), qui doit permettre à l'UE de disposer d'une capacité de planification et de conduite de niveau stratégique pour les missions militaires non exécutives, dédiées à la formation et au conseil (actuellement les EUTM Mali, RCA et Somalie).

Enfin, l'UE soutient la montée en puissance de la force conjointe du G5 Sahel. Le 1^{er} juin 2017, le COPS a donné son accord de principe à un soutien à la force conjointe du G5 Sahel. La HRVP Federica Mogherini s'est rendue au Sahel les 5 et 6 juin et a annoncé la mobilisation de la Facilité africaine de paix (FAP) à hauteur de 50 M€. À terme, l'UE pourrait également prendre le relais de la coordination des donateurs aujourd'hui réalisée par la France et l'Allemagne.

5.2. La coopération en matière capacitaire

Les initiatives européennes en matière capacitaire portent sur deux axes d'effort.

Le premier repose sur la coopération bilatérale ou multilatérale avec nos principaux partenaires européens ; à ce titre, la coopération franco-britannique reste structurante et ne devrait pas être directement impactée par les conséquences du Brexit. Les travaux menés avec les Britanniques dans le cadre du traité de Lancaster House de 2010 seront poursuivis et amplifiés.

Il en va de même de la coopération franco-allemande. Une dynamique politique claire a été impulsée par le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité du 13 juillet 2017 afin de renforcer tous les aspects de notre coopération de défense.

Le second axe d'effort s'appuie sur l'AED pour soutenir le développement des capacités militaires européennes dans le domaine de la gestion de crise et du soutien à la PSDC. La réforme du cadre réglementaire de l'AED conduite en 2015 permet de stimuler la coopération capacitaire entre États membres.

5.3. Le renforcement de l'industrie européenne de défense

Afin de mettre en place les conditions nécessaires à une coopération capacitaire à l'échelle de l'UE, il est indispensable de soutenir nos industries européennes dans le domaine de la défense. Dans cette perspective, la Commission européenne a présenté le 30 novembre 2016 son Plan d'action européen de la défense. La création d'un Fonds européen de défense en constitue la mesure phare : pour la première fois, le budget de l'UE pourra financer directement la recherche de défense ainsi que certaines phases de développement de projets capacitaires. Il est composé d'un volet « recherche » et d'un volet « capacités ». Pour celui-ci, incarné par le Programme de développement industriel de défense, la Commission souhaite parvenir à un accord sur le règlement européen afférent d'ici le début de l'année 2018 afin de permettre un soutien financier au développement de projets capacitaires dès 2019.

Enfin, la mise en place d'une Revue annuelle coordonnée de défense (*Coordinated Annual Review on Defence* [CARD]) devrait permettre de donner l'impulsion politique nécessaire aux projets européens destinés à combler les lacunes capacitaires.

LE FONDS EUROPÉEN DE DÉFENSE

La création d'un Fonds européen de défense constitue la mesure phare du plan d'action de la Commission présenté le 30 novembre 2016. Il marque un changement de perspective certain : la Commission s'est départie d'une approche exclusivement réglementaire des questions de défense pour apporter, dans une logique de renforcement de l'autonomie stratégique européenne, un soutien budgétaire « tout au long du cycle de développement des capacités de défense ».

Le Fonds se subdivise en une partie finançant la recherche de défense à partir du budget de l'UE (volet « recherche de défense ») et une autre visant le développement conjoint de capacités décidées par les États membres (volet « capacités de défense »), allant jusqu'aux prototypes, financés à hauteur de 20 %.

Le volet recherche se concrétise par le lancement d'une action préparatoire 2017-2019 (90 M€ escomptés) aboutissant à l'élaboration d'un Programme européen de recherche de défense (European Defence Research Programme [EDRP]) inscrit dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027 et qui serait abondé à hauteur de 500 M€ par an. Le volet « capacités de défense » se traduit essentiellement par la mise en place en 2018 d'un programme de développement industriel de défense (European Defence Industrial Development Programme [EDIDP]) doté d'une enveloppe de 500 M€ (2019-2020), puis d'un milliard d'euros par an (2021-2027).

LA RELATION FRANCO-ALLEMANDE

Le contexte du Brexit et la prise de responsabilité accrue par l'Allemagne sur la scène internationale favorisent un plus grand développement de notre relation de défense, déjà historiquement riche et structurée. Bénéficiant d'une dynamique politique forte réaffirmée lors du déplacement du Président Macron à Berlin au lendemain de son élection et lors du Conseil des ministres franco-allemands (CMFA) et du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (CFADS), qui ont eu lieu le 13 juillet dernier, la coopération opérationnelle connaît actuellement de réelles avancées. Celles-ci se matérialisent par des initiatives communes (formation commune des pilotes et mécaniciens d'A400M, création d'une unité binationale de C-130J), mais aussi par des engagements conjoints en cours ou à venir en Afrique, au Levant et en Lituanie (dans le cadre de la présence avancée renforcée - eFP). Le renforcement de notre relation bilatérale se traduit également par d'importants projets portés en commun. Ils concernent le domaine capacitaire et industriel (fusion KNDS, spatial, transport aérien tactique, hélicoptères, drones, aviation de combat, patrouilleurs maritimes), le renforcement des forces armées de nos partenaires du G5 Sahel, mais aussi la relance de la PSDC. En la matière, le couple franco-allemand joue un rôle moteur.

6. LA FRANCE DANS L'OTAN

Notre pays occupe une place essentielle au sein de l'Alliance, à la mesure de son importante contribution budgétaire (la troisième, derrière les États-Unis et l'Allemagne, et devant le Royaume-Uni) et de ses savoir-faire opérationnels. Cette position lui permet de se voir confier des postes à très haute responsabilité dans la structure intégrée, comme celui de commandant suprême allié pour la transformation.

La France est un contributeur essentiel à la sécurité de l'Alliance, en maintenant un effort de défense important et en entretenant les outils d'une dissuasion nucléaire crédible. Son rôle dans les dernières opérations militaires de l'Otan (au Kosovo, en Afghanistan et en Libye) et celui qu'elle joue à présent sur le flanc sud dans un cadre national (au Sahel) ou multinational (au Levant) lui confèrent une forte crédibilité opérationnelle. Il en va de même en ce qui concerne sa participation à la présence avancée renforcée déployée en Estonie, aux mesures d'assurance au profit des alliés orientaux ainsi qu'aux exercices d'envergure de l'Alliance.

La France est ainsi bien placée pour jouer un rôle moteur dans les efforts d'adaptation de l'Alliance à l'évolution de son environnement stratégique, en contribuant à un outil militaire souple et réactif reposant sur des forces armées interopérables. C'est dans cet esprit qu'elle a lancé au printemps 2017 une initiative dans le domaine de la cyberdéfense. Ces efforts d'adaptation de l'Alliance vont de pair avec une réforme de son fonctionnement : la France s'investit ainsi fortement dans la modernisation des structures et de la gouvernance de l'Otan, source d'efficacité, notamment dans le domaine de la rationalisation financière.

La pérennité de l'Otan repose avant tout sur son unité. La préservation de la cohésion des Alliés nécessite de travailler à un rééquilibrage du fardeau, entre les États-Unis et l'Europe, mais aussi entre les Européens eux-mêmes. C'est pourquoi la France soutient la responsabilisation de tous en matière de relance de l'effort de défense. Corollaire indispensable de la réaffirmation du lien transatlantique, la complémentarité entre l'Otan et l'UE, reconnue comme un «partenaire stratégique essentiel de l'Alliance», doit être recherchée, et la France plaide systématiquement pour le renforcement de la coopération entre les deux organisations.



O. Raveneau/armée de l'air



Marine nationale



J.-B. Tabone/armée de terre

CHAPITRE 4

LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA DÉFENSE

1. UN RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ-PROTECTION, DE LA CYBERDÉFENSE ET DU RENSEIGNEMENT FACE À LA MENACE

1.1. Un arrêt des déflations

L'inflexion des déflations d'effectifs est réaffirmée et un effort particulier vise à renforcer la sécurité-protection sur le territoire national, mais aussi à intensifier la cyberdéfense, le renseignement et à poursuivre les opérations extérieures. Non seulement la trajectoire d'effectifs définie lors du Conseil de défense du 6 avril 2016 est réalisée, mais de nouveaux moyens sont également financés dès 2018 avec l'ambition sur la période 2019-2025 d'une trajectoire d'effectifs renforcée à la hauteur des enjeux qui s'inscrivent dans le temps.

L'évolution nette des effectifs du ministère des Armées, nécessaire aux nouveaux engagements opérationnels, devrait s'élever ainsi à +1082 ETP sur la période 2017-2019. En 2018, ce sont 500 nouveaux emplois qui sont financés, dont 150 qui contribueront à renforcer la sécurité des entreprises militaires.

Annuités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
LPM 2014-2019 (loi du 18 décembre 2013)	-7881	-7500	-7397	-7397	-3500	0	-33675
Trajectoire actualisée (loi du 28 juillet 2015)	-8007	0	2300	-2600	-2800	-3818	-14925
Trajectoire actualisée (Conseil de défense du 6 avril 2016)	-8007	0	2300	400	200	182	-4925
Trajectoire	-8007	0	2300	400	500	182	-4625

(En équivalents temps plein)

Les effectifs contribuant au renseignement et à la cyberdéfense sont significativement renforcés. Entre 2017 et 2019, plus de 1000 postes supplémentaires seront créés au titre de la montée en puissance des services de renseignement et de la cyberdéfense. De 2014 à 2019, ces deux missions auront vu leurs effectifs augmenter de plus de 3200 emplois.

Malgré un schéma d'emplois positif, le ministère des Armées poursuivra ses plans de transformation afin d'optimiser les moyens et d'améliorer son efficacité. Les organismes de soutien, dont la rationalisation se poursuit, seront consolidés.

1.2. Ajustement des ressources humaines aux engagements opérationnels

En 2018, le plafond des effectifs budgétaires du ministère des Armées s'élèvera à 274 586 Équivalents temps plein travaillés (ETPT). Il se répartira en 210 863 militaires et 63 723 civils.

PMEA 2017	
Officiers	33 140
Sous-officiers	94 247
Militaires du rang (MDR)	79 984
Volontaires	2 742
Vol. SMV	750
Total militaires	210 863
Cat. A	12 351
Cat. B	13 087
Cat. C	23 316
Ouvriers d'État (OE)	14 969
Total civils	63 723
Total général	274 586

Le ministère connaîtra en 2018 une évolution positive de son plafond d'emplois (+500 ETP, hors opérateurs et hors SIAé), lui permettant notamment de consolider la Force opérationnelle terrestre (FOT) et de poursuivre l'opération *Sentinelle*.

Dans ce contexte, le ministère des Armées, un des premiers recruteurs de la sphère publique, poursuivra sa dynamique avec une prévision de l'ordre de 24 400 recrutements en 2018.

Il maintiendra également son engagement en faveur de l'apprentissage dans la fonction publique et poursuivra l'expérimentation du service militaire volontaire tout en menant une réflexion conjointement avec le ministère de l'Éducation nationale sur le service national pour la société conformément aux orientations présidentielles.

LA FORCE OPÉRATIONNELLE TERRESTRE (FOT)

La loi d'actualisation de la LPM du 28 juillet 2015 prévoyait une remontée en puissance de la Force opérationnelle terrestre (FOT) de 11 000 hommes. En trois années, ses effectifs sont passés de 66 000 à 77 000. Cette augmentation significative s'est principalement traduite par la densification des régiments (création de compagnies supplémentaires) et a conduit l'armée de terre à lancer des plans de recrutement ambitieux portant sur toutes les catégories de personnel (officiers, sous-officiers, militaires du rang et volontaires). Ainsi, les plans de recrutement des années 2015, 2016 et 2017 ont en moyenne été supérieurs de 50 % à ceux qui avaient été réalisés au cours des années 2013 et 2014. Parallèlement, l'armée de terre a adopté des mesures d'assouplissement de gestion, notamment afin de garantir un meilleur niveau de fidélisation des militaires du rang.

En 2018, la phase de remontée en puissance des effectifs sera achevée. Il s'agira de stabiliser les effectifs et de finaliser la formation et l'entraînement du personnel recruté au cours des trois dernières années. L'effort portera sur la préparation opérationnelle interarmées afin de régénérer le capital opérationnel de l'armée de terre qui retrouvera en 2018 sa pleine capacité d'emploi sur le territoire national puis, à terme, celle d'intervention d'urgence. La maîtrise dans la durée de tout le spectre des capacités sera réalisée avec la consolidation de l'entretien des matériels.

2. UNE POLITIQUE RH AU SERVICE DU PERSONNEL MILITAIRE ET CIVIL

2.1. La consolidation des mesures décidées en 2017

En 2018, le Plan d'amélioration de la condition du personnel (PACP) sera poursuivi. Visant à compenser les fortes sujétions pesant sur le personnel dans un contexte d'intenses engagements, ce plan comporte un volet rémunération qui permet de prendre en compte la suractivité et de garantir l'équité interministérielle, ainsi que des mesures d'amélioration des conditions de travail et de soutien aux familles pendant l'absence du domicile.

Dans le prolongement de ces dispositions, à la demande du Président de la République, la ministre des Armées souhaite prendre des mesures visant à renforcer l'aide aux familles. Elle a ainsi décidé de mettre sur pied un plan global d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires, qui sera finalisé en octobre 2017 après consultation des instances de consultation militaires récemment renouvelées.

LE PLAN « FAMILLES »

Lors de son déplacement à Istres le 20 juillet 2017, le Président de la République a rappelé l'exigence de la condition du personnel des armées – civils comme militaires, dans l'exercice de ses missions. Il a souligné particulièrement le haut niveau d'engagement qui leur est demandé, et son impact sur leur famille.

Dans ce contexte, il a annoncé que des mesures concrètes seront prises par la ministre des Armées à l'automne « pour que la vie des familles soit davantage prise en compte dans les affectations, dans les décisions du quotidien, et pour que toutes celles et ceux qui peuvent être aidés dans leur quotidien le soient ».

D'ores et déjà, une provision spécifique de 22,5 M€ est constituée en PLF 2018 afin de financer un nouveau plan « Familles ».

En cours d'élaboration, ce plan pourrait s'articuler autour des axes suivants :

- mieux prendre en compte les absences opérationnelles;
- améliorer l'intégration des familles dans la communauté de défense;
- mieux vivre la mobilité;
- améliorer les conditions de logement (familial);
- simplifier les procédures et mieux communiquer;
- améliorer les conditions d'hébergement (célibataires et célibataires géographiques).

LE COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) POUR LE PERSONNEL CIVIL

Pour le personnel civil, le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en œuvre progressivement au sein du ministère des Armées à compter du 1^{er} décembre 2014. Ce nouveau régime indemnitaire se compose, outre une Indemnité de fonction, sujétions et expertise (IFSE) versée mensuellement, d'un Complément indemnitaire annuel (CIA) qui permet de valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. L'ensemble des corps de fonctionnaires du ministère (à l'exception des corps paramédicaux) sont désormais soumis au RIFSEEP.

2017 a été, pour le ministère des Armées, la première année de mise en œuvre du CIA. Le dispositif d'attribution retenu vise à permettre à tous les fonctionnaires de bénéficier d'un CIA, dans un contexte dans lequel la communauté de défense est soumise à des fortes contraintes et sollicitations. De même, l'instauration d'un réel mécanisme de modulation permet de distinguer et de valoriser les agents présentant les niveaux les plus élevés d'engagement professionnel.

Soucieux de renforcer l'attractivité du ministère y compris auprès du personnel civil et d'éviter un décrochage interministériel potentiellement préjudiciable à la réalisation de ses missions, le ministère des Armées a décidé de renforcer l'enveloppe dédiée au CIA pour l'année 2018. Un financement supplémentaire de 8,8 M€ a ainsi été intégré au plan catégoriel du personnel civil pour 2018.

2.2. Le renforcement des mesures sociales d'accompagnement des familles

Dans un contexte d'intense engagement en opération, intérieure comme extérieure, l'action sociale doit faire preuve d'une grande réactivité en mettant en place des dispositifs adaptés. Le soutien psychologique des familles, ou encore le dispositif d'indemnisation des ressortissants contraints d'annuler leurs permissions ou leurs congés pour raisons de service, pérennisé en 2017, témoignent du volontarisme de cet accompagnement.

Les assistants de service social restent ainsi prioritairement mobilisés pour intervenir auprès du personnel et de leur famille, impactés par des événements exceptionnellement graves. En partenariat, ils assurent un soutien renforcé en cas de décès ou de blessures en Opex, en cas de catastrophes naturelles et, comme lors de ces deux dernières années, en cas d'actes terroristes.

Parallèlement, le renforcement des mesures d'action sociale visant à améliorer la condition du personnel des armées, mais également l'accompagnement des familles, est maintenu. Ainsi, 7 M€ inscrits dans le PLF 2018 permettront de poursuivre le financement :

- des actions favorisant l'amélioration du cadre de vie en enceinte militaire ;
- du développement des actions sociales communautaires et culturelles, destinées notamment à faciliter l'insertion des familles ;
- de la prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile afin de soutenir les familles des militaires absents.

Par ailleurs, le Président de la République a demandé que des mesures concrètes soient prises, dès l'automne 2017, afin de renforcer l'aide aux familles du personnel des armées, dont le « haut niveau d'engagement » est quotidien, au service de tous. Pour le PLF 2018, dans le cadre de ce nouveau plan « Familles », l'action sociale bénéficie d'un abondement de 5 M€. Ces crédits seront consacrés essentiellement à :

- l'accroissement de la capacité de garde d'enfants, d'une part en augmentant sensiblement les réservations de berceaux auprès de prestataires externes (crèches municipales, associatives ou privées), et d'autre part en développant les offres de garde en horaires atypiques (réseau des assistantes maternelles notamment) ;
- l'optimisation des vecteurs de communication sur les dispositifs mis en place au profit des ressortissants et de leurs familles (numérisation et digitalisation) ;
- l'abondement des aides à la mobilité et au logement.

Ainsi, après une augmentation significative en 2017, le budget 2018 de l'action sociale connaît une nouvelle progression de 9 %. Au total, c'est un budget de 102,1 M€ qui permettra de financer en 2018 la politique d'action sociale du ministère des Armées.

À cette dotation, s'ajoutent 8,9 M€ destinés à la politique en faveur du handicap dont l'allocation interministérielle pour les parents d'enfants handicapés.

LA RÉNOVATION DU DIALOGUE SOCIAL

La loi du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense a initié le processus de rénovation de la concertation militaire :

- en instaurant notamment la possibilité pour les militaires de créer et d'adhérer à des Associations professionnelles nationales de militaires (APNM) qui pourront, si elles sont représentatives, participer au dialogue interne, notamment en siégeant au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) ;
- en faisant évoluer le CSFM pour en rendre le fonctionnement plus adapté aux exigences de la concertation moderne, en particulier avec sa composition de membres désormais moins nombreux, mieux formés, permanents et recrutés en priorité parmi les représentants des différentes catégories de militaires.

Les deux décrets d'application que sont le décret n° 2016-997 du 20 juillet 2016 modifiant diverses dispositions du Code de la défense relatives aux organismes consultatifs et de concertation des militaires et le décret n° 2016-1043 du 29 juillet 2016, relatif aux associations professionnelles nationales de militaires, et définissant le cadre juridique et, en particulier, les conditions de représentativité des associations, ont été déclinés en dix arrêtés précisant, notamment, les conditions d'organisation et de fonctionnement.

À ce jour, onze APNM ont été créées, représentant un millier de militaires environ. Aucune n'est encore représentative au sens de la loi et, de ce fait, ne siège au CSFM.

Les moyens mis peu à peu à leur disposition seront de nature à consolider leur place future.

Quant au CSFM, sa réactivité et la qualité de ses travaux accrues témoignent d'ores et déjà de la pertinence de ce nouveau modèle.

UN VOLONTARISME MAINTENU POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

- Une politique pilotée et structurée : la 5^e feuille de route ministérielle prévoit deux axes de travail : l'amélioration de la gestion des carrières féminines et la conception d'un dispositif permettant aux militaires une meilleure conciliation de leurs vies professionnelle et privée. Le ministère va présenter sa candidature à la labellisation « égalité » en 2018. Il soutient également le réseau associatif de femmes civiles et militaires « Avec les femmes de la défense ».
- Une politique accompagnée : un Guide de la parentalité a été publié en avril 2017 et une Charte du temps pour une meilleure organisation du temps de travail est en cours d'élaboration.

Lutte contre les discriminations et les violences sexuelles

- Le ministère présentera sa candidature à la labellisation « diversité » une fois la labellisation « égalité » obtenue.
- Il dispose d'un plan de lutte contre les cas de Harcèlement, discriminations et violences sexuelles (HDV-S), ordonné en 4 axes : l'accompagnement des victimes, la prévention, la transparence et la clarification de la politique disciplinaire.
- L'action de la cellule Thémis, qui oriente son action vers l'accompagnement des victimes présumées et vers le conseil de la hiérarchie, est complétée par un plan de formation pour la prévention des HDV-S. Les formations seront délivrées aux différents stades de la carrière des civils et des militaires (lors de la formation initiale : se comporter de manière adéquate ; au cours de la vie professionnelle : anticiper et réagir ; avant la prise de responsabilités particulières : intervenir).

Insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Le ministère des Armées dépasse l'obligation légale d'employer 6 % de « Bénéficiaires de l'obligation d'emploi » (BOE) de personnel civil (7,58 % en 2016). Cet objectif s'inscrit dans la durée.

Le plan handicap 2016-2018 prévoit trois axes d'effort : le rôle des managers, le handicap psychique et la qualité de vie au travail. Son financement est assuré par une convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui a maintenu son allocation à la hauteur des années précédentes (3,3 M€), le ministère des Armées apportant une contribution de 30 %, équivalant à 1,5 M€ sur trois ans, ce qui correspond à un triplement de l'effort de l'État.



A. Groyer/marine nationale



J.-Luc Brunet/armée de l'air



C. Bordères/armée de terre

CHAPITRE 5

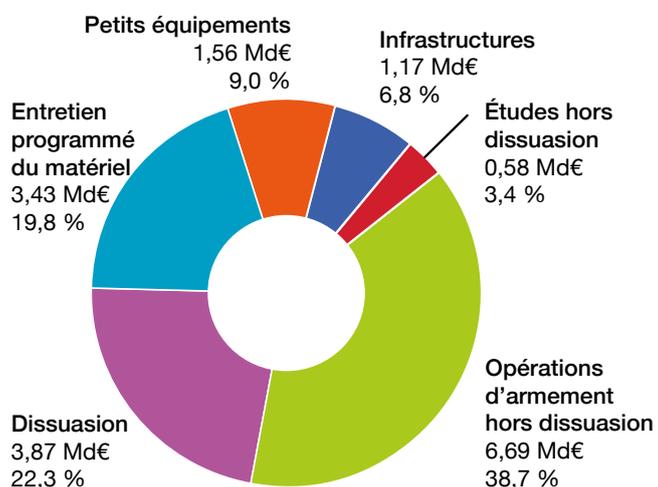
LES ÉQUIPEMENTS

En 2018, une série de programmes prévus dans la LPM 2014-2019 sera lancée. Ainsi, de nouvelles capacités seront développées en matière de maîtrise de l'information au travers des programmes Omega qui permettront de doter les forces de récepteurs de communication plus résistants au brouillage et accédant plus aisément aux constellations satellitaires GPS et Galileo et de la composante « sol » des satellites Syracuse IV. La modernisation des équipements existants sera poursuivie avec le lancement du standard F4 pour l'avion de combat Rafale, du successeur au missile antiaérien d'interception, de combat et d'autodéfense MICA ainsi qu'en matière de renseignement avec le programme CUGE (Charge universelle de guerre électronique).

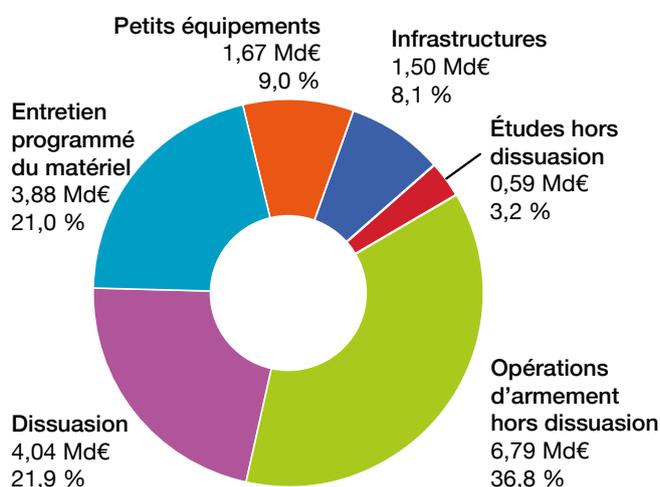
1. UNE HAUSSE SUBSTANTIELLE DES RESSOURCES CONSACRÉES À L'ÉQUIPEMENT

Les crédits de paiement dédiés aux équipements couvrent, pour les domaines des armements classiques et de la dissuasion, les études, le développement et la production des armements, les investissements d'infrastructure et l'entretien programmé du personnel et des matériels. Ils s'élèvent à 18,5 Md€ en 2018, soit 1,2 Md€ de plus qu'en 2017.

Répartition des crédits de l'agrégat équipement LFI 2017
Mission « Défense » (en Md€ courants)



Répartition des crédits de l'agrégat équipement LFI 2018
Mission « Défense » (en Md€ courants)



2. LES LIVRAISONS DE MATÉRIELS EN 2018

Les livraisons prévues en 2018 résultent de la mise en œuvre de la LPM 2014-2019 actualisée. Elles prévoient notamment, au titre du maintien des capacités de projection-mobilité et soutien, la livraison de 540 véhicules terrestres (500 VLTP et 40 camions PPT), du premier avion ravitailleur MRTT Phénix, de deux avions A400M Atlas, d'un avion C-130J, de 10 hélicoptères. Les capacités d'engagement et de combat seront renforcées par la livraison de missiles (Kit Exocet, MdCN, MMP), de 8 000 fusils de nouvelle génération HK416 F, de trois véhicules blindés multirôles lourds Griffon, mais également de cinq hélicoptères Tigre, d'une frégate multimission, de quatre avions Rafale (dont un Rafale Marine *rétrofité*), de véhicules aérolargables pour les forces spéciales. Au titre des capacités de protection-sauvegarde, seront livrés un Bâtiment multimission B2M, deux Bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH), des missiles (Aster 15 et Meteor). L'effort conduit dans l'axe des moyens de commandement et de maîtrise de l'information se matérialisera notamment par la livraison d'un satellite de l'ensemble satellitaire d'observation optique MUSIS, de deux avions de guet aérien Hawkeye mis à niveau, d'un Avion léger de surveillance et de reconnaissance (ALSR), de trois radars rénovés « haute et moyenne altitude » et d'un radar tactique 3D.

LES PRINCIPALES LIVRAISONS EN 2018 PAR SYSTÈMES DE FORCES

Commandement et maîtrise de l'information

- 9 stations sol de communication haut débit par satellite COMCEPT
- 2 avions de guet aérien Hawkeye mis à niveau
- 1 Avion léger de surveillance et de reconnaissance (ALSR)
- 4 radars tactiques terrestres MURIN
- 1 satellite de l'ensemble satellitaire d'observation optique MUSIS
- SCCOA 4 : 3 radars rénovés « haute et moyenne altitude » et 1 radar tactique 3D
- 35 modules projetables du Système d'information des armées (SIA)
- SI TERRE: 300 nouveaux kits de numérisation
- CYBER: 300 tablettes sécurisées TEOTAB

Projection-mobilité-soutien

- 2 avions de transport A400M Atlas
- 8 avions de formation et d'entraînement
- 1 avion de transport C-130J
- 1 050 Ensembles de parachutage du combattant (EPC)
- 1 avion ravitailleur MRTT Phénix
- 10 hélicoptères NH90 (2 en version navale et 8 en version terrestre)
- 40 camions Porteurs polyvalents terrestres (PPT)
- 500 Véhicules légers tactiques polyvalents non protégés (VLTP NP)

Engagement combat

- 8000 fusils d'assaut de nouvelle génération HK416 F
- 12 kits pour missiles Exocet SM39
- 1 Frégate multimission (FREMM)
- 1 lot de Missiles de croisière navals (MdcN)
- 125 postes de tir et munitions du système de Missile moyenne portée (MMP)
- 4 Pods de désignation laser nouvelle génération (PDL-NG)
- 3 avions Rafale pour l'armée de l'air et 1 Rafale Marine FI mis au standard F3
- 3 véhicules blindés multirôles lourds Griffon
- 1 Système d'information de combat Scorpion (SICS)
- 5 hélicoptères de combat Tigre HAD
- Des véhicules blindés légers régénérés
- Des véhicules aérolargables pour les forces spéciales

Protection et sauvegarde

- 2 Bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH)
- 12 missiles Aster 15
- 69 missiles Meteor MIDE
- 1 Bâtiment multimission B2M
- Capacité de largage de moyens de récupération en mer (chaîne SAR) pour un Avion de surveillance et d'intervention maritime (AVSIMAR) Falcon 50

3. LES COMMANDES DE MATÉRIELS EN 2018

Les commandes 2018 restent marquées par la loi de programmation militaire 2014-2019. À ce titre seront commandés, pour poursuivre l'effort dans le domaine du commandement et de la maîtrise de l'information, 26 radars tactiques terrestres et 79 modules projetables du système d'information des armées. Pour l'engagement et le combat, un sous-marin nucléaire d'attaque Barracuda, 8 000 fusils HK416 F supplémentaires, 20 VBMR lourds Griffon, des véhicules lourds pour les forces spéciales seront commandés ainsi que la rénovation de matériels existants (50 chars Leclerc, 3 avions de patrouille maritime ATL2, 55 avions Mirage 2000D). En matière de projection, de mobilité et de soutien, la commande de 3 avions ravitailleurs MRTT Phénix et de 1 200 Véhicules légers tactiques polyvalents (VLTP NP) sera engagée.

LES PRINCIPALES COMMANDES EN 2018 PAR SYSTÈMES DE FORCE

Commandement et maîtrise de l'information

- 26 radars tactiques terrestres MURIN
- 1 centre de contrôle local d'aérodrome SCCOA 3
- 79 modules projetables du Système d'information des armées (SIA)

Projection-mobilité-soutien

- 3 avions ravitailleurs MRTT Phénix
- 1 200 Véhicules légers tactiques polyvalents non protégés (VLTP NP)

Engagement combat

- 8 000 fusils d'assaut de nouvelle génération HK416 F
- 3 rénovations d'avion de patrouille maritime ATL2
- 55 rénovations d'avion Mirage 2000D
- 50 postes de tir du système de Missile moyenne portée (MMP)
- 10 Pods de désignation laser nouvelle génération (PDL-NG)
- 20 véhicules blindés multirôles lourds Griffon
- 50 rénovations de char Leclerc
- Véhicules lourds pour les forces spéciales (PLFS)
- 1 sous-marin nucléaire d'attaque Barracuda

Protection et sauvegarde

- Capacité de largage de moyens de récupération en mer (chaîne SAR) pour 3 Avions de surveillance et d'intervention maritime (AVSIMAR) Falcon 50

AIF

Le HK416 F est le nouveau fusil d'assaut des armées, en tant qu'arme individuelle du combattant. Commandé à plus de 100 000 exemplaires à la société Heckler & Koch, il sera livré aux trois armées en deux versions, une longue et une courte, pour répondre aux différentes exigences opérationnelles. Ce fusil est compatible avec les munitions 5,56 mm Otan et recevra les accessoires adaptés aux conditions du combat moderne (aide à la visée, lunette Félin, pointeur laser). Il possède la capacité de tirer des grenades à fusil et peut recevoir un lance-grenades de 40 mm pour augmenter sa puissance de feu.

Les premières livraisons ont débuté en mai 2017 pour équiper les premiers régiments de l'armée de terre et s'échelonneront sur une dizaine d'années. L'arrivée très attendue du HK416 F dans les forces assure, pour les prochaines années, le remplacement du Famas en service depuis les années 1970.

**BSAH**

Les Bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH) sont dédiés à des missions de sauvegarde maritime (sauvetage, assistance à navires en détresse, lutte contre les pollutions marines...). Ils conduisent aussi des activités de soutien, dans ou à proximité des ports militaires (remorquage d'engins, ancrages, relevages...), et au profit des forces (remorquage d'antennes, de cibles, accompagnement de bâtiments de surface et de sous-marins).

Une partie des missions pouvant être assurée par des navires n'ayant pas le statut de navire de guerre, deux composantes ont été identifiées (à équipage civil; à équipage militaire). Pour la composante militaire, quatre BSAH ont été commandés au groupement d'entreprises Kership (Piriou et Naval Group) en août 2015 et octobre 2016. Les deux premiers BSAH (Loire, Rhône) seront livrés en 2018, les deux derniers (Saône, Garonne) en 2019.

MRTT

Le Multi Role Tanker Transport (MRTT) remplacera les composantes actuelles de ravitaillement en vol (C135-FR et KC135R) et de transport stratégique de personnel et de fret (A310 et A340), soit une flotte vieillissante de 19 appareils, par un parc unique de 12 avions gros porteurs polyvalents.

Ses missions couvriront notamment la mise en œuvre de la composante aérienne de la dissuasion, la contribution à la posture permanente de sûreté, la projection de forces et de puissance et le transport médicalisé (évacuation sanitaire stratégique).

Le premier MRTT sera livré en 2018. Les suivants entreront dans les forces avec une cadence d'un à deux appareils par an jusqu'en 2025.

Fabriqués par Airbus et dérivés de l'A330 civil assemblé à Toulouse, 28 A330 MRTT ont déjà été livrés et 42 commandés hors de France (Royaume-Uni, Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Australie, Singapour, Corée). L'initiative européenne Multinational Multi Role Tanker Transport Fleet (MMF) a également commandé ses premiers appareils en 2016 (2 commandes fermes, 6 en option). D'intéressantes perspectives de coopération sur la formation, le soutien et l'emploi, sont donc étudiées dans le cadre de l'Agence européenne de défense.

SIA

Le Système d'information des armées (SIA) vise à fournir à l'ensemble des acteurs opérationnels les outils indispensables au commandement et à la conduite des opérations militaires. Il apporte les fonctionnalités nécessaires à la génération des ordres et comptes-rendus, au traitement et à la diffusion des informations, y compris celles issues des capteurs et systèmes d'armes. Il sera utilisé par l'ensemble des composantes militaires. Ce système dote la France des moyens correspondant à ses engagements vis-à-vis de l'Otan et de ses alliés pour la conduite des opérations (NRF, nation cadre, etc.).

Le SIA s'inscrit dans une logique à la fois incrémentale et interarmées. Il supporte la démarche de rénovation ou de remplacement d'une grande partie des systèmes d'information opérationnels acquis au cours de la dernière décennie par le ministère, tout en réduisant le coût global de possession, et tout en améliorant l'interopérabilité entre armées et avec les partenaires alliés. Il met en place une architecture basée sur les avancées techniques issues du domaine numérique civil (virtualisation, informatique en nuage [cloud computing]), tout en garantissant la robustesse et la sécurité nécessaires à la disponibilité et à la maîtrise des informations. Le SIA a également pour objectif d'accompagner le ministère dans ses différentes transformations (simplification des processus de décision opérationnels en facilitant l'accès à l'information, rationalisation des outils informatiques).

La première phase du programme SIA a fourni un ensemble d'outils regroupant des applications de travail collaboratif et de messagerie, des logiciels propres aux métiers de la logistique et fournira fin 2018 les outils spécifiques aux missions de commandement et de conduite des opérations, et du renseignement. Ces outils seront déployés en métropole, sur les théâtres d'opération et sur les bâtiments de la marine.

La première phase du SIA prépare en outre l'accès aux nouvelles technologies (IA, traitement big data, etc.), qui seront pleinement intégrées au titre des phases ultérieures du programme.

4. L'ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS (EPM) ET LA PROTECTION DES FORCES

4.1. Un effort maintenu sur l'EPM

L'objectif de l'EPM est de mettre à disposition des forces des matériels entretenus et disposant du potentiel nécessaire pour réaliser l'activité envisagée. Cet investissement finance aujourd'hui des prestations qui permettront demain aux forces de disposer des équipements nécessaires. Les crédits associés sont mis à disposition des chefs d'état-major d'armées et des chefs de direction ou service qui s'appuient alors sur les maîtrises d'ouvrage déléguées (MOAd) : Structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT), Service de soutien de la flotte (SSF), Structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense (SIMMAD) et, plus marginalement, Direction interarmées des réseaux informatiques et des systèmes d'information (DIRISI) et Service interarmées des munitions (SIMu). Ces MOAd s'appuient sur les régies étatiques et les industriels pour réaliser les opérations de maintien en condition opérationnelle nécessaires et satisfaire les objectifs qui leur sont fixés. Chaque chef d'état-major est responsable de la performance du MCO de son milieu.

Les dépenses d'EPM ont une tendance orientée structurellement à la hausse, les coûts dans ce domaine industriel croissant plus vite que l'inflation (main-d'œuvre qualifiée, investissements productifs, énergie, matières premières) et les matériels nouveaux, de technologie récente, étant d'un entretien plus onéreux. Il convient, par ailleurs, de traiter les obsolescences des matériels les plus anciens et de procéder à leur mise aux normes réglementaires (pollution, environnement, sécurité, etc.).

La détermination du niveau des crédits d'EPM est stratégique, car celui-ci conditionne dans la durée le niveau de disponibilité des matériels et donc l'activité que pourront réaliser les armées. De ce fait, seuls des investissements réguliers et à bon niveau permettent de garantir sur le long terme la préservation de l'outil de défense et la capacité des forces à remplir leurs contrats opérationnels.

Prenant en compte le caractère indispensable du besoin de régénération du potentiel technique des matériels les plus sollicités en opération, au regard du contexte sécuritaire aggravé, de l'engagement soutenu et des conditions sévères d'emploi en opération, l'actualisation de la LPM sur 2016-2019 a consacré 500 M€ de crédits supplémentaires à l'EPM (dont 100 M€ en 2018 et 377 M€ en 2019), qui sont venus s'ajouter à l'effort financier initialement prévu par la LPM (+4,3 % en moyenne par an).

L'augmentation de 450 M€ (+13 %) des crédits de paiement d'EPM du PLF 2018 par rapport à la LFI 2017 s'explique en partie par l'apport des crédits EPM régénération (+ 100 M€), mais surtout par des choix délibérés pour soutenir l'activité des forces.

Cette action sur plusieurs années permettra aux forces de consolider leur stratégie selon quatre axes : régénérer le potentiel, préparer les unités, soutenir l'effort dans la durée et assurer l'adéquation des investissements financiers avec la ressource humaine consacrée au maintien en condition des équipements. L'effort dans la durée est en particulier cohérent avec les besoins supplémentaires en préparation opérationnelle qu'induit la remontée en puissance de la Force opérationnelle terrestre (FOT).

Le plein effet de cet effort financier est par ailleurs lié aux avancées des chantiers de réorganisation et d'amélioration de la performance dans le domaine du maintien en condition des matériels. La conjonction de ces mesures permettra aux armées de disposer du potentiel technique nécessaire pour continuer à remonter progressivement les niveaux d'activité opérationnelle vers les standards occidentaux, conformément aux objectifs de la LPM.

4.2. Un accent mis sur la protection de nos forces

En 2018, un ensemble de mesures sera mis en œuvre afin de renforcer la protection des infrastructures de la défense, d'améliorer sensiblement la protection des combattants, de consolider nos capacités de cyberprotection et d'augmenter les effectifs dédiés à la protection et à la cyberprotection.

La protection des infrastructures de la défense et des sites sensibles est une priorité. Les moyens financiers mis en place permettront le renforcement des systèmes de vidéosurveillance et la sécurisation des sites (clôtures, réseaux barbelés et autres dispositifs existants).

L'augmentation de la protection des combattants et la réduction du niveau d'exposition aux menaces nécessitent un investissement conséquent dès 2018.

Dans le domaine de la protection individuelle, le PLF 2018 permettra d'acquérir des casques composites de nouvelle génération, d'accélérer les livraisons de gilets pare-balles de type SMB (Structure modulaire balistique), à la fois plus légers et plus protecteurs que les modèles en dotation et de lancer les premières commandes de treillis F3 ignifugés, réduisant la vulnérabilité des soldats et répondant aux normes Otan. La protection collective sera améliorée quant à elle par la livraison anticipée de véhicules blindés Griffon, l'acquisition de véhicules banalisés blindés pour la protection des autorités et le renforcement de l'autoprotection des hélicoptères, de la protection des combattants contre les attaques de roquettes et de la protection des sites contre la menace drones.

L'effort effectué au profit de la cyberprotection des systèmes d'information et des réseaux permettra de consolider cette capacité afin de s'adapter à l'augmentation des menaces. Cela concerne le traitement de l'obsolescence et le maintien en condition de sécurité de nos systèmes d'armes, pour le matériel terrestre comme pour nos flottes de navires ou d'aéronefs, mais également le renforcement de notre réseau d'investigation numérique dans le cadre de la lutte informatique défensive.

Enfin, en termes d'effectifs, l'effort effectué en 2018 se monte à 150 ETP, répartis entre la fonction sécurité-protection (protection des bases aériennes en métropole, des bases outre-mer, des sites isolés, durcissement des procédures de contrôle sur l'ensemble des sites) et la fonction cyberprotection/influence numérique. Ce renforcement est rendu indispensable devant les tensions qui pèsent actuellement sur le personnel affecté à la sécurité et par la nécessité de renforcer nos capacités de cyberdéfense.

LE PAQUET PROTECTION DU PLF 2018

Mesures mises en œuvre dès le PLF 2018 permettant d'améliorer significativement la protection des forces :

- protection des infrastructures de la défense et des sites sensibles (105 M€);
- protection des combattants en réduisant la vulnérabilité aux menaces (60 M€);
- capacités de cyberprotection (32 M€);
- effectifs dédiés à la protection et la cyberprotection à hauteur de 150 ETP (4,5 M€).

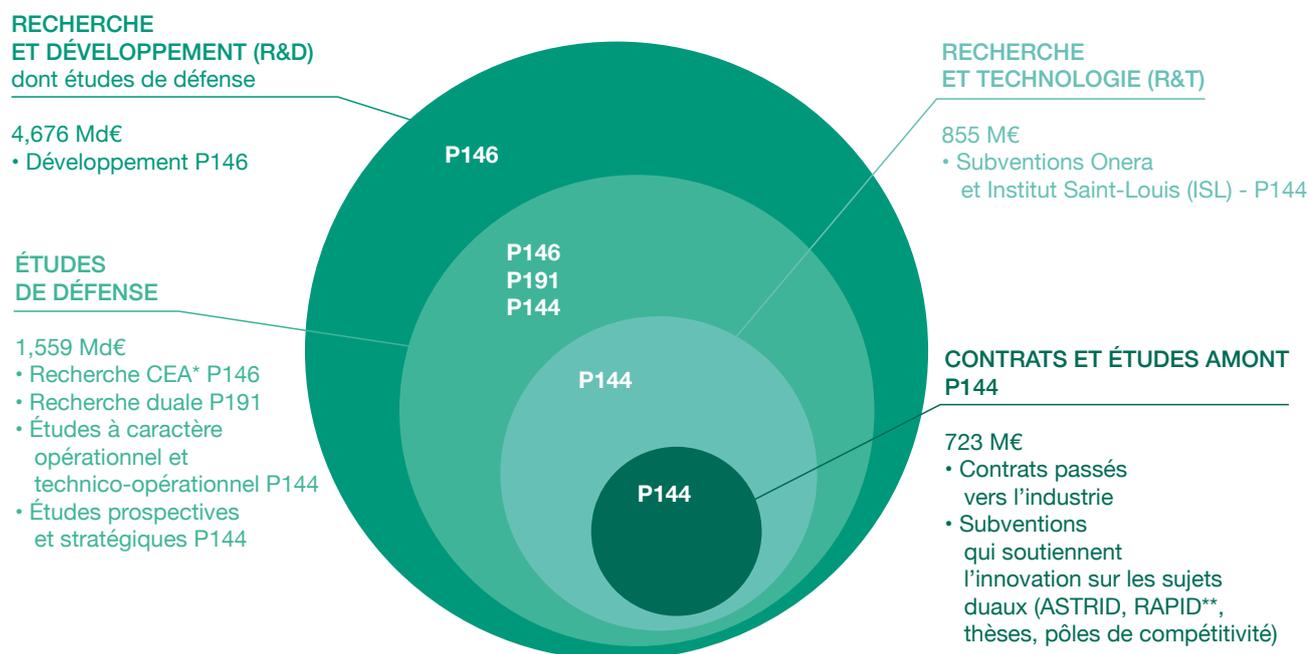
5. L'EFFORT DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'un des éléments fondamentaux du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013 est la reconnaissance d'un « impératif industriel », qui conditionne la viabilité même du modèle d'armée.

Dans la LPM 2014-2019, le choix a été fait de préserver l'ensemble des secteurs de notre Base industrielle et technologique de défense (BITD), compte tenu d'impératifs multiples, liés d'abord à l'exercice de notre souveraineté et à des aspects économiques, d'emploi et de réindustrialisation. L'actualisation de la LPM pour les années 2015 à 2019 a maintenu cet effort.

La pérennité de la BITD suppose qu'elle maîtrise les technologies clés capables de répondre sur le long terme aux besoins de nos forces armées. Les études amont fournissent une contribution majeure au développement des compétences industrielles et technologiques des bureaux d'études, indispensables à l'innovation, à la compétitivité de la BITD et à la réalisation des futurs programmes d'armement.

Les agrégats de recherche de défense au PLF 2018 (crédits de paiement)



* Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.
** Projets développés dans le cadre du Pacte Défense-PME.

La coopération internationale permet un effet de levier sur nos investissements de R&T, prépare les structures industrielles à l'échelle européenne et favorise l'expression de besoins militaires communs. La forte dynamique impulsée depuis 2005 a permis une augmentation du taux de coopération européenne en matière de R&T de défense qui s'établit à 14 % en 2016, malgré un contexte de restriction des budgets de recherche et technologie de défense de nos partenaires européens. L'un des principaux exemples à cet égard est le programme de démonstration franco-britannique du Système de combat aérien futur (SCAF), concrétisé par la signature en 2014 de l'accord FCAS DP (Future Combat Air System Demonstration Programme) qui a ouvert la voie au lancement de la première phase du projet.

Le ministère participe également aux actions gouvernementales au profit de la recherche et de l'innovation, à travers les pôles de compétitivité, le cofinancement de projets avec l'Agence nationale de la recherche (ANR), et le dispositif d'Accompagnement spécifique de travaux de recherche et d'innovation défense (ASTRID). Les synergies autour des technologies duales sont exploitées *via* le financement des projets innovants des PME ou des laboratoires académiques. La coopération avec la communauté de recherche civile démultiplie les budgets mis en commun et l'oriente sur les enjeux de la défense.

La politique de soutien à l'innovation des PME disposera en 2018 d'un budget de 50 M€, constant depuis 2015, et en hausse de 25 % par rapport à 2013. Ces crédits bénéficieront principalement au Régime d'appui pour l'innovation duale (RAPID), qui permet aux PME de soumettre spontanément leurs projets technologiques innovants présentant des applications sur les marchés militaires ainsi que des retombées sur les marchés civils. Ce dispositif, opéré conjointement avec le ministère chargé de l'industrie, sera complété en 2018 par la mise en place d'un fonds d'investissement en capital dans les PME de défense, mis en œuvre conjointement avec Bpifrance.

6. L'INFRASTRUCTURE

La dotation budgétaire dédiée à la politique immobilière augmente de 420 M€ en crédits de paiement, pour s'établir à 1,78 Md€ (1,36 Md€ en 2017). Cet effort financier très significatif est indispensable pour poursuivre l'adaptation des infrastructures d'accueil et de soutien d'une nouvelle génération d'équipements militaires, tout en permettant l'amélioration de l'état du patrimoine immobilier et des conditions de vie du personnel.

Le Projet de loi de finances consacre ainsi 857 M€ (+130 M€ par rapport à 2017, soit +18 %) au financement des **infrastructures indispensables à l'activité des forces et conditionnant leur capacité opérationnelle**. L'année 2018 verra la montée en puissance des programmes d'infrastructure d'accueil et de soutien du sous-marin Barracuda, des véhicules de l'armée de terre de nouvelle génération et de l'avion « Multi Role Transport Tanker » (MRTT), ainsi que la poursuite des investissements générés par la remontée en puissance de la Force opérationnelle terrestre (FOT) et les besoins accrus de Sécurité-protection (SECPRO).

L'EFFORT SUR LA PROTECTION DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS DE LA DÉFENSE

En 2018, la mise en œuvre d'un « Paquet Protection » permet de consacrer 105 M€ de crédits de paiement supplémentaires au financement des opérations nouvelles ou reportées des années précédentes, afin de renforcer la Sécurité-protection (SECPRO) des sites sensibles du ministère des Armées.

Les crédits consacrés à **l'entretien des infrastructures** (467 M€) progressent de +168 M€ (+56 %). Cette augmentation est le résultat de la dégradation lente mais continue de l'état du patrimoine immobilier du ministère. Ainsi, sans mesure particulière, le patrimoine dit « à risque élevé » doublerait dans les toutes prochaines années, passant de 11 % en 2015 à 22 % du parc occupé en 2024.

LE PATRIMOINE IMMOBILIER DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Le patrimoine immobilier du ministère des Armées représente près de 275 000 hectares et plus de 41 millions de m² bâtis. Davantage concentré dans la moitié est du territoire métropolitain, il se caractérise par la grande hétérogénéité des infrastructures dédiées à des usages très divers qu'il abrite : espaces d'entraînement, casernes et quartiers accueillant les forces armées, bases aériennes, infrastructures portuaires, industrielles ou logistiques, logements, immeubles de bureaux, de formation ou d'enseignement, lieux de mémoire.

Malgré un important effort de rationalisation - la surface des emprises du ministère des Armées s'est réduite de 17 % depuis 2008 grâce à une politique très active de cessions -, cet ensemble patrimonial considérable génère une charge d'entretien très conséquente. Depuis quelques années, avec la priorité accordée aux infrastructures d'accueil et de soutien d'une nouvelle génération d'équipements militaires, l'état de la partie bâtie de ce patrimoine tend à se dégrader, affectant les conditions de travail et de vie du personnel.

Enfin, un effort, également sans précédent, sera réalisé pour améliorer les conditions de vie d'un personnel soumis, par ailleurs, à des contraintes et exigences professionnelles accrues. Une dotation de 132 M€, en hausse de +70 M€ par rapport à 2017 (+110 %), sera mobilisée pour moderniser les infrastructures de soutien commun et de casernement (hébergement et alimentation). Une attention toute particulière sera par ailleurs consacrée au logement familial. Les dépenses programmées permettront à la fois d'accroître la qualité et le nombre de logements disponibles, et de proposer aux ressortissants du ministère fortement mobiles des solutions de logement plus attractives que celles du marché locatif privé. Ces dépenses incluent le plan « Familles ».

LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Occupant près de 275 000 hectares de terrain, le ministère des Armées a une responsabilité fondamentale en matière de protection de l'environnement. Il s'appuie sur des partenariats écologiques pour concilier la protection de la Biodiversité et les activités opérationnelles sur ces terrains qui présentent un intérêt faunistique et floristique remarquable (près de 42 000 ha sont classés Natura 2000). Il s'est par ailleurs résolument engagé dans une démarche de réduction des consommations de ses infrastructures bâties (3 TW/h pour plus de 40 millions de m²). Sa mission d'intervention et de protection des citoyens, du territoire et des intérêts français dans le monde et son poids économique (17 Md€ de commandes publiques annuelles), lui confèrent également un rôle sociétal tout aussi fondamental.

Afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux inhérents à ses activités, le ministère des Armées s'est doté, dès 2007, d'une stratégie « Défense durable », cohérente avec la Stratégie nationale de transition écologique et de développement durable (SNTEDD). Des plans d'action sectoriels, dotés d'objectifs et d'échéances, déclinent ses principaux engagements à préserver les milieux et les territoires (plan d'actions pour l'environnement), à maîtriser l'empreinte environnementale de ses infrastructures et de ses équipements (stratégie ministérielle de performance énergétique) et à conforter une démarche socialement responsable (pacte Défense-PME, plan ministériel pour une administration exemplaire, directive ministérielle des achats responsables, plan égalité des chances, plan handicap). Le ministère des Armées investit environ 250 M€ annuellement pour la protection de l'environnement (dépollution, gestion des déchets, démantèlement d'équipements et d'installations, prévention des risques environnementaux) et la lutte contre le changement climatique (amélioration de la performance énergétique de son patrimoine immobilier).

DEUXIÈME PARTIE

**MÉMOIRE, CULTURE
ET LIENS AVEC LA NATION**



O. Roussy/DiCoD



A. Thomas-Trophime/DiCoD



A. Karaghezian/ECPAD

CHAPITRE 1

UNE POLITIQUE DE MÉMOIRE AMBITIEUSE

En 2018, le ministère consacrera 28,2 M€ à la politique de mémoire, aux sépultures de guerre et aux lieux de mémoire, soulignant l'importance accordée à celle-ci par la collectivité nationale. En hausse de 25 % par rapport à 2017, ce budget permet de consolider les acquis d'une politique de mémoire ambitieuse et finance les commémorations de clôture de la célébration du centenaire de la première guerre mondiale.

Mise en œuvre par la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) avec le concours d'opérateurs, la politique de mémoire du ministère des Armées se concrétise par l'organisation de manifestations d'hommage au monde combattant, par la préservation et la mise en valeur du patrimoine mémoriel et par la conduite d'actions pédagogiques et d'enseignement de défense¹.

1. L'HOMMAGE AU MONDE COMBATTANT

Avec la disparition progressive des témoins des conflits mondiaux, les cérémonies se tournent désormais vers les jeunes générations. Elles sont l'occasion de rappeler l'attachement aux valeurs de la République, tout en suscitant une ouverture internationale dans la célébration d'une mémoire commune.

1.1. Un programme commémoratif marqué par le centenaire de la Grande Guerre

Au-delà des onze journées nationales qui rythment le calendrier mémoriel de l'année, 2018 sera marquée par le centenaire de l'armistice de 1918 qui a mis fin à la première guerre mondiale, clôturant ainsi le cycle commémoratif consacré à ce conflit. Le ministère des Armées rendra également hommage à la mémoire des combattants de la 4^e génération du feu. Les engagements de la France dans les opérations extérieures seront ainsi mis à l'honneur, notamment avec la célébration du 40^e anniversaire de la constitution de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) et du 10^e anniversaire de l'embuscade d'Uzbin en Afghanistan. L'enveloppe financière prévue pour l'ensemble des manifestations commémoratives de 2018 est de 10,2 M€.

¹ Ce volet de la politique de mémoire est développé dans le chapitre consacré à la culture et au lien armée-Nation.

L'année 2018 s'inscrit dans une dynamique similaire à celle de 2017 déjà particulièrement riche en commémorations. La célébration du centenaire de la première guerre mondiale a ainsi donné lieu à de multiples cérémonies, dont celles relatives au centenaire de l'entrée en guerre des États-Unis d'Amérique, qui a été célébré à Kansas City (Missouri) le 6 avril en présence de l'ambassadeur de France, des batailles d'Arras et de la crête de Vimy (9 avril), où se sont notamment illustrés les Canadiens, et de l'offensive du Chemin des Dames (16 avril). Aux événements liés au centenaire, se sont ajoutés des commémorations thématiques d'importance comme l'inauguration du Mémorial rénové du débarquement et de la libération du Mont Faron qui s'est déroulée à Toulon (le 16 mars), la cérémonie de lancement des travaux du mémorial en hommage aux soldats morts pour la France en opération extérieure à Paris (le 18 avril), la naturalisation de tirailleurs sénégalais (le 15 avril), ou encore les hommages rendus aux militaires victimes du terrorisme (le 11 mai) et à Simone Veil (le 5 juillet).

1.2. Un partenariat étroit avec les institutions du monde combattant

La réussite des programmes mémoriels impulsés par l'État s'enrichit des initiatives des collectivités territoriales et du monde associatif qui constituent des relais efficaces.

Le ministère des Armées entretient ainsi des partenariats étroits avec les collectivités territoriales, les associations d'anciens combattants et les fondations de mémoire qui se concrétisent par un soutien financier aux actions mémorielles qu'elles organisent. En 2018, l'enveloppe prévue pour soutenir les projets mémoriels émanant d'acteurs publics ou privés s'élèvera à 2,2 M€.

2. LA VALORISATION DU PATRIMOINE DE MÉMOIRE

Par la diversité et la richesse du patrimoine dont il est responsable, le ministère des Armées est à la fois un acteur qui entretient et valorise ce patrimoine et un partenaire qui anime et fédère les divers intervenants, publics ou privés, du tourisme de mémoire.

2.1. L'entretien du patrimoine mémoriel

Les nécropoles nationales et les Hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN) sont des vecteurs essentiels de la politique de mémoire de l'État. En 2018, une enveloppe de 12,4 M€ est prévue pour leur valorisation patrimoniale, culturelle et touristique. L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) dispose par ailleurs d'une subvention de 0,2 M€ pour contribuer au financement de la rénovation de monuments aux morts communaux ou départementaux.

Les sépultures de guerre

L'année 2017 a vu l'achèvement et le lancement de nombreuses opérations d'entretien et de rénovation des sépultures de guerre. La rénovation de sept nécropoles sera ainsi menée à bien. Dans le même temps, la restauration de onze nouvelles nécropoles et de plusieurs carrés communaux a été entreprise, comme ceux de Hirson (02), Roanne (42), Saint-Dizier (52) ou encore Solesmes (72).

Le programme pluriannuel de rénovation des sites a été modifié afin d'effectuer en priorité les travaux nécessaires dans les sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale proposés à l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité. Engagés fin 2016, les travaux de mise aux normes d'accessibilité, de rénovation ou d'embellissement se poursuivent en 2017 dans les nécropoles d'Effry (02), Sarrebourg (57), Cuts (60) et Neuville-Saint-Vaast (62). D'autres sites comme Les Éparges (55), Riche (57), Rancourt (80), Saint-Benoît-la-Chipotte (88) et Saint-Dié-des-Vosges (88) devraient être rénovés ou embellis en 2018.

LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DES SÉPULTURES DE GUERRE

Le ministère des Armées gère les sépultures de guerre des 274 nécropoles et des carrés communaux en métropole, ainsi que des cimetières répartis dans près de 80 pays.

En France, la remise en état de ces sépultures se déroule selon un programme pluriannuel qui prévoit la restauration de 66 ossuaires et de plus de 100 000 tombes entre 2011 et 2018. Il concerne prioritairement les nécropoles figurant sur la liste des sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale proposés à l'inscription au titre du patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco.

Une programmation pluriannuelle 2019-2022 est en cours d'élaboration car les besoins restent importants.

La mise en œuvre de la charte paysagère des nécropoles, élaborée en 2015, et du plan « Zéro Phyto » depuis le 1^{er} janvier 2017, implique une intervention sur tous les sites.

À l'étranger, hors Maroc, Algérie et Tunisie (dont les sépultures relèvent de l'ONACVG), l'entretien et la rénovation des sépultures de guerre et des tombes de garnison sont réalisés avec le concours des postes diplomatiques. Sont particulièrement concernés la Belgique, l'Italie, la Turquie, les pays du Front d'Orient et Madagascar.

À l'étranger, les opérations les plus importantes (effectuées principalement sur les sites du Front d'Orient et en Afrique du Nord) sont à présent achevées et les principaux travaux concernent, outre la seconde tranche de la rénovation de Gammarth en Tunisie, la création d'une *salle mémoire* à Bitola (Macédoine), la rénovation des nécropoles belges figurant sur la liste proposée à l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité et plusieurs sites en Italie et en Turquie.

Les hauts lieux de la mémoire nationale

Incarnant la mémoire des conflits contemporains, les neuf Hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN), propriété de l'État, sont placés sous la responsabilité du ministère des Armées et gérés par l'ONACVG. Leur liste a été fixée par arrêté du 20 mars 2014.

Lieux de cérémonies et de recueillement, mais aussi de transmission de la mémoire, où sont notamment organisées des actions pédagogiques à destination du jeune public, ils font l'objet de travaux constants d'entretien, de rénovation et de valorisation. Dans chacun des hauts lieux de la mémoire nationale, une riche programmation mémorielle, culturelle et pédagogique est proposée chaque année aux visiteurs.

Après la rénovation du mémorial des martyrs de la Déportation à Paris en 2015-2016 et du mémorial du Débarquement et de la Libération en Provence au Mont Faron à Toulon en 2016-2017, les opérations en cours concernent principalement :

- l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof (Bas-Rhin), dont la nécropole, la chambre à gaz, les miradors, les guérites gardiens, le clos et le couvert de l'auberge du Struthof, acquise par l'État en 2016, ainsi que le mémorial sont en cours de restauration ;
- le Mont-Valérien à Suresnes (Hauts-de-Seine), avec la mise en place d'une signalétique sur l'ensemble du site, la création d'une salle pédagogique qui permettra d'accueillir des classes d'élèves auxquels du personnel formé transmettra les valeurs civiques portées par ce lieu, la préparation du caveau pour le dernier Compagnon de la Libération dans la crypte et le lancement d'une rénovation de la chapelle ;
- le mémorial national de la prison de Montluc à Lyon (Rhône) dont la rénovation se poursuit ; un diagnostic général du clos et du couvert est également prévu, le ministère des Armées s'étant vu confier l'ensemble de l'emprise en février 2017.

Le ministère des Armées est par ailleurs engagé dans la construction de monuments emblématiques. Ainsi, il assure la maîtrise d'ouvrage du futur mémorial en hommage aux soldats morts pour la France en Opex et il suit la réalisation du monument français au sein du parc mémoriel de Wellington (Nouvelle-Zélande), monuments qu'il a financés et dont l'inauguration est prévue en 2018.

L'ÉDIFICATION D'UN MONUMENT EN HOMMAGE AUX SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE EN OPEX

Le principe de l'édification d'un monument en mémoire des soldats morts pour la France en Opex a été retenu.

Ce mémorial sera édifié dans le jardin Eugénie Djendi du parc André Citroën situé dans le 15^e arrondissement de Paris, à proximité du site de Balard, nouveau lieu d'implantation du ministère des Armées.

Après une cérémonie de lancement des travaux le 18 avril 2017, l'opération se poursuit, en étroite concertation avec la Ville de Paris, qui procédera au réaménagement du jardin, préalablement à la construction du mémorial.

2.2. Le développement du tourisme de mémoire

En 2016, les lieux de mémoire du territoire français ont accueilli près de 12 millions de visiteurs, dont 3,2 millions pour les sites sous la responsabilité du ministère des Armées – soit plus de 25 % d'augmentation par rapport à 2012. Les élèves des écoles représentent plus de 12 % des visites de lieux de mémoire, et les visiteurs étrangers, dont la part est en augmentation depuis trois ans, 11 % du total.

Un processus de structuration du secteur du tourisme de mémoire, dont l'État est un acteur central, est mis en œuvre depuis plusieurs années.

Il trouve une concrétisation avec le partenariat établi entre le ministère des Armées et le ministère de l'Économie et des finances (Direction générale des entreprises [DGE]), partenariat qui a permis la mise en place d'une marque « Qualité tourisme » spécifique aux lieux de mémoire et a donné lieu à un appel à projets national « Services numériques innovants et tourisme de mémoire », grâce auquel neuf projets numériques autour des lieux de mémoire et des territoires ont été soutenus en 2017. Il est prévu de lancer un nouvel appel à projets similaire en 2018. Le ministère des Armées anime par ailleurs un réseau des Musées et mémoriaux des conflits contemporains (MMCC), regroupant près d'une centaine de membres, dédié à l'essor national et local du tourisme de mémoire. Enfin, des partenariats sont établis avec d'autres réseaux professionnels et institutions travaillant sur des sujets relatifs aux conflits contemporains, comme le Musée national de l'histoire de l'immigration, la commission nationale consultative des gens du voyage ou le réseau des lieux de la mémoire de la Shoah en France.

Le ministère mène également différentes actions récurrentes de promotion du tourisme de mémoire – par exemple, lors du salon mondial du tourisme qui se tient chaque année à Paris, en mars. Depuis 2016, un numéro spécial de la revue *Les Chemins de la mémoire* est consacré au tourisme de mémoire. Enfin, dans le cadre des commémorations des deux conflits mondiaux, le ministère des Armées s'est engagé, au travers de conventions ou d'accords-cadres pluriannuels, conclus notamment avec les collectivités territoriales, à favoriser le déploiement d'actions en vue d'enrichir l'offre mémorielle et culturelle mise à disposition du public. L'aide de l'État varie en fonction de la qualité, de la cohérence et du degré de maturité des dossiers portés par les acteurs locaux. Le financement, inscrit pour la première fois à ce titre en loi de finances 2014, est fixé à 2 M€ en 2018.

L'IMPACT DU CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE SUR LE TOURISME DE MÉMOIRE

En 2014, la fréquentation des lieux de mémoire a connu une augmentation conséquente, liée à l'intérêt renouvelé des visiteurs pour la thématique du centenaire du début de la première guerre mondiale. Les lieux de mémoire de ce conflit accueillent désormais chaque année près de 3 millions de visites. En 2016, ce chiffre a atteint 3,4 millions, avec les grandes célébrations du centenaire de la bataille de Verdun et de la bataille de la Somme.

Lors de la phase de préparation du cycle commémoratif du centenaire, un vaste programme de restauration des nécropoles nationales de la première guerre mondiale a été entrepris par le ministère des Armées. De nombreux équipements ont été rénovés (mémorial de Verdun, musée franco-australien de Villers-Bretonneux...) et plusieurs nouveaux musées, mémoriaux et centres d'interprétation ont vu le jour (Centre d'interprétation de Thiepval, Centre 14-18 à Souchez...).

L'enjeu est désormais de pérenniser le tourisme de mémoire sur ces lieux, au-delà du cycle commémoratif du centenaire de la Grande Guerre.

Pour inscrire sans ambiguïté les sites dans le cadre du tourisme de mémoire, la campagne de remplacement des panneaux d'information historique a été accélérée. Engagée en 2014, cette opération a d'ores et déjà abouti dans plus de 200 nécropoles, ainsi que dans quelques carrés militaires remarquables, comme Niort ou Solesmes. À l'achèvement du programme prévu en 2018 pour l'ensemble des 274 nécropoles, il est envisagé de poursuivre cette opération en installant des panneaux d'information dans les principaux carrés militaires communaux.

C'est dans ce cadre que s'inscrit également la réalisation en 2017 de la *salle mémoire* de la nécropole de Vassieux-en-Vercors (26), qui offre désormais un espace d'accueil et d'interprétation pour les visiteurs. Compte tenu du caractère emblématique de ce site, situé dans l'une des cinq villes « Compagnon de la Libération », une série de panneaux complémentaires, intitulée « Les Visages du Vercors », a été inaugurée le 21 juillet 2017, en hommage aux principales figures qui ont combattu dans le Vercors.



V. Besnard/ECPAD



J.-J. Chatard/DiCoD



G. Mariette/ECPAD

CHAPITRE 2

CULTURE ET LIEN ARMÉE-NATION

1. « LA JEUNESSE, AU CŒUR DE LA DÉFENSE » : UNE STRATÉGIE MINISTÉRIELLE COHÉRENTE EN FAVEUR DES JEUNES GÉNÉRATIONS

La jeunesse est au cœur des priorités du ministère des Armées en matière de recrutement, de transmission d'une culture de défense, de développement de la citoyenneté et de contribution à la cohésion de la Nation.

Outre les quelque 800 000 jeunes Françaises et Français sensibilisés chaque année aux questions de défense *via* l'enseignement de défense et la Journée défense et citoyenneté (JDC), près de 35 000 jeunes bénéficient du Plan égalité des chances (PEC), 30 000 sont recrutés chaque année par les armées au titre de l'active et de la réserve, 12 000 bénéficient d'une offre de stages ouverte à tous et environ 1 000 s'engagent au titre du Service militaire volontaire - Volontariat militaire d'insertion (SMV-VMI).

Désormais, ces actions du ministère s'inscrivent dans un plan global pour la jeunesse dont la stratégie se décline en deux axes :

- garantir la pérennité et l'efficacité opérationnelle des armées pour construire l'armée de nos justes besoins ;
- contribuer dans un cadre interministériel au renforcement de l'esprit de défense et à l'affirmation d'un sentiment d'appartenance à la communauté nationale en participant à leur formation en tant que citoyens conscients des enjeux et des missions de la défense.

1.1. Donner un nouvel élan aux actions « jeunesse » par une gouvernance rénovée : la Direction du service national et de la jeunesse

C'est pour répondre à la fois à ses propres besoins et au désir d'engagement exprimé par les jeunes Français que le ministère s'est doté, en 2017, d'une Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) chargée de coordonner l'ensemble des actions ministérielles en ces matières et de contribuer, en interministériel, au renforcement de l'esprit de défense et à l'affirmation d'un sentiment d'appartenance à la communauté nationale.

LA DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE (DSNJ): UN NOUVEL ACTEUR AU SERVICE DE LA JEUNESSE

La DSNJ a été instituée par arrêté du 5 mai 2017 portant organisation de la DSNJ. Corrélativement aux dispositions du décret n° 2017-818 du 5 mai 2017 qui a élargi les attributions du Secrétariat général pour l'administration, ce texte confère à la DSNJ des missions nouvelles qui s'ajoutent à son périmètre historique. Au titre de ses attributions traditionnelles, la DSNJ élabore et met en œuvre la politique du service national. Elle participe également, en faveur des jeunes citoyens, à l'insertion et à la lutte contre les exclusions. S'agissant de ses nouvelles missions, elle coordonne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en faveur de la jeunesse, en lieu et place du Délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC). Dans ce cadre, elle anime et coordonne les actions des états-majors, directions et services. En outre, le directeur du service national et de la jeunesse est président de la Commission armées-jeunesse (CAJ), dont le secrétaire général est placé auprès de lui. Enfin, le Service militaire volontaire - Volontariat militaire d'insertion (SMV-VM) lui est rattaché, en tant que service à compétence nationale.

1.2. Promouvoir l'esprit de défense et faire de chaque jeune Français un citoyen engagé**1.2.1 TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE ET ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE**

L'action éducative conduite par le ministère des Armées comporte deux volets : le soutien financier apporté à des projets éducatifs et la production de ressources pédagogiques en relation avec la transmission de la mémoire et l'enseignement de défense. Le financement de l'ensemble des actions menées dans ces domaines est prévu à hauteur de 1,2 M€ en 2018.

Le soutien aux projets éducatifs

Dans le cadre du partenariat national et territorial de proximité développé avec l'éducation nationale et l'enseignement agricole, la DPMA finance chaque année plus de 500 actions pédagogiques ayant vocation à sensibiliser les jeunes générations aux enjeux mémoriels. Les lieux de mémoire entretenus par le ministère constituent fréquemment le support d'actions pédagogiques proposées et menées par des établissements scolaires.

De façon complémentaire, il finance et pilote le réseau national des trinômes académiques, en lien avec l'éducation nationale et l'Union-IHEDN. Plus de 100 projets territoriaux d'enseignement de défense sont ainsi soutenus chaque année dans les différentes académies, ainsi que de nombreux projets d'associations sensibilisant la jeunesse aux enjeux mémoriels et, plus largement, à la défense et à la citoyenneté.

Il s'emploie également à associer davantage les jeunes générations aux différentes commémorations nationales et internationales et participe activement aux différents concours ou manifestations mémorielles destinées à la jeunesse. Il est ainsi partie prenante du Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD), du concours des Petits artistes de la mémoire (PAM) et de différents autres prix décernés par les associations ou fondations mémorielles (prix Maginot, prix CIDAN...).

Les ressources pédagogiques

La DPMA met à la disposition de la communauté éducative et du grand public trois principaux supports de ressources sur la transmission de la mémoire et l'enseignement de défense.

- La revue *Les Chemins de la mémoire* publie chaque année cinq numéros thématiques consacrés aux grands thèmes de l'actualité mémorielle. En 2017, ces numéros ont traité de l'entrée en guerre des États-Unis, de l'année 1917, du tourisme de mémoire, de l'enseignement de défense et de la mémoire européenne. Un numéro hors-série est également produit

chaque année. Celui de l'année 2017 est consacré aux opérations extérieures. Produite à 23000 exemplaires, la revue, disponible aussi en format dématérialisé, est largement diffusée auprès des établissements scolaires, des principaux acteurs publics, des associations, des collectivités territoriales et des médias.

Rénové récemment pour mieux répondre aux enjeux mémoriels contemporains et aux habitudes de consultation des internautes, le site internet « Chemins de mémoire » (www.cheminsdememoire.gouv.fr) propose des actualités et de multiples ressources inédites sur le tourisme de mémoire, l'action pédagogique et l'Histoire.

Enfin, la plate-forme d'enseignement de défense à vocation interministérielle « Educ@def », dont les contenus scientifiques, validés par l'éducation nationale, sont aussi référencés sur les sites de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole, propose aux enseignants notamment, mais aussi aux élèves et au grand public, des ressources pédagogiques complètes et concrètes.

Les réseaux sociaux constituent, au-delà des supports institutionnels, un vecteur en plein développement de diffusion des enjeux mémoriels et d'éducation citoyenne auprès de la jeunesse.

LA PÉDAGOGIE MÉMORIELLE VIS-À-VIS DES JEUNES GÉNÉRATIONS

Parce que l'esprit de défense ne se décrète pas mais s'enseigne et s'apprend, le ministère des Armées s'efforce d'instaurer, tout au long de la scolarité, un lien entre la jeunesse et la défense. Ce travail de terrain, précoce, implique de soutenir de multiples actions pédagogiques dans les classes, auprès des associations, lors des cérémonies locales et nationales et dans les lieux de mémoire. Le ministère a notamment lancé et organisé un dispositif dénommé « Héritiers de mémoire », qui consiste en la réalisation de films documentaires retraçant, sur la durée d'une année scolaire, l'implication de classes dans un projet d'enseignement de défense. Cette démarche nationale inédite, qui valorise l'engagement d'élèves à la fois comme acteurs et héritiers de mémoire, sera renouvelée en 2017-2018.

Le protocole interministériel sur la jeunesse

Le partenariat entre ces différents ministères a donné lieu à la signature, le 20 mai 2016, d'un nouveau protocole renforçant les liens entre jeunesse, armées et sécurité nationale.

Ce cadre renforcé d'actions intègre les évolutions apportées par la grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, le développement de la réserve opérationnelle et de la réserve citoyenne, ainsi que le plan gouvernemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Il met l'accent sur l'importance de l'éducation citoyenne à travers le soutien à l'enseignement de défense, à l'école primaire, au collège, au lycée et à l'université. Il vise également à renforcer la formation des enseignants, à participer à la lutte contre le décrochage scolaire et à contribuer à la détection des jeunes en difficulté de lecture. Il favorise enfin le lien défense-jeunesse, l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des jeunes.

1.2.2 LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ : UN OUTIL DE DIFFUSION DE L'ESPRIT DE DÉFENSE ET DE COHÉSION SOCIALE

À travers la Journée défense et citoyenneté (JDC) renouvelée, la DSNJ continue à remplir sa double mission de politique globale en faveur de la jeunesse :

- contribuer à la mission régaliennne de défense à travers la légitimation de l'effort de défense consenti par la Nation et l'information sur les enjeux de sécurité nationale ;
- renforcer la cohésion nationale et l'insertion sociale des jeunes par le rappel des droits et des devoirs de chaque citoyen ou par la détection des jeunes en difficulté ; ces derniers bénéficient d'un accompagnement personnalisé lors de cette journée.

Associant 9 358 animateurs militaires d'active et de réserve, la réalisation de la JDC contribue au lien entre les armées et la jeunesse en faisant connaître le rôle des militaires et en constituant un vivier de recrutement pour les armées et la gendarmerie nationale. Ainsi, en 2016, 21,7 % des jeunes ont exprimé leur intérêt pour la défense.

Recentrée sur le volet défense et les différentes formes d'engagement, la JDC concourt à la montée en puissance du service civique et de la réserve opérationnelle. Ainsi, en 2016, 66 466 jeunes (dont 4 788 outre-mer) ont manifesté un intérêt pour le service civique, soit 8,6 % des jeunes présents. De même, dans le cadre de la montée en puissance de la composante réserve, la DSNJ transmet depuis 2017, directement à la Délégation aux réserves de l'armée de terre (DRAT), les coordonnées des jeunes désireux d'obtenir une information complémentaire sur la réserve opérationnelle.

Au cours de la JDC, la DSNJ réalise des entretiens personnalisés et oriente les jeunes en difficulté vers les missions locales. Les jeunes décrocheurs (déscolarisés, sans diplôme et sans emploi) sont signalés aux plates-formes départementales (près de 35 323 en 2016, soit 4,6 % des participants à la JDC) et peuvent, dans la mesure où ils sont volontaires, voir leurs coordonnées transmises à l'Établissement public d'insertion dans l'emploi (EPIDE), au Service militaire adapté (SMA) outre-mer et, depuis fin 2015, au Service militaire volontaire (SMV – dispositif en métropole). En 2016, 2 180 jeunes se sont déclarés intéressés par le SMV-VMI.

MAJDC.FR: LA DÉMATÉRIALISATION DES DÉMARCHES RELATIVES À LA JDC

Le site internet www.majdc.fr permettra dès la fin 2017 aux quelque 800 000 jeunes concernés annuellement par la Journée défense et citoyenneté (JDC) d'accéder à un espace sécurisé personnel où ils pourront réaliser toutes leurs formalités (accès aux documents nécessaires, géolocalisation, dialogue avec l'administration).

Ce site facilitera également pour la DSNJ et pour ses partenaires interministériels l'échange de données (ex.: résultats des tests de lecture en JDC, intérêt exprimé par les jeunes pour les armées) dans des formats adaptés et via des espaces sécurisés grâce à la plate-forme d'échange et de confiance élaborée sous l'égide de la Délégation à l'innovation, au développement et à la stratégie (DILA).

1.2.3 LES RÉSERVES OPÉRATIONNELLES ET LA GARDE NATIONALE

Les attentats perpétrés en France depuis 2015 ont considérablement accru l'enjeu et le volume des missions de protection du territoire national, la mission *Sentinelle* mobilisant des niveaux d'effectifs des forces sans précédent. Dans ce contexte, la réserve opérationnelle apporte un renfort significatif aux forces d'active dans cette nouvelle mission au plus près de nos concitoyens. Le taux d'emploi des réservistes dans ces missions de protection du territoire est ainsi nettement en hausse.

Poursuivre la dynamisation du rôle de la réserve opérationnelle, composante irremplaçable du fonctionnement quotidien des forces armées, reste donc une impérieuse nécessité.

Les citoyens peuvent concourir à la défense de la Nation par les armes, en souscrivant un Engagement à servir dans la réserve (ESR) afin de rejoindre la Garde nationale.

Militaires à temps partiel, formés et entraînés pour contribuer à la réalisation du contrat opérationnel des armées dans le cadre des mêmes missions, ils opèrent dans les mêmes conditions de statut et d'emploi que les militaires d'active.

Si, pour certains, cela peut constituer la dernière étape d'un parcours continu qui débute avec l'enseignement de défense et se poursuit avec la participation au recensement et à la JDC, la réserve militaire permet à tout Français, dès l'âge de 17 ans, et sous certaines conditions, de se porter volontaire pour contribuer à la défense de la Nation. La réserve a pour mission de renforcer les capacités des forces armées dont elle est une des composantes à part entière. En parallèle, elle concourt à l'entretien de l'esprit de défense et contribue également au maintien du lien entre les forces armées et la société civile.

En octobre 2016, la Garde nationale a été créée par le regroupement des réservistes opérationnels de premier niveau des trois armées, des formations rattachées, de la gendarmerie nationale et de la réserve civile de la police. Début 2017, elle comptait 65 700 volontaires. L'objectif du Gouvernement est de porter cet effort à 85 000 femmes et hommes dont 9 250 employés chaque jour sur le territoire national d'ici fin 2018 (police et gendarmerie nationales comprises).

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, les crédits de personnel alloués à la réserve opérationnelle ont été portés de 96,6 M€ en 2016 et 113,7 M€ en 2017 à 159 M€ en 2018. Cette dotation a d'ores et déjà permis la constitution d'un vivier de 35 700 réservistes devant effectuer en moyenne 36,5 jours d'activité dans l'année et le déploiement quotidien de près de 1 000 réservistes dans le cadre de *Sentinelle* dès 2017. L'augmentation des crédits est une première réponse aux nouveaux défis de la réserve opérationnelle : hausse des activités dans le cadre de la protection du territoire national ; effort considérable de recrutement pour atteindre les objectifs très ambitieux en effectifs ; fidélisation de la ressource humaine et montée en puissance de nouvelles composantes spécialisées (en particulier la cyberdéfense), alignement des équipements sur les standards de l'active et réhabilitation des infrastructures dédiées.

LA GARDE NATIONALE

Le 16 octobre 2016, la Garde nationale a été créée à partir des réserves opérationnelles des ministères des Armées et de l'Intérieur. Elle est un vecteur d'harmonisation des réserves en armes. Elle a pour mission de renforcer la sécurité des Français en participant aux côtés des effectifs d'active à la réalisation des contrats opérationnels. De surcroît, elle favorise une forme d'engagement de la jeunesse et, plus largement, participe à la cohésion nationale.

Les réservistes sont pleinement insérés dans l'ensemble des unités de l'armée d'active, dans les domaines de l'engagement et du soutien opérationnels, mais aussi dans la lutte contre les nouvelles formes des menaces modernes avec la cyberdéfense. La plupart des missions des militaires d'active sont dès lors ouvertes aux réservistes de la Garde nationale.

1.2.4 LE SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE, VÉRITABLE OUTIL D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Service militaire volontaire (SMV) représente la contribution directe du ministère des Armées au renforcement de la cohésion nationale et de la résilience de la Nation. Ce dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté de 18 à 25 ans s'inscrit parfaitement dans la fonction stratégique de « prévention » des armées.

Prévue entre septembre 2015 et septembre 2017, cette expérimentation a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2018.

Initialement portée par l'armée de terre, elle a pris une dimension interarmées avec les décisions de participation de la marine nationale et de l'armée de l'air. Ainsi, deux centres armés par la marine nationale (Brest) et l'armée de l'air (Ambérieu-en-Bugey) ouvriront à l'automne 2017. Ils s'ajouteront aux trois centres créés en 2015 (Montigny-lès-Metz, Brétigny-sur-Orge, La Rochelle) et à celui de Châlons-en-Champagne, rattaché en janvier 2017 à Montigny-lès-Metz, pour rassembler au total environ 1 000 volontaires par an.

Chaque centre propose plusieurs filières, déterminées avec les acteurs régionaux de l'emploi et offrant de bonnes perspectives d'insertion. Le nombre et la nature des filières proposées sont revus annuellement, pour s'adapter au mieux au marché régional de l'emploi. Le SMV a obtenu d'emblée des résultats très prometteurs dans la même dynamique que les actions conduites outre-mer par le Service militaire adapté (SMA).

À ce stade, cette expérimentation est financée par la mission « Défense » relevant du ministère des Armées (2017 : 23 M€, dont 8,33 M€ pour le HT2).

Dans le cadre de la préparation du PLF 2018, le coût total de l'expérimentation, comprenant les deux nouveaux centres de Brest et d'Ambérieu, s'élève à 30 M€ (T2 et HT2).

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU): UN PROJET INTERMINISTÉRIEL EN COURS D'ÉTUDE

La création du Service national universel (SNU) voulue par le Président de la République sera un moyen de renforcer le lien entre les jeunes Français et les armées. Sous l'impulsion du Président de la République et du Premier ministre, une réflexion vaste et diverse est engagée, car elle concerne l'ensemble de la communauté nationale. C'est un projet de société auquel chacun peut apporter sa contribution et qui dépasse largement les armées dans la mesure où elle concerne également d'autres ministères, collectivités locales, acteurs de la société civile et du monde associatif. Dans ce but, une commission sera mise en place cet automne.

Naturellement, le ministère des Armées jouera pleinement son rôle pour enrichir la réflexion autour de ce projet structurant pour la Nation.

1.2.5 LE PLAN ÉGALITÉ DES CHANCES (PEC)

Le Plan égalité des chances (PEC) vise à favoriser l'insertion sociétale des jeunes, et plus particulièrement ceux issus des milieux défavorisés. À travers ses différentes actions, le PEC a touché en 2016 plus de 35 000 jeunes.

LES ACTIONS DU PLAN ÉGALITÉ DES CHANCES**• Les Classes de défense et de sécurité globale (CDSG)**

Ces quelque 200 partenariats entre des classes (généralement des collèges en éducation prioritaire) et des unités militaires permettent de diffuser les valeurs d'engagement et de citoyenneté, et de faire connaître les missions et métiers de la défense. 6 000 élèves ont été concernés en 2016, soit deux fois plus qu'en 2015.

• Des stages au sein de la défense

Près de 12 000 jeunes ont bénéficié de stages d'un niveau allant de la 3^e à bac+5, au sein des armées, directions et services du ministère.

• Les lycées de la défense

Au nombre de 6, ils accueillent 2 500 élèves dont 15 % sont de jeunes boursiers.

• Les cadets de la défense

Plus de 600 jeunes sont accueillis au sein d'unités militaires (13 centres en 2016) autour d'activités civiques, ludiques et sportives. 30 % de ces jeunes sont scolarisés en établissement d'éducation prioritaire.

• Le partenariat avec les grandes écoles

Dans le cadre du dispositif interministériel des Cordées de la réussite, des élèves officiers et ingénieurs assurent le tutorat de jeunes lycéens (450 en 2016) afin de favoriser leur accès aux études supérieures.

• Le réseau des Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC)

Avec ses 170 « ambassadeurs » de la défense, ce réseau participe chaque année à 1 300 activités touchant 30 000 jeunes prioritairement originaires des quartiers sensibles; 3 500 de ces jeunes font l'objet d'un suivi régulier.

• Les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement offrent chaque année à plus de 12 000 jeunes la possibilité d'effectuer une formation d'une à quatre semaines au sein d'une armée afin de découvrir le monde militaire et le métier des armes. Elles permettent également à environ 400 jeunes des filières professionnelles d'effectuer leur stage de qualification dans les unités partenaires de leur établissement scolaire.

1.2.6 LA COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE (CAJ)

Centre de réflexion sur les questions relatives aux jeunes et aux armées, la CAJ est chargée de formuler des propositions à l'intention de la ministre des Armées et de réaliser des actions concrètes au profit des jeunes.

LES ACTIONS DE LA CAJ AU PROFIT DES JEUNES

- **Le prix armées-jeunesse**

La commission remet chaque année, depuis 2003, le prix armées-jeunesse, qui récompense les formations militaires ayant mené, hors de leurs missions habituelles, une action remarquable à destination des jeunes permettant le renforcement du lien armée-Nation. Au titre de 2016, plus de 40 unités militaires ont concouru pour des projets ayant touché plus de 5500 jeunes.

- **Les Journées sport armées-jeunesse (JSAJ)**

Les JSAJ constituent un moyen privilégié de rencontre entre l'armée et la jeunesse, autour de la pratique du sport. Coordinées au niveau national par la CAJ, elles sont organisées avec les ministères des Sports, de l'Intérieur et des Affaires sociales. 10000 jeunes ont participé aux JSAJ 2016, au sein de 79 unités.

- **Les stages armées-jeunesse**

La CAJ pilote une offre ministérielle de 280 stages, sous contrat de trois mois, proposés à des étudiants de niveau bac+4 et plus, pour leur faire découvrir la défense.

2. LES POLITIQUES CULTURELLES

Deuxième acteur culturel de l'État après le ministère de la Culture, le ministère des Armées conserve un riche patrimoine (archives, collections des musées, bibliothèques, patrimoine monumental et mobilier, formations musicales militaires) qui illustre les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire. Les politiques culturelles sont financées par le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » et assurées par la DPMA.

2.1 Les musées

Le ministère des Armées met à disposition du public quatorze musées présents sur tout le territoire. Parmi eux, le musée de l'Armée, le musée national de la Marine et le musée de l'Air et de l'Espace ont le statut d'établissement public. Le ministère des Armées participe à leur financement sous la forme de subventions pour charges de service public et de dotations en fonds propres à hauteur de 21,6 M€ en 2017 et 32,5 M€ en 2018.

Issu en 1905 de la fusion du musée de l'Artillerie et du musée historique de l'Armée, **le musée de l'Armée est implanté au cœur de l'Hôtel national des Invalides**. Quatrième musée français, il a accueilli 1,2 million de visiteurs en 2016. Ses collections ont été mises en valeur en 2017 avec les expositions « Allemagne(s) 1870-1871. La guerre, la Commune, les mémoires » (avril-juillet) et « Soldats en campagne » (octobre-janvier 2018). En 2018, il organisera deux expositions temporaires dont « Napoléon stratège », d'avril à juillet 2018.

Créé à partir d'une collection offerte en 1748 au roi Louis XV, **le musée national de la Marine** comporte un échelon central implanté depuis 1943 au Palais de Chaillot à Paris, quatre annexes portuaires situées à Brest, Port-Louis, Rochefort et Toulon, ainsi qu'un centre de conservation et de ressources récemment installé à Dugny. Il a accueilli 314000 visiteurs en 2016. L'année 2018 verra en particulier le démarrage des importants travaux de rénovation du musée national de la Marine ainsi que la préparation d'une muséographie fondée sur un nouveau projet scientifique et culturel dont l'ambition est de sensibiliser le public aux enjeux de la mer d'aujourd'hui et de demain.

LA RÉNOVATION DU MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE

Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2021 entre le ministère des Armées et le musée national de la Marine, signé le 2 mai 2017, entérine le lancement d'un grand projet de rénovation du site de Chaillot et ouvre la voie à la construction du grand musée maritime français du XX^e siècle.

Dans le cadre de l'engagement de 60 M€ (pour le Palais de Chaillot et les réserves de Dugny) pris par le ministère des Armées, et après une année consacrée à la mise en place du projet, la rénovation du site de Chaillot entrera dans sa phase opérationnelle en 2018; il s'agira principalement d'achever les études de maîtrise d'œuvre du bâtiment, de démarrer les travaux de gros œuvre et, enfin, de lancer le concours de maîtrise d'œuvre pour la modernisation de la muséographie. Des travaux de mise aux normes d'accessibilité seront également réalisés à l'ancienne école de médecine navale de Rochefort.

La réouverture du musée rénové est prévue en 2021.

Créé au lendemain de la première guerre mondiale et installé depuis 1986 dans l'aérogare dite « Labro » – du nom de son architecte – du Bourget (Seine-Saint-Denis), **le musée de l'Air et de l'Espace** présente les avions emblématiques de l'aviation militaire et civile, ainsi qu'un panorama complet de l'épopée aérospatiale, depuis les premières montgolfières, en 1783, jusqu'à la fusée Ariane 5. En 2018, l'aérogare, désormais entièrement rénovée, accueillera une exposition permanente 1914-1918 et plusieurs événements, dont l'expérience du vol habité dans l'espace de l'astronaute Thomas Pesquet et l'ouverture à la visite de l'A380.

2.2 Les bibliothèques

Le ministère des Armées compte une trentaine de bibliothèques, dans ses cercles militaires, qui conservent des ouvrages rares et précieux, et quarante-deux bibliothèques d'études et de recherches des grandes écoles d'ingénieurs et d'officiers, comparables aux bibliothèques universitaires avec lesquelles elles partagent leurs données bibliographiques. Ces bibliothèques d'études et de recherches ont fait l'objet d'un plan de modernisation de leurs systèmes informatiques. L'effort porte désormais sur la qualité des services en ligne et leur interopérabilité. L'année 2018 sera ainsi dédiée au lancement d'un système d'information unique fédérant les catalogues des bibliothèques et des unités documentaires du ministère des Armées. Les fonds patrimoniaux de ces bibliothèques sont, par ailleurs, progressivement numérisés dans le cadre d'un partenariat avec la Bibliothèque nationale de France (BNF).

2.3 Les archives

Le ministère dispose d'un important patrimoine archivistique. Implanté sur le site principal de Vincennes ainsi qu'à Châtellerauld, Pau, Caen, Fontainebleau, Le Blanc, Brest, Cherbourg, Lorient, Rochefort et Toulon, le Service historique de la défense (SHD) conserve près de 400 kilomètres d'archives et 600 000 ouvrages de bibliothèque. Pour sa part, l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD) détient plus de 7 millions de clichés et 28 000 titres de films. Plus de 700 000 photographies sont en ligne sur son site internet www.ecpad.fr.

En 2018, le programme de numérisation des fonds et collections conservés dans les services d'archives, les bibliothèques et les musées sera intensifié et le projet « Archipel NG », destiné à doter le ministère des Armées d'un système rénové de gestion des archives, sera poursuivi. Le site internet « Mémoire des hommes », portail des ressources culturelles du ministère, s'enrichira, quant à lui, d'une importante base relative à la Résistance, composée de plus de 600 000 noms.

2.4 Les actions culturelles

La politique de soutien à la production artistique, littéraire et audiovisuelle mise en œuvre par la DPMA a pour but de valoriser le patrimoine de la défense et la recherche en histoire militaire. Elle s'appuie sur divers vecteurs : expositions, publications, colloques et journées d'études, aide à divers projets culturels et audiovisuels (projets de documentaires en lien avec l'histoire militaire et le lien armée-Nation). Le ministère des Armées participe ou collabore également à des événements d'importance, tels que les Journées européennes du patrimoine, les Rendez-vous de l'histoire de Blois, le festival du film d'Histoire de Pessac, le salon du livre de Paris et soutient les saisons musicales aux Invalides, ainsi qu'au Val-de-Grâce.

LA « MISSION CINÉMA » DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Pour contribuer à la promotion auprès du grand public des armées et de la communauté de défense dans son ensemble, il a été annoncé, le 2 mai 2016, la création de la « Mission cinéma », à l'occasion de l'avant-première de la deuxième saison de la série télévisée Le bureau des légendes.

Cette mission a officiellement été lancée le 2 février 2017, sous l'égide de la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DlCoD). Son objectif est de permettre aux professionnels de l'audiovisuel de mieux appréhender et connaître l'action des femmes et des hommes du ministère des Armées pour favoriser la création de nouveaux contenus audiovisuels et cinématographiques traitant de la défense.

La « Mission cinéma » garantira la poursuite de l'action de soutien (tournage, conseil, mise à disposition de lieux et/ou de matériels, préparation et participation aux comités ministériels culturels, pilotage des projets audiovisuels sur des sujets liés à la défense, etc.), menée jusque-là par le Bureau de la politique d'accueil des tournages, vers les professionnels de l'audiovisuel et du cinéma.

La « Mission cinéma » contribue également à sensibiliser les citoyens aux grands sujets du ministère et de la communauté de défense dans le cadre de la mission globale de rayonnement qu'anime et coordonne la DlCoD.

TROISIÈME PARTIE

**RECONNAISSANCE
ET RÉPARATION
EN FAVEUR DU MONDE
COMBATTANT**



R. Senoussi/DiCoD



O. Le Comte/ECPAD



O. Le Comte/ECPAD

CHAPITRE 1

LES DROITS DES ANCIENS COMBATTANTS MAINTENUS ET CONSOLIDÉS EN 2018

1. PLF 2018 : LA MISSION « ANCIENS COMBATTANTS » SOUS RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Placés sous la responsabilité de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, les programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » et 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » relèvent de la mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ». Le projet de budget pour 2018 de ces deux programmes s'élève à 2 360 M€ (en crédits de paiement). Il traduit la solidarité de la Nation envers ses anciens combattants et, dans le contexte du centenaire de la fin de la Grande Guerre, l'importance accordée au renforcement du lien armée-Nation.

Le projet de budget pour 2018 consolide les droits des anciens combattants en maintenant l'ensemble des dispositifs de reconnaissance et de réparation. En particulier, il consolide et maintient l'ensemble des droits en faveur des anciens combattants. Le Gouvernement garantit en particulier le financement de la hausse du nombre de points de retraite du combattant décidée par la précédente majorité. Le projet de budget pour 2018 permet donc de préserver intégralement les niveaux des montants individuels des prestations servies. La diminution de 3,12 % de l'enveloppe budgétaire par rapport à 2017 est la conséquence de la baisse naturelle du nombre de bénéficiaires de la dette viagère.

Le PLF 2018 prévoit en outre deux mesures de justice sociale et d'équité en faveur des anciens combattants et de leurs ayants droit. Il comporte une harmonisation des pensions de réversion des conjoints de militaires rayés des contrôles avant le 3 août 1962 avec les pensions de réversion des conjoints de militaires rayés des contrôles après cette date. Il s'agit d'une mesure d'équité dans la mesure où les pensions qui ont été ainsi versées avant le 3 août 1962, l'ont été au taux normal du soldat, alors que celles versées après cette date l'ont été au taux du dernier grade d'activité. 6 M€ seront consacrés à cette mesure nouvelle en PLF 2018.

Par ailleurs, une revalorisation des droits des anciens membres des formations supplétives, de leurs conjoints ou ex-conjoints non remariés est inscrite au titre du PLF 2018. Ainsi, l'allocation de reconnaissance versée aux supplétifs, à leurs conjoints et ex-conjoints survivants non remariés et l'allocation viagère versée aux conjoints et ex-conjoints survivants non remariés sont revalorisées de 100 € à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette mesure porte l'allocation annuelle, selon les dispositifs dont relèvent les intéressés, de 2 422 € à 2 555 € et de 3 515 € à 3 663 €¹. Cette mesure, qui représente un effort budgétaire complémentaire de 0,55 M€ pour l'année 2018, renforce la reconnaissance de la Nation à l'égard des harkis et de leur famille.

¹ En tenant compte de l'évolution de ces prestations dans le cadre de l'indexation sur l'évolution annuelle des prix à la consommation des ménages.

Au total, les moyens consacrés aux dépenses d'intervention en faveur du monde combattant représentent près de 96 % du budget de la mission pour 2018.

Concernant l'action sociale de l'ONACVG, le projet de budget pour 2018 préserve la dotation à 26,40 M€.

En outre, la politique de mémoire se voit dotée de moyens budgétaires à hauteur de 28,2 M€ en 2018 dont une mesure de 5,3 M€ pour les commémorations relatives au centenaire de la première guerre mondiale. Le point culminant et hautement symbolique de la séquence mémorielle 2018 sera la célébration de la victoire du 11 novembre 1918 et la signature de l'armistice qui a mis fin à la première guerre mondiale. Affectés prioritairement à la rénovation et à la valorisation du patrimoine de pierre (hauts lieux de la mémoire nationale, nécropoles et sépultures de guerre, partenariats territoires), les crédits dédiés à la politique de mémoire permettent parallèlement d'assurer un programme commémoratif à la hauteur des enjeux mémoriels.

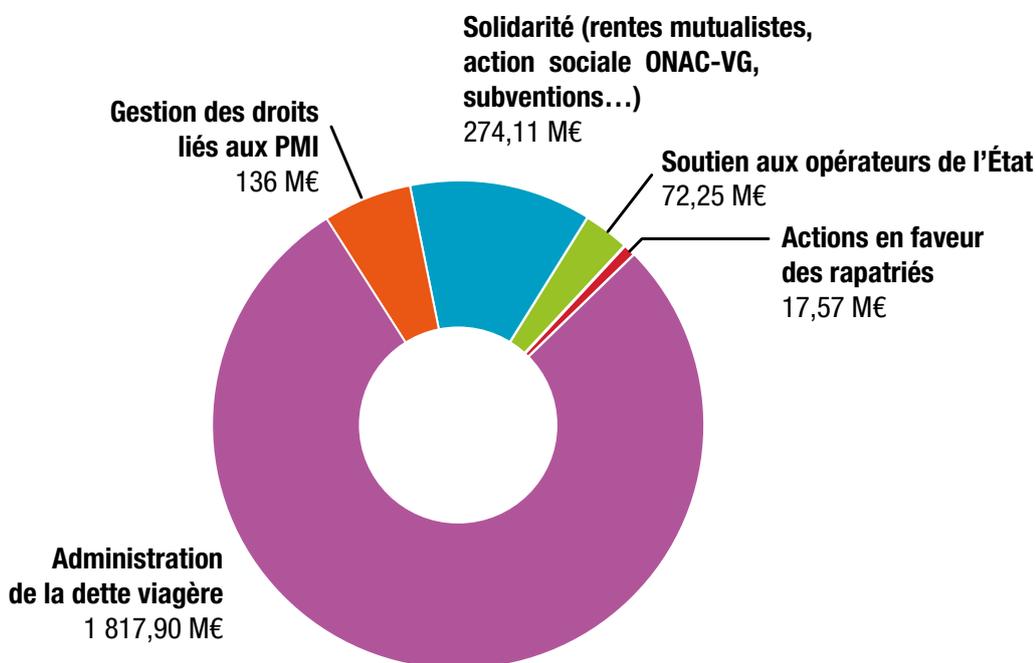
Crédits de paiements (en M€)	LFI 2017	PLF 2018
Programme 167	38,30	42,82
Dépenses d'intervention	17,12	23,20
Autres dépenses ⁽¹⁾	21,18	19,62
Programme 169	2 398,38	2 317,83
Dépenses d'intervention	2 324,79	2 239,48
Autres dépenses ⁽²⁾	73,59	78,35
Total mission AC	2 436,68	2 360,65

(1) Fonctionnement.

(2) Fonctionnement, investissement, subventions pour charges de service public.

NB: l'évolution de la dotation des dépenses d'intervention s'explique par la dotation pour le Groupement d'intérêt public « Mission du centenaire de la première guerre mondiale 1914-2014 » à hauteur de 5,3 M€.

PLF 2018 du programme 169 par grandes masses : 2 317,83 M€



2. LE MAINTIEN DE L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS

Le projet de budget pour 2018 garantit le maintien de l'ensemble des droits portés par les dispositifs de reconnaissance et de réparation en faveur du monde combattant.

Les crédits relatifs à l'administration de la dette viagère s'établissent en 2018 à 1817,9 M€, soit 78,4 % des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » (hors programme 158 relevant des services du Premier ministre). Les effectifs bénéficiaires concernés fin 2018 sont estimés à 955406 pour la Retraite du combattant (RC) et à 206 794 pour les Pensions militaires d'invalidité (PMI). Le projet de budget pour 2018 renouvelle pleinement l'engagement du ministère de maintenir un financement de haut niveau pour l'ensemble des prestations, tout en mettant en œuvre des évolutions ciblées de certains dispositifs dans un souci d'équité et de justice sociale.

3. LA REFONTE DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE (CPMIVG)

La refonte du CPMIVG s'est terminée avec la publication du décret n° 2016-1903 du 28 décembre 2016 relatif à la partie réglementaire du CPMIVG.

Les deux parties du code (législative et réglementaire) sont entrées simultanément en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Réalisée à droits constants, c'est-à-dire sans remise en cause des droits des anciens combattants, la refonte du Code a rempli ses deux ambitions principales, à savoir clarifier et simplifier. Le plan a été revu et rendu plus logique, tandis que de nombreux textes jusqu'alors dispersés (une soixantaine) ont été intégrés au Code. Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les organisations les plus représentatives du monde combattant.

Le Code refondu se devait d'être mieux adapté à la professionnalisation des armées et à un contexte marqué par les opérations extérieures et les actes de terrorisme. Il est précisé qu'en ce qui concerne le droit à pension, le Code s'applique non seulement aux militaires du temps de guerre et des opérations extérieures, mais aussi aux militaires victimes d'accidents ou de maladies imputables au service en temps de paix et à leurs ayants cause, ainsi qu'aux victimes civiles, dont celles du terrorisme.



ECPAD



Marine nationale



C. Amboise/armée de l'air

CHAPITRE 2

LA 4^E GÉNÉRATION DU FEU

1. UNE RECONNAISSANCE ACCRUE ET UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

L'article 87 de la loi 2014-1654 du 29 décembre 2014 a étendu, depuis le 1^{er} octobre 2015, les critères d'attribution de la carte du combattant aux militaires ayant participé à une Opex pendant au moins 120 jours (ou 4 mois), sur un territoire reconnu comme territoire d'opération extérieure. Cette extension consacre les spécificités de l'engagement militaire en Opex et témoigne d'une reconnaissance identique et solidaire des différentes générations de combattants. Ce nouveau critère a permis l'attribution, entre le 1^{er} octobre 2015 et le 1^{er} juillet 2017, de près de 40 000 cartes. Plus de 154 000 combattants des opérations extérieures sont aujourd'hui détenteurs de la carte du combattant.

En 2016, 1 300 bénéficiaires de cette mesure étaient âgés de 65 ans ou plus et donc à même de solliciter le versement de la retraite du combattant. Pour 2018, le nombre d'attributions de carte du combattant à des personnes en âge de prétendre immédiatement à la retraite du combattant est également estimé à 1 300.

Le titulaire de la carte du combattant est de plein droit ressortissant de l'ONACVG et peut bénéficier à ce titre d'un accompagnement au titre de l'action sociale de l'Office, notamment dans le cadre de l'aide au retour à l'emploi en milieu civil qui a été récemment renforcée par le biais du recours à l'AFPA. Il dispose de la retraite du combattant, du droit au port de la croix du combattant ainsi que du titre de reconnaissance de la Nation. De plus, il peut cotiser à la rente mutualiste du combattant, majorée par l'État. Enfin, il bénéficie du droit de faire recouvrir son cercueil d'un drapeau tricolore.

**L'ONACVG RENFORCE SON ACTION AU PROFIT DES ANCIENS COMBATTANTS DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES;
L'AFPA PRESTATAIRE DE L'ONACVG POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE SES RESSORTISSANTS**

En 2016, 340 ressortissants ont bénéficié d'une aide à la formation professionnelle pour un montant total de 541118 € (en progression de plus de 10 %). Afin de faire face à l'augmentation sensible du nombre de ses ressortissants relevant de la génération des opérations extérieures, l'Office a décidé de se doter d'outils propres à compléter son dispositif d'aide à l'insertion professionnelle et à pouvoir répondre aux attentes et difficultés spécifiques de ces anciens combattants, souvent encore très jeunes. C'est dans ce cadre que l'Office propose désormais à ses ressortissants des prestations d'accompagnement délivrées par l'AFPA TRANSITIONS.

Cette nouvelle offre s'adresse aux anciens militaires, aux pupilles de la Nation, aux orphelins de guerre, aux conjoints survivants et aux victimes d'actes de terrorisme. Les bénéficiaires sont prioritairement des ressortissants en grande difficulté sociale et notamment ceux ayant été victimes de syndromes de stress post-traumatique liés aux engagements des forces armées ou aux actes de terrorisme. Une attention particulière est portée à la gestion du stress, à la reprise de la confiance en soi et au développement de l'efficacité personnelle.

Elle comporte quatre modules :

- élaboration d'un projet professionnel;
- acquisition des techniques de recherche d'emploi;
- mise en relation entreprises et employeurs publics;
- élaboration d'un projet de créateur d'entreprise.

Ces prestations sont délivrées dans chaque chef-lieu de département. Un parcours d'insertion personnalisé est construit en combinant ces modules au regard des acquis et des besoins de chaque bénéficiaire.

2. L'ACCOMPAGNEMENT DES MILITAIRES BLESSÉS EN OPÉRATION OU EN SERVICE

En opération comme à l'entraînement, la blessure est un risque inhérent au métier militaire. L'État assure un soutien de grande qualité à chacun des militaires blessés et à leurs familles aux différentes étapes de leur parcours. Ce soutien commence par une prise en charge médicale très performante, initiée sur le théâtre d'opération au plus près de l'avant, et poursuivie sur le territoire national dans les hôpitaux d'instruction des armées et les centres médicaux des armées.

Le blessé bénéficie ensuite d'un accompagnement personnalisé et pluridisciplinaire piloté par les cellules d'aide aux blessés de chaque armée. Prévenues immédiatement d'une blessure ou d'un décès en opération extérieure, elles proposent une assistance à tous les militaires blessés et à leur famille, de leur hospitalisation à leur réinsertion, en lien étroit avec le personnel du Service de santé des armées (SSA).

Le Secrétaire général pour l'administration s'assure de la coordination et de la fluidité des relations entre les différents acteurs et anime les réflexions prospectives visant à l'amélioration et à la consolidation des dispositifs mis en œuvre au profit des blessés et de leurs familles. Cette politique ministérielle en faveur des militaires blessés repose sur trois piliers principaux :

- **un droit à réparation spécifique organisé par le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre**

Le militaire blessé ou malade en service bénéficie de dispositifs spécifiques tels que les Pensions militaires d'invalidité (PMI) et la prise en charge des soins et de l'appareillage, dont le financement des prothèses de nouvelles générations pour aider à la réinsertion. Une gamme plus large de dispositifs financiers complète ce dispositif, notamment les allocations des fonds de prévoyance ou encore l'indemnisation des préjudices complémentaires.

En outre, les militaires bénéficiaires d'une pension militaire d'invalidité peuvent désormais solliciter une aide financière pour compenser un reste à charge relatif à un soin ou une prestation non remboursable, ou partiellement remboursé au titre des prestations légales. Ce dispositif financé par l'État peut être sollicité en saisissant la Commission des secours et prestations complémentaires (CSPC) placée auprès de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS).

• un accompagnement personnalisé, pluridisciplinaire et dans la durée

Les dispositifs d'accompagnement du blessé et de sa famille permettent une prise en charge personnalisée, multidisciplinaire et dans la durée.

Ces actions individualisées, sous l'égide des cellules d'aide aux blessés, intègrent des composantes sociales, administratives, professionnelles ou encore sportives. Elles sont réalisées avec le concours de nombreux acteurs, dont la Direction des ressources humaines du ministère, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), l'Institution nationale des Invalides, la CNMSS et également des partenaires associatifs.

Afin de renforcer la cohérence du soutien psychologique des militaires blessés et des familles, un dispositif unique de soutien psychologique a été mis en place sous la responsabilité du SSA. Offrant aux militaires ainsi qu'aux familles de militaires une écoute téléphonique permanente et gratuite, ce dispositif peut ensuite les orienter vers une prise en charge psychologique assurée dans les établissements du SSA ou par un réseau national de psychologues libéraux référencés.

Enfin, l'ONACVG propose un accompagnement de proximité et prend le relais des cellules d'aide aux blessés dans la durée lorsque le blessé quitte l'institution militaire. Ce moment s'accompagne de la transmission du « passeport du blessé », outil unique de recensement de l'ensemble des actions d'accompagnement médico-social mises en œuvre par le ministère des Armées et par ses partenaires (sociétés d'assurance, mutuelles, associations). Ce passeport, transmis à l'ONACVG, lors du départ du militaire blessé, permet de disposer d'une vision exhaustive du parcours, facilitant ainsi la mise en place d'un accompagnement durable et personnalisé.

• une protection statutaire et des dispositifs de reconnaissance spécifiques

Le militaire blessé bénéficie d'une protection statutaire importante. Il peut ainsi, dans le cadre des congés liés à l'état de santé, disposer de sa solde pendant une longue période sans pour autant avoir repris une activité. En outre, le congé de reconversion permet aux militaires blessés en Opex de préparer leur retour à la vie civile sans condition d'ancienneté de service.

La création récente du congé du blessé prolonge désormais les droits à congé des militaires blessés en opération au-delà des six mois maximum de congé maladie de droit commun, dès lors que le militaire présente une probabilité objective de réinsertion ou de reconversion au sein du ministère. Maintenu en position d'activité dix-huit mois supplémentaires, le militaire blessé reste ainsi affecté dans sa formation d'origine, à proximité de sa hiérarchie et de ses pairs.

Enfin, la création en 2016 de la médaille des blessés de guerre témoigne de la reconnaissance de la Nation aux militaires blessés à l'occasion d'une opération extérieure, que la blessure soit physique ou psychique. Les enfants de militaires blessés en Opex et dans l'incapacité totale ou partielle de pourvoir à leurs obligations et à leurs charges de famille peuvent se voir reconnaître la qualité de pupille de la Nation et bénéficier de l'accompagnement et de l'action sociale de l'ONACVG.

LA MODERNISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MILITAIRES BLESSÉS OU MALADES EN SERVICE

Un service numérique permettant aux militaires blessés ou malades en service de réaliser une demande de Pension militaire d'invalidité (PMI) de manière dématérialisée sur Intradef est en cours de déploiement.

S'inscrivant dans le cadre de la transformation numérique de l'administration, ce projet a pour objectif de simplifier les démarches des militaires, de réduire les délais de constitution des dossiers de PMI et de donner la possibilité aux demandeurs de suivre l'état d'avancement de leur demande. Cette procédure dématérialisée se substituera à la procédure de demande par formulaire papier.

Après une phase d'expérimentation de cinq mois dans quatre Bases de défense (BaD) commencée en mai 2017, ce nouveau service sera déployé au niveau national à compter du second semestre 2017. À terme, la modernisation des procédures de demande initiale de PMI contribuera à assurer un traitement plus simple et plus rapide des dossiers des militaires blessés ou malades en service.

MILITAIRES « MORTS POUR LA FRANCE » EN OPEX

Créée par la loi du 2 juillet 1915, la mention « Mort pour la France » honore la mémoire des victimes de guerre. Elle est attribuée dès lors que la preuve est apportée que le décès est imputable à un fait de guerre, que ce décès soit survenu pendant le conflit ou ultérieurement.

Les dispositions initiales applicables à compter du 2 août 1914 ont été adaptées pour tenir compte des victimes spécifiques aux conflits ultérieurs. Ces textes sont aujourd'hui codifiés aux articles L.488 et suivants du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG).

L'article L.4123-4 du Code de la défense a étendu ces dispositions aux militaires décédés lors d'Opérations extérieures (Opex), dès lors que ces opérations sont dûment reconnues comme telles par un arrêté du ministre des Armées.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les demandes sont instruites par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, département reconnaissance et réparation, BP552, 14037 CAEN CEDEX.

Au titre des Opex, la mention « Mort pour la France » a été attribuée :

- en 2015 : à 5 militaires décédés en 2014-2015 ;
- en 2016 : à 7 militaires décédés en 2016 ;
- en 2017 : à 4 militaires décédés en 2017.

Enfin, les familles des militaires décédés en opération extérieure bénéficient d'un droit à réparation spécifique et de dispositifs d'accompagnement complémentaires.



R. Senoussi/DiCoD



R. Senoussi/DiCoD



J.-J. Chatared/DiCoD

CHAPITRE 3

UN ENGAGEMENT DÉTERMINÉ EN FAVEUR DES HARKIS ET RAPATRIÉS

1. DES DROITS MAINTENUS ET AMÉLIORÉS

Le budget 2018 prévoit le maintien de l'ensemble des mesures en faveur des harkis et des rapatriés. Sa dotation de 17,57 M€ marque l'engagement des pouvoirs publics à maintenir le niveau des prestations et à reconnaître leurs actions, leur courage et leur engagement pendant la guerre d'Algérie.

Il prévoit également une mesure de revalorisation de 100 € de l'allocation de reconnaissance et de l'allocation viagère versées aux supplétifs, à leurs conjoints et ex-conjoints survivants non remariés. Cette mesure porte l'allocation annuelle, selon les cas, de 2 422 € à 2 555 € et de 3 515 € à 3 663 €². Cette mesure est financée à hauteur de 0,55 M€ pour l'année 2018 et devrait concerner 5 700 bénéficiaires.

Nombre d'enfants de harkis hébergés dans les camps n'ont pu suivre une scolarité normale et ont éprouvé de ce fait des difficultés à dérouler un parcours professionnel complet, ce qui peut se révéler pénalisant au moment de la retraite. Ceux ayant eu entre 16 et 21 ans dans ces camps peuvent racheter jusqu'à quatre trimestres de cotisations, afin de pouvoir prétendre plus facilement à une retraite à taux plein. Ainsi, ils bénéficient d'une aide forfaitaire de 2 000 € par trimestre, ce qui représente 60 % du coût moyen de ce type de rachat. Cette aide peut atteindre jusqu'à 8 000 € par personne pour 4 trimestres rachetés.

En ce qui concerne les rapatriés, les mesures de désendettement, toujours en vigueur, permettent l'effacement des prêts liés à la réinstallation au titre de l'article 44 de la loi de finances pour 1986 et la sauvegarde du toit familial dans le cadre des dispositions du décret n° 2007-398 du 23 mars 2007 qui a donné aux préfets les moyens juridiques et financiers d'intervenir.

Le transfert aux services gestionnaires, à savoir l'ONACVG et le Service central des rapatriés (SCR), des dossiers jusqu'alors instruits par la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR) ou l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (ANIFOM) permet d'assurer la poursuite de tous les autres dispositifs (retraites, indemnisation, désendettement...). Le soutien financier apporté aux associations représentatives, qui représente près de 0,24 M€ en 2017, contribue à la mise en œuvre des mesures de solidarité nationale en faveur des anciens supplétifs et des rapatriés.

² En tenant compte de l'évolution de ces prestations dans le cadre de l'indexation sur l'évolution annuelle des prix à la consommation des ménages.

2. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN HARKI SE TRADUIT PAR UNE AMÉLIORATION DE L'INSERTION DE LA COMMUNAUTÉ HARKIE DANS LA COMMUNAUTÉ NATIONALE

La République a reconnu sa responsabilité dans les souffrances endurées par les anciens membres des formations supplétives et leurs familles.

Lors de la journée nationale d'hommage consacrée aux harkis du 25 septembre 2012, le président de la République a reconnu qu'« il y a cinquante ans, la France a abandonné ses propres soldats, ceux qui lui avaient fait confiance, ceux qui s'étaient placés sous sa protection, ceux qui l'avaient choisie et qui l'avaient servie ». Le 25 septembre 2016, il a par ailleurs reconnu « les responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des harkis, les massacres de ceux restés en Algérie et les conditions d'accueil inhumaines de ceux transférés en France ».

Ces déclarations successives ont conduit à renforcer les mesures de reconnaissance et de réparation au profit des anciens supplétifs de l'armée française et de leurs familles.

UNE CONVENTION ONACVG - PÔLE EMPLOI POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ENFANTS DE HARKIS

La loi n° 2008-492 du 26 mai 2008 et le décret n° 2009-629 du 5 juin 2009, insérés au Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), ouvrent aux enfants d'anciens supplétifs le dispositif des emplois réservés, en leur permettant d'être inscrits sur des listes prioritaires, pour une durée initialement fixée à 3 ans, puis portée à 5 ans, de manière dérogatoire.

Afin d'en améliorer l'efficacité, l'ONACVG et Pôle emploi ont signé le 9 mars 2017, en présence de leurs ministres de tutelle respectifs, une convention qui vise à organiser, préciser et renforcer leur collaboration pour informer et accompagner les enfants de harkis détenteurs de passeports professionnels dans leur parcours d'accès à la formation professionnelle et à l'emploi.

Cette convention prévoit la nomination de référents et un contact régulier entre les services départementaux de l'ONACVG et ceux de Pôle emploi, qui s'engagent à recevoir les enfants de harkis les plus en difficulté pour leur proposer formation et accompagnement. Elle fixe trois axes de coopération: développement de la connaissance des services et de la complémentarité de leur action, meilleure identification des publics concernés, mise en œuvre d'un accompagnement adapté en lien avec le passeport professionnel, le projet de la personne et le marché du travail. Après quelques mois de mise en œuvre, la convention apparaît comme un nouvel outil particulièrement apprécié des acteurs locaux et devrait permettre d'améliorer la situation de l'emploi des enfants de harkis.

En matière de réparation, le projet de loi de finances prévoit le maintien de l'ensemble des dispositifs ainsi qu'une revalorisation de l'allocation de reconnaissance et de la dette viagère de 100 € pour 2018.

Cette mesure renforce et soutient les revalorisations qui avaient été décidées depuis 2014 dans le cadre du Plan harki de 2014.

LA MAJORATION DE L'ALLOCATION DE RECONNAISSANCE HARKIS

Le PLF 2018 comprend une disposition majorant de 100 € les allocations suivantes :

- l'allocation de reconnaissance, dont le montant est fixé au I de l'article 6 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ; le montant de l'allocation est en conséquence porté à 2555 € (soit une augmentation de 5 %) ou 3663 € (soit une augmentation de près de 4 %) selon l'option choisie par le bénéficiaire lors du dépôt de la demande ;*
- l'allocation viagère, au profit des conjoints et ex-conjoints des anciens membres des formations supplétives, instituée par l'article 133 de la loi de finances pour 2016 ; le montant de l'allocation est en conséquence porté à 3615 € (soit une augmentation de près de 3 %).*

Le coût de cette mesure s'élève à 0,55 M€. L'effectif prévisionnel des bénéficiaires en 2017 est estimé à 5700 personnes (harkis, conjoints et ex-conjoints).

Depuis le lancement du Plan harki en 2014, l'allocation de reconnaissance aura été revalorisée de plus de 11 %.

3. UNE MODERNISATION ADMINISTRATIVE EN VOIE D'ACHÈVEMENT

En application de la décision du Comité interministériel de la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013, l'ONACVG est désormais le guichet unique autour duquel ont été regroupés l'ensemble des dispositifs consacrés à l'accompagnement des rapatriés et des harkis.

Après la prise en charge, le 1^{er} janvier 2014, des missions, droits et obligations de l'ANIFOM, l'établissement a repris, le 1^{er} janvier 2015, les attributions de la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR) et celles des préfectures. L'agence comptable de l'ONACVG est désormais chargée du paiement de l'ensemble des prestations, aides et secours accordés.

Les harkis et les rapatriés disposent dorénavant du réseau d'accueil, d'orientation et de proximité des services départementaux de l'ONACVG. Ce dernier est partie prenante au groupe de travail créé par le ministère des Affaires étrangères pour suivre la mise en œuvre du plan d'action dédié à l'entretien et à la réhabilitation des cimetières civils en Afrique du Nord. Il assiste également le secrétaire d'État chargé des anciens combattants à l'occasion de ses réunions avec les associations représentatives des rapatriés. Les associations de rapatriés ont été réunies à plusieurs reprises par le secrétariat d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire. Plusieurs dossiers ont été étudiés, tant sur le plan mémoriel que matériel : réunion sur les disparus (civils et militaires) dans le cadre du travail du comité intergouvernemental de haut niveau franco-algérien, travail de valorisation mémorielle, soutien aux personnes en difficulté sociale.

Par ailleurs, l'Office bénéficie du concours du Service central des rapatriés (SCR), basé à Agen, avec lequel une convention a été signée. Au terme du processus en cours, le SCR, aujourd'hui dépendant du ministère de l'Intérieur, sera pleinement intégré à l'ONACVG en 2018. Il deviendra alors un bureau rattaché au département des rapatriés et des anciens membres des formations supplétives de l'ONACVG et ses agents seront transférés à l'ONACVG. L'intégration du SCR comporte un important volet archives.



J.-J. Chataud/DiCoD



I. Helles/armée de terre



A. Thomas-Trophime/DiCoD

CHAPITRE 4

DES OPÉRATEURS DÉDIÉS AU MONDE COMBATTANT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

1. ONACVG, LA « MAISON DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE »

Créé en 1916, l'ONACVG apporte depuis un siècle son soutien moral et matériel aux anciens combattants de toutes les générations du feu, aux victimes de guerre (orphelins de guerre, pupilles de la Nation, victimes d'actes de terrorisme...) et à leurs ayants droit, qui représentent aujourd'hui près de 2,7 millions de personnes. Son mode de gestion paritaire lui permet de préserver le lien unique et privilégié qu'il entretient avec le monde combattant.

Opérateur majeur du ministère des Armées, l'Office met en œuvre une politique de solidarité au profit de tous ses ressortissants. Il contribue par ailleurs par son action à transmettre les valeurs du monde combattant et de la République aux jeunes générations.

L'année 2018 sera marquée par plusieurs temps forts :

- l'achèvement de la mise en œuvre de l'actuel Contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'Office et la préparation du prochain COP qui devrait couvrir la période 2019-2023. L'Office dispose désormais, grâce à un rapport du contrôle général des armées, d'une connaissance précise et prospective du nombre et de la nature de ses ressortissants. Tout en continuant à accompagner les anciennes générations de combattants et leurs ayants droit, l'Office améliorera donc, en concertation avec les armées, les services du ministère des Armées et le monde associatif, la prise en compte et l'accompagnement des combattants des opérations extérieures, et en particulier des blessés. Dans le même temps, les plus démunis des ressortissants feront l'objet d'une attention toute particulière. La mise en œuvre de la nouvelle politique d'action sociale de l'Office décidée par son conseil d'administration y concourra ;
- l'Office poursuit la consolidation et la rationalisation de son maillage territorial, son réseau d'accueil et de proximité à travers ses services départementaux, pour l'ensemble des ressortissants, dont les harkis et rapatriés, pour lesquels l'ONACVG est devenu le guichet unique ;
- il intégrera le 1^{er} janvier 2018 le Service central des rapatriés (SCR) du ministère de l'Intérieur qui deviendra un bureau rattaché au département des rapatriés et des anciens membres des forces supplétives de l'Office ;

- l'Office devrait avoir achevé le transfert de ses établissements médico-sociaux avec le transfert effectif des deux derniers EHPAD dont il assure la gestion. Ce transfert lui permettra de se consacrer à ses quatre missions historiques : reconnaître, réparer, accompagner et transmettre ;
- dans le domaine de la mémoire, cette année sera marquée par la poursuite de l'élaboration des Projets scientifiques et culturels (PSC) pour les hauts lieux du Mont-Valérien, du mémorial des martyrs de la Déportation, de l'ancienne prison de Montluc, du mémorial du débarquement et de la libération de Provence et de l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof. Ces documents fixeront la stratégie de l'Office pour la gestion et la valorisation de ces lieux de mémoire, vecteurs de plus en plus importants de la transmission de la mémoire et des valeurs de la République. La mémoire des combattants des opérations extérieures mais également celle de la guerre d'Algérie constituent par ailleurs des axes d'effort de l'Office. En 2018, ce dernier organisera un symposium sur l'engagement militaire français au Liban entre 1978 et 1987, à l'image du premier colloque consacré en 2016 à l'engagement des militaires français en ex-Yougoslavie. Il mettra également à la disposition du corps enseignant un panel d'outils pédagogiques permettant un meilleur enseignement de l'histoire et des mémoires de la guerre d'Algérie, confirmant ainsi son rôle d'interlocuteur privilégié de l'éducation nationale sur ces questions.

LE TRANSFERT DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX DE L'ONACVG

Décidé dans le cadre de la Modernisation de l'action publique (MAP), et confirmé dans son contrat d'objectifs et de performance 2014-2018, le transfert des 18 établissements médico-sociaux de l'ONACVG (9 écoles de reconversion professionnelle, un centre de préorientation, 8 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) avait pour objectif de permettre à l'Office de recentrer son action sur ses publics et ses missions fondamentales.

Les principales modalités de ce transfert étaient les suivantes : un transfert à des établissements repreneurs publics de santé ou médico-sociaux, le maintien des emplois, le maintien de l'activité sur site.

Un dispositif juridique spécifique de niveau législatif et réglementaire a été adopté en 2016, afin de permettre notamment la cession du patrimoine concerné à titre gratuit, ainsi que le transfert des agents des établissements dans la fonction publique hospitalière.

Le transfert de 16 des 18 établissements médico-sociaux de l'ONACVG est effectif depuis le 1^{er} janvier 2017, seuls les EHPAD de Beaurecueil et Barbazan n'ont pas encore été transférés.

Ce transfert a concerné :

- 212 agents titulaires non-enseignants, transférés à la fonction publique hospitalière ;
- 8 agents titulaires non-enseignants ayant choisi de rester dans la fonction publique d'État ;
- 349 agents contractuels des EMS ayant vu leurs contrats transférés aux repreneurs ;
- 3 membres du corps des professeurs des ERP qui ont été détachés auprès de l'EPNAK ;
- enfin, 143 autres membres du corps des professeurs des ERP ont été transitoirement mis à sa disposition contre remboursement.

Au 31 décembre 2016, le coût global du transfert s'élève à 33,24 M€ dont 20,14 M€ pour l'Office (61 %), 5 M€ pour le ministère des Armées (15 %) et 8,1 M€ pour le ministère des Affaires sociales (24 %).

S'agissant des EHPAD de Beaurecueil et de Barbazan, les ARS et conseils départementaux travaillent à une solution publique qui permette de rendre les transferts effectifs avant la fin de l'année 2017.

Pour l'accomplissement de ses missions et l'accompagnement des ressortissants du CPMIVG, l'Office bénéficiera d'une subvention pour charges de service public attribuée par le ministère des Armées de 58,03 M€ en 2018.

En complément de cette subvention, l'ONACVG dispose de crédits d'action sociale (au sein du programme 169), ainsi que des crédits en provenance des programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » et 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale ».

1.1. La consolidation du maillage territorial

Au titre de sa mission d'opérateur de la politique de reconnaissance, de réparation et de solidarité en faveur du monde combattant, l'ONACVG dispose d'un maillage territorial composé de 100 services départementaux, 2 services d'outre-mer (Polynésie et Nouvelle-Calédonie) et 3 services en Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie).

Leurs missions sont multiples :

- dans le domaine de la réparation, ils sont désormais le guichet unique de proximité des ressortissants de l'Office, qu'ils sont chargés d'accueillir et d'informer sur le droit à réparation ; c'est à ce titre qu'ils doivent notamment suivre et accompagner les pupilles de la Nation et les orphelins de guerre, les anciens militaires blessés en opération et les victimes d'actes de terrorisme. Depuis les attentats de 2015 et 2016, les services de l'Office sont aux côtés des familles de victimes et de leurs enfants et participent aux comités locaux de suivi des victimes d'actes de terrorisme présidés par les préfets ;
- dans le domaine de la reconnaissance, ils sont chargés notamment d'instruire les demandes de cartes et titres (cartes du combattant, Titre de reconnaissance de la Nation [TRN], retraite du combattant, cartes d'invalidité, de stationnement, de veuves, etc.) ;
- dans le domaine de la solidarité, ils sont responsables de la mise en œuvre des mesures définies par le siège dans le cadre de la politique d'action sociale de l'Office ;
- dans le domaine de la mémoire, leurs actions visent à transmettre les valeurs du monde combattant aux jeunes générations et à préserver le lien entre la Nation et le monde combattant. Ils sont à ce titre fortement mobilisés par les activités mémorielles, notamment celles organisées à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre.

Placés sous la double tutelle des préfets (qui président les conseils départementaux de l'Office), des hauts commissaires (outre-mer) ou des ambassadeurs (au Maghreb) et du directeur général de l'ONACVG, les services de proximité animent un vaste réseau de partenaires associatifs et institutionnels œuvrant dans les domaines de la mémoire, de la solidarité, de la reconnaissance et de la réparation.

Les missions de ces services ont été étendues au fil des réorganisations qu'a connues le ministère chargé des anciens combattants et des mesures de rationalisation des opérateurs de l'État.

Le réseau de l'ONACVG est chargé, depuis 2010, de certaines missions relevant précédemment des Directions interdépartementales des anciens combattants (DIAC) de la Direction des statuts, des pensions et de la réinsertion (DSPRS) du ministère des Armées, supprimée fin 2011, et s'est vu confier en 2014 les responsabilités des préfectures dans le domaine de la gestion des dispositifs créés pour assister les populations rapatriées.

Ce réseau, qui emploie près de 430 ETP (hors services AFN) et œuvre au profit des 2,7 millions de ressortissants que compte l'Office, est un outil exceptionnel au service du monde combattant.

Le réseau n'en est pas moins rationalisé, comme le prévoit le contrat d'objectifs et de performance 2014-2018, avec la mise en œuvre de plusieurs actions qui ont été réalisées :

- un bureau du pilotage des services de proximité a été créé au sein de la direction générale afin de fluidifier les relations entre le siège et ces services, ainsi que pour mieux les coordonner ;
- un important travail est mené afin de progressivement adapter la dimension des services de proximité de l'ONACVG à leurs missions. La mise en place d'une cartographie de l'environnement et des moyens de chacun des services départementaux

permet d'évaluer leur situation de manière plus adaptée. Cette cartographie permet de progressivement adapter le format de chaque service à l'importance de ses missions;

- la mise en place de collèges régionaux de la mémoire afin de mieux coordonner l'action mémorielle des services départementaux au niveau d'une région. Une expérimentation est en cours dans les Hauts-de-France;
- des formations pour permettre aux agents des services de proximité de s'adapter aux nouveaux publics de ressortissants (Opex, victimes d'actes de terrorisme, harkis, etc.);
- un plan d'action en vue de mettre en conformité l'ensemble des services départementaux avec le référentiel Marianne.

1.2. Une activité d'attribution de cartes et titres soutenue, notamment au profit de la 4^e génération du feu

L'attribution des cartes du combattant et des TRN relève de l'ONACVG depuis 2010. Afin de faciliter les démarches des anciens combattants et des victimes de guerre, le circuit d'instruction et d'attribution de la carte et de ses droits associés (notamment la retraite du combattant) est désormais largement dématérialisé grâce à une application dédiée.

Des pôles dématérialisés ont été mis en place dans certains services départementaux pour accélérer la saisie et l'instruction des dossiers en instance, ainsi que la liquidation des retraites du combattant.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures a permis une très nette amélioration des délais de traitement des dossiers.

La mise en œuvre, à compter du 1^{er} octobre 2015, des dispositions de l'article 87 de la loi de finances pour 2015 a permis d'assouplir les conditions d'attribution de la carte. L'activité de délivrance des cartes du combattant reste soutenue avec 30 661 cartes délivrées en 2016.

1.3. Un effort maintenu en matière de solidarité

La subvention d'action sociale de l'ONACVG est maintenue à 26,4 M€. Elle permettra à l'ONACVG de poursuivre et de renforcer son effort de rééquilibrage des aides en faveur des plus démunis et des plus isolés de ses ressortissants, quels que soient leur qualité et leur statut et un effort accru en faveur de ses nouveaux publics et notamment des militaires ayant participé à des opérations extérieures comme le prévoit le contrat d'objectifs et de performance 2014-2018 de l'établissement.

Le renforcement d'actions de communication, telles que les interventions des directeurs des services départementaux de l'ONACVG dans les enceintes militaires (régiments, bases aériennes et bases navales), et les journées de solidarité du monde combattant, permet à l'ONACVG de faire connaître ses droits à cette nouvelle génération du feu.

Grâce à son maillage territorial, au rapprochement avec les acteurs locaux du monde militaire, aux actions de formation de ses personnels, l'Office développe au profit de ses nouveaux ressortissants un accueil et un accompagnement personnalisé pour les aider socialement et professionnellement à se réinsérer dans la vie civile.

Ces jeunes ressortissants, qui ont quitté l'institution militaire, se révèlent souvent être les plus en difficulté, notamment en termes de réinsertion dans la vie civile. Ils sont les principaux bénéficiaires de l'aide mise en place depuis plusieurs années par l'Office pour financer leur réinsertion professionnelle en milieu civil. Au terme de l'année 2016, plus de 440 dossiers d'aide à la reconversion ont été traités, pour un montant de dépenses de 0,78 M€, soit une augmentation de près de 47 % par rapport à 2015.

Afin de compléter ces aides, l'Office a lancé un marché public pour la mise en œuvre d'un accompagnement complémentaire en amont (bilan de compétences, bilan d'orientation) et en aval (proposition d'emploi) permettant aux ressortissants qui n'ont pas pu bénéficier du soutien de l'Agence de reconversion de la défense d'aller jusqu'au bout de la démarche d'accès à l'emploi. La reconversion professionnelle constitue en effet un défi important pour le ministère et ses anciens militaires des opérations extérieures, en particulier pour les blessés.

Outre l'offre du dispositif de reconversion, l'Office propose aux ressortissants de la 4^e génération du feu des aides pouvant contribuer à couvrir les dépenses liées à l'état de santé et au handicap : subventions pour des frais médicaux, pour l'adaptabilité du logement, pour l'aménagement du véhicule...

Le nombre et le montant des aides financières pour ces jeunes « anciens combattants » a progressé de plus de 40 % en 2016.

Depuis la mise en œuvre de conventions de suivi des blessés dans la durée avec les trois armées, ainsi qu'avec la gendarmerie nationale, les blessés qui quittent l'institution sont signalés et accompagnés au plus près de leur lieu de résidence par les services de proximité de l'Office. Les cellules d'aide aux blessés transmettent à l'Office le passeport du blessé qui permet au directeur du service départemental de connaître toutes les actions déjà réalisées, ainsi que celles à poursuivre.

À ce jour, le suivi de plus de 127 blessés a été transféré à l'Office par les cellules d'aide aux blessés. Ce nombre sera amené à augmenter sensiblement au cours de l'année 2017 avec le départ prévisible de l'institution des blessés d'Afghanistan.

Par ailleurs, les services de proximité de l'ONACVG accompagnent également de nombreux blessés ressortissants de l'Office, qui ne sont pas nécessairement suivis par les cellules d'aide aux blessés. Ils sont aujourd'hui plus de 700 à bénéficier ainsi d'un soutien administratif et social. Une convention signée avec le Service de santé des armées (SSA) permet aux services départementaux de réorienter vers les centres médicaux des armées des soldats ayant quitté l'institution et qui seraient atteints de troubles physiques ou psychologiques apparus après leur départ et susceptibles d'être imputables au service.

Enfin, depuis début 2015, l'Office organise régulièrement pour l'ensemble des agents amenés à rencontrer ses ressortissants des séances de formation à « l'accompagnement des blessés et des victimes d'attentats atteints d'un syndrome post-traumatique ». Ces formations se poursuivront en 2018.

L'accent portera également en 2018 sur l'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme. Les enfants de ces victimes ainsi que les victimes directes âgées de moins de 21 ans peuvent être adoptés par la Nation en qualité de pupille par jugement rendu par le Tribunal de grande instance (TGI) compétent.

LA PRISE EN CHARGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DES ATTENTATS TERRORISTES

L'article 26 de la loi n° 90-86 du 23 janvier 1990 étend aux victimes d'actes de terrorisme les dispositions du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre applicables aux victimes civiles de guerre et par conséquent la qualité de ressortissantes de l'ONACVG dès lors qu'elles bénéficient d'une PMI. Cette qualité leur permet de bénéficier de l'action sociale et de l'assistance administrative mises en œuvre par les services de proximité de l'Office.

En 2015 et 2016, 17 attentats ont été commis sur le sol français et à l'étranger, auxquels s'ajoutent les actes de terrorisme déjà nombreux commis depuis début 2017.

Sont concernées les personnes, quelle que soit leur nationalité, victimes d'un acte de terrorisme sur le sol français ainsi que les victimes de nationalité française lorsque l'acte de terrorisme intervient à l'étranger.

À ce jour, ce sont donc près de 2500 victimes directes d'actes de terrorisme, familles des victimes décédées, victimes blessées et choquées, qui sont accompagnées par l'Office au titre des actes perpétrés en 2015 et 2016. Au cœur de cet accompagnement se trouve notamment la procédure d'adoption par la Nation des enfants des victimes d'actes de terrorisme tuées ou gravement blessées, ou des enfants victimes directes de ces attentats.

En 2015, 17 enfants ont été adoptés à ce titre et 129 en 2016. Cette augmentation sensible a entraîné une hausse du budget consacré aux pupilles de la Nation de près de 30 % en 2016. Au 15 août, le nombre d'adoptions pour 2017 consécutives aux attentats s'élevait à 101.

Par ailleurs, un nouvel accompagnement est désormais proposé aux victimes du terrorisme qui souhaiteraient être assistées dans leur démarche de réinsertion professionnelle. Elles pourront être suivies par des spécialistes qui les conseilleront et les orienteront vers les secteurs les plus adaptés à leurs compétences.

La présence des services départementaux de l'ONACVG au sein des comités locaux de suivi des victimes d'actes de terrorisme présidés par les préfets permettra d'améliorer encore leur accompagnement.

LES PUPILLES DE LA NATION

L'ONACVG célèbre en 2017 le centenaire du statut des pupilles de la Nation. Créé par une loi du 27 juillet 1917, ce statut permet d'apporter aux enfants et jeunes gens adoptés par la Nation la protection et le soutien matériel et moral de l'État, exercé pour son compte par l'ONACVG. La Nation assure la charge partielle ou totale de leur entretien et de leur éducation en cas de besoin et/ou d'insuffisance des ressources de la famille.

En matière d'entretien et d'éducation, l'ONACVG accorde, en complément des aides du droit commun (allocations familiales, bourses d'études) et chaque fois que la situation le requiert, des subventions aux pupilles de la Nation (subventions d'études, de vacances, aides financières pour frais de maladie, aides à la vie quotidienne...).

Au travers de ces adoptions, l'Office assume son rôle historique d'accompagnement des jeunes victimes de tous les conflits.

Afin de mettre à l'honneur ces pupilles, un grand nombre d'entre eux, de tous âges, ont été invités à assister au défilé du 14 juillet 2017, à l'issue duquel le président de la République leur a rendu hommage et est venu les saluer en personne. Les 10 et 11 novembre 2017, un séminaire exceptionnel rassemblant 200 pupilles de toutes les générations permettra un échange privilégié, des exposés historiques, des témoignages.

181 adoptions ont été prononcées en 2016: 43 sont des enfants de soldats tués ou blessés en Opex, 129 sont des victimes ou enfants de victimes d'actes de terrorisme, 9 sont des enfants de fonctionnaires ou civils victimes d'agression mortelle. Au 15 août 2017, 101 adoptions avaient été prononcées depuis le début de l'année 2017.

Le budget consacré aux pupilles, qui s'est élevé à 1,4 M€ en 2016, est en augmentation sensible de 30 %. Le travail d'accompagnement des services est fondamental et concerne aussi bien le soutien matériel que moral dû aux familles.

LA REFORME DE LA POLITIQUE SOCIALE DE L'ONACVG

Fragilisée par un dispositif (l'Aide différentielle aux conjoints survivants [ADCS]) déclaré illégal par le juge administratif et confronté à l'évolution du nombre et de la qualité de ses ressortissants (montée en puissance de la génération des opérations extérieures, augmentation très sensible du nombre de victimes d'actes de terrorisme et de pupilles de la Nation), la politique sociale de l'Office a dû faire peau neuve.

À cet effet, une nouvelle circulaire relative à la politique sociale de l'Office a été approuvée et a été déclinée au travers de circulaires relatives à l'accompagnement des militaires blessés en opération, aux pupilles de la Nation et aux ressortissants de l'Office résidant à l'étranger. Dans cette refonte, une attention particulière a été portée aux bénéficiaires de l'ancienne prestation d'ADCS afin de s'assurer que ceux d'entre eux qui continuaient à rencontrer des difficultés puissent bénéficier d'un accompagnement par l'Office.

Un rapport relatif à l'action sociale de l'ONACVG, remis en octobre 2016 par le Gouvernement au Parlement, a permis d'établir qu'à l'issue d'une année de mise en œuvre des nouvelles procédures d'examen des dossiers des veuves, près de 40 % d'entre elles avaient perçu une somme supérieure au montant de l'ex-ADCS.

Ces résultats ont été confirmés par le rapport d'information de l'Assemblée nationale n° 4152 du 19 octobre 2016. Ce rapport d'information conforte l'action de l'Office et l'invite désormais à se concentrer sur l'harmonisation des procédures de l'ensemble des services départementaux.

En 2017, le montant total de la subvention d'action sociale a été augmenté de 1 M€ pour être porté à 26,4 M€, montant qui sera reconduit en 2018. Cette stabilisation permettra de poursuivre la mise en œuvre de l'action sociale de l'Office dont les priorités ont été validées par le conseil d'administration: recentrer cette politique sur les plus isolés et les plus démunis des ressortissants, en mettant l'accent sur les fragilités financières et sociales de chaque dossier; améliorer l'accompagnement de la 4^e génération du feu, et tout particulièrement des militaires blessés en opération, en concertation avec les cellules d'aides aux blessés; poursuivre l'accompagnement des victimes du terrorisme et particulièrement des nouveaux pupilles de la Nation, en augmentation sensible depuis 2015. Cette subvention d'action sociale permettra aussi à l'Office de faire face à l'augmentation du volume des pupilles de la Nation (plus de 181 pupilles en 2016, près de 60 adoptions supplémentaires prononcées depuis janvier 2017).

L'ŒUVRE NATIONALE DU BLEUET DE FRANCE (ONBF)

Le Bleuet de France est né au sein de l'Institution nationale des Invalides de la volonté de deux infirmières de venir en aide aux soldats mutilés de la Grande Guerre. Elles créèrent un atelier de confection de fleurs de bleuets en tissu afin de leur procurer une activité mais également un revenu grâce à leur vente au public. Bientôt, il devient le symbole de toute la Nation française reconnaissante du sacrifice de ses soldats pour défendre leur pays et ses idéaux. L'Œuvre nationale du Bleuet de France (ONBF) est une œuvre caritative. Depuis 1991, l'ONACVG en assure la gestion et veille à sa pérennité ainsi qu'à son rayonnement.

Tout au long de l'année, lors de collectes sur la voie publique (8 mai et 11 novembre), lors de campagnes d'appel au don, grâce à la vente de produits estampillés Bleuet de France et avec les subventions de nombreuses municipalités, l'Œuvre récolte des fonds principalement destinés à venir en aide aux anciens combattants de toutes les générations, aux victimes de guerre, aux orphelins et pupilles de la Nation, ainsi qu'aux victimes d'actes de terrorisme en situation précaire.

Cette année encore, ces collectes ont été dynamisées par la forte mobilisation des forces armées, notamment celles de l'opération Barkhane et celles stationnées en Côte d'Ivoire, avec plusieurs milliers d'euros récoltés. Les collectes avec les militaires ont ainsi rapporté 105 000 € en 2016. Au total, ce sont près de 1 420 000 € qui ont été récoltés en 2016.

Près d'1 M€ ont été consacrés à la politique sociale de l'Office. C'est ainsi que 13 212 ressortissants ont bénéficié de l'action sociale de l'ONACVG financée grâce aux dons du Bleuet de France sous forme d'aides financières. Par ailleurs, l'Office a poursuivi le renouvellement des équipements de bien-être des EHPAD de l'ONACVG et contribué au financement des projets d'acquisition de matériels pour nos soldats blessés, qui est l'une des priorités de l'action sociale de l'Office. Les fonds de l'ONBF ont également financé des colis de fin d'année pour les soldats en Opex et les plus démunis de nos ressortissants. Enfin, en 2016, en raison des nombreux dons destinés à financer des actions en faveur des pupilles de la Nation, la majeure partie des crédits du Bleuet de France leur ont été dédiés.

341 042,73 € ont été consacrés au financement de projets mémoriels, notamment autour du centenaire de la Grande Guerre. Plus de 600 manifestations mémorielles à caractère culturel et pédagogique ont pu être ainsi portées, par l'ONACVG, dans toute la France grâce aux fonds de l'ONBF pour transmettre la mémoire combattante aux jeunes générations.

En savoir plus: www.bleuetdefrance.fr et www.facebook.com/BleuetdeFrance

2. L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES, LA « MAISON DES INVALIDES »

L'Institution nationale des Invalides (INI) est un établissement public à caractère administratif au service du monde combattant. Il a historiquement pour vocation :

- d'accueillir, à titre permanent ou temporaire, dans un centre des pensionnaires, les invalides bénéficiaires des dispositions du CPMIVG ;
- de dispenser, dans un centre médico-chirurgical, des soins en hospitalisation ou en consultation aux malades et aux blessés en vue de leur réadaptation fonctionnelle, professionnelle et sociale ;
- de participer aux études et à la recherche sur l'appareillage des handicapés.

L'année 2016 a été marquée par le vote du conseil d'administration de l'INI du projet médical lors de la séance du 17 juin 2016. Ce projet décrit le schéma général d'organisation des services et constitue, sur le plan technique, la base sur laquelle le projet d'établissement devra décliner la politique générale de l'établissement et les objectifs à atteindre. Le projet d'établissement a été soumis au vote du conseil d'administration et validé le 25 octobre 2016.

Le Contrat d'objectifs et de performance (COP), qui décline sur le plan technique tous les axes d'orientations stratégiques du projet d'établissement pour garantir sa mise en œuvre, a été soumis au vote d'un conseil d'administration extraordinaire et validé à l'unanimité le 18 avril 2017. Les grands principes du projet, établi en étroite coopération avec le modèle SSA 2020, reposent sur :

- l'ouverture à la prise en charge médicale du blessé au-delà de la phase aiguë mise en œuvre par les Hôpitaux d'instruction des armées (HIA) en développant le concept de « post-Rôle 4 ». Consacré à la réhabilitation et à la réinsertion globale, le projet médical inclut désormais la dimension psychique de la prise en charge médicale du blessé ;
- la prise en charge pluridisciplinaire et plurimodale, médicale et socioprofessionnelle, avec l'INI comme référent national constituant une filière de réadaptation et de réinsertion ;
- l'accompagnement médico-social individualisé et coordonné en raison de la colocalisation synergique des acteurs de la réinsertion : ONACVG, cellules d'aide aux blessés, Action sociale des armées (ASA), cercle sportif (CSINI), etc. ;
- l'ouverture potentielle aux autres bénéficiaires – membres de la communauté de défense, agents de l'État blessés dans l'exercice de leurs fonctions, police, pompiers, victimes d'attentat (à terme article L.115 du CPMIVG).

Pour 2018, la Subvention pour charges de service public (SCSP) allouée à l'INI reste stable à hauteur de 12,09 M€, en cohérence avec le COP signé le 27 avril 2017. Le programme 169 prévoit également une dotation en fonds propres de 0,8 M€ en CP en 2018 afin de financer une partie de la première tranche des travaux du nouveau projet d'infrastructure de l'INI (15 M€). Par ailleurs, l'établissement mobilisera son fonds de roulement à hauteur de 11,2 M€ pour réaliser cette première tranche.

Le plafond d'emplois 2018, soit 430 ETPT, diminue (-6 ETPT), afin de prendre en compte l'objectif de déflation de ses effectifs prévu dans le COP.

L'ACCOMPAGNEMENT DES BLESSÉS : LA MODERNISATION DE L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES

L'adoption des nouveaux projets médicaux et d'établissement permet de définir très clairement le rôle de l'INI dans sa mission de reconnaissance et de prise en charge de tous les blessés militaires de tous les feux et des victimes civiles de guerre ou d'attentats. L'INI participe avec le SSA à la création d'un centre de réhabilitation post-traumatique des armées, pour les blessés physiques et psychiques.

La période de transition pour la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement, correspondant à la réalisation de la totalité des travaux immobiliers et d'infrastructure nécessaires à sa modernisation, a été évaluée à au moins 5 ans, avec un début prévisionnel des travaux au premier trimestre 2018. Le coût global du projet a été estimé à environ 50 M€, dont 11,2 M€ financés par le fonds de roulement de l'établissement, auxquels s'ajoutent des crédits complémentaires mobilisés sur le programme 169.

3. LE CONSEIL NATIONAL DES COMMUNES « COMPAGNON DE LA LIBÉRATION »

Le Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » (CNCCL), EPA créé le 16 novembre 2012, se substitue au Conseil de l'Ordre de la Libération qui, depuis la création de l'Ordre le 16 novembre 1940, assure le fonctionnement de l'institution.

Le CNCCL a pour mission d'assurer les traditions de l'Ordre de la Libération, d'en conserver la mémoire, de gérer le musée de l'Ordre de la Libération, d'organiser les cérémonies commémoratives de l'appel du 18 Juin et de la mort du général de Gaulle, de participer à l'aide morale et matérielle apportée aux compagnons de la Libération, aux médaillés de la Résistance

et à leurs familles et d'assurer le service de la médaille de la Résistance française. L'Ordre de la Libération contribue au devoir de mémoire et de reconnaissance de la Nation.

Le musée de l'Ordre de la Libération a ouvert ses portes le samedi 21 mai 2016, après trois ans de travaux.

Le décret du 13 avril 2017 vise à imposer l'Ordre de la Libération - CNCCL comme acteur majeur dans les domaines de la mémoire et de l'histoire. Il est apparu nécessaire d'améliorer le fonctionnement de l'Ordre de la Libération. Les évolutions proposées visent à permettre la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement, qui promeut la transmission et l'ouverture à de nouveaux publics, tout en améliorant la gestion de l'établissement public.

Le transfert de la tutelle du CNCCL au ministère des Armées constitue l'axe principal de la réforme de la gouvernance de l'établissement. Cette évolution est la traduction naturelle de la complémentarité entre l'activité du CNCCL et les missions mémorielles et muséales ainsi que les politiques de reconnaissance et de réparation du ministère.

Direction de la publication: Valérie Lecasble
Direction de projet: Sabrina Aït-Taleb, Franck Leclerc
Direction du bureau des éditions: CF Jérôme Baroë
Direction artistique: Jean-Charles Mougeot
Secrétariat de rédaction: Isabelle Arnold
Direction de la fabrication: Jean-François Munier
Conception graphique: Christine Pirot
Cellule Iconographie/Photographie: Christophe Deyres, Patrice Mayon, SCH Anthony Thomas-Trophime
Impression: Direction de l'information légale et administrative (Dila)

Crédits photos

1^{re} de couverture: A. Thomas-Trophime/DICoD

4^e de couverture (de gauche à droite):

Ch. Prioireschi-Drouin/armée de l'air - EMA

J.-B. Tabone/armée de terre

C. Vennin/DICoD

P. Fournier/marine nationale

page 3: A. Karaghezian/ECPAD

page 5: A. Karaghezian/ECPAD



PROJET DE LOI **DE FINANCES**

2018

MINISTÈRE DES ARMÉES

www.defense.gouv.fr